ANALYSE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION AU QUÉBEC

1989

Commission de la construction du Québec

Analyse de l'industrie de la construction au Québec en 1989

91-03204/

La reproduction des textes, en tout ou en partie, est autorisée à la condition d'en citer la source.

Dépôt légal – 3e trimestre 1990

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN : 0317-5901
ISBN : 2-551-12434-4

Analyse de l'industrie de la construction au Québec en 1989

SERVICE
RECHERCHE &
ORGANISATION

JUIN 1990

Avant-propos

La Commission de la construction du Québec présente l'Analyse annuelle de l'industrie québécoise de la construction.

En vertu des divers mandats qui lui sont confiés, la CCQ possède des informations uniques touchant les salariés et les employeurs oeuvrant sur les chantiers de construction. L'analyse de ces informations nous permet de tracer un portrait de l'activité sur les chantiers et de la population qui y oeuvre. Ainsi, les données contenues dans ce document posent un diagnostic sur l'état général de l'industrie de la construction en 1989, dans l'ensemble du Québec et chacune des régions.

Le premier chapitre présente les principaux indicateurs économiques de l'industrie ainsi que les faits saillants survenus au cours de 1989 en matière de relations du travail. Pour une sixième année consécutive, les heures travaillées au Québec sur les chantiers de construction ont connu une progression. En effet, les heures travaillées par les salariés assujettis au décret enregistrent une hausse de 3,3 % et s'établissent à 116,7 millions en 1989, la meilleure performance de la décennie '80. Celle-ci résulte de l'activité favorable dans le secteur du bâtiment non résidentiel et aux travaux de génie qui ont poursuivi leur croissance.

Le deuxième chapitre de l'analyse étudie les principales caractéristiques des employeurs. Depuis 1982 le nombre d'employeurs de l'industrie n'a cessé de croître. L'année 1989 ne fait pas exception même si leur nombre n'augmente que de 3,5 % pour s'établir à 18 996. La répartition par catégorie d'employeurs fait preuve de stabilité. Quant à la taille moyenne des entreprises, elle s'est maintenue à près de 5 salariés.

Le troisième chapitre est consacré aux salariés assujettis au Décret de la construction. En 1989, on enregistre 114 259 individus ayant effectué au moins une heure de travail sur un chantier. Ce nombre constitue une croissance de plus de 1,7 % comparativement à 1988. Le nombre d'heures travaillées ayant crû plus rapidement que le nombre de salariés, la moyenne annuelle des heures passe de 1 006 à 1 021, soit une croissance de 1,5 %. Pour la première fois depuis 1984, les apprentis assistent à la diminution de leur représentativité tant au sein des salariés qualifiés que dans le total des salariés actifs. Le seul groupe de travailleurs ayant vu leur représentativité augmenter est celui des compagnons.

Enfin, les quatres annexes qui complètent ce document fournissent non seulement certaines définitions nécessaires à son interprétation, mais aussi près de quarante (40) tableaux statistiques complémentaires à ceux inclus dans le texte.

Cette Analyse a été réalisée par la Section recherche. Diane Lachance est responsable de la rédaction alors que Louise C. Rodier a compilé les tableaux statistiques. Le secrétariat a été assuré par Diane Berthiaume. Louise Charette a assumé la coordination de l'ensemble du travail.

Nous espérons que cette Analyse de l'industrie de la construction continuera d'être appréciée par les partenaires de l'industrie. Quant aux personnes intéressées à ce secteur d'activité, elles devraient y trouver les éléments nécessaires à une familiarisation. La Section recherche demeure disponible à ceux désirant obtenir des informations sur l'industrie québécoise de la construction. Les personnes intéressées à suivre l'activité trimestriellement sont invitées à consulter *La Revue de l'activité dans l'industrie de la construction* publiée par la CCQ.

Jean-Luc Pilon
Directeur
Service recherche et organisation

Table des matières

Liste des tableaux 7

Liste des graphiques 7

Bilan de l'activité de construction 9

Économie québécoise et secteur de la construction en 1989 11

Sommaire de l'activité de construction 12

Activité régionale 14

Perspectives 1990 15

Relations du travail et contexte législatif 16

Les employeurs 19

Environnement législatif 21

Contexte de travail 22

Les types d'entreprises 22

Caractéristiques des entreprises 23

Statut juridique 24

Mobilité inter-régionale 24

Les salariés 27

Les caractéristiques du marché de l'emploi 29

Les indicateurs d'activité: emploi et heures travaillées 29

Statut professionnel des salariés de la construction 30

L'âge des salariés 31

Durée du travail 32

- Le chômage saisonnier 34
- Le roulement des salariés 35
- Le chômage inter-chantier 37

Mobilité de la main-d'oeuvre 38

- Mobilité inter-employeur 38
- Mobilité géographique 38

Salaires 39

Avantages sociaux 41

- Congés annuels et jours fériés chômés 41
- Régime d'assurance collective 42
- Régime supplémentaire de rentes 42

Annexes 45

I Sources et définitions 47

II Description des régions et sous-régions de domicile 53

III Tableaux statistiques 54

IV Liste des 100 plus gros employeurs en 1989 selon les heures enregistrées à la CCQ 94

Liste des tableaux

1-1 Indicateurs économiques de l'industrie de la construction, 1980-1989 **11**

1-2 Indicateurs de l'activité de l'industrie de la construction, 1980-1989 **12**

1-3 Variations annuelles des heures travaillées par les salariés de la construction selon la région de travail, 1988-1987 et 1989-1988 **14**

2-1 Répartition des principaux groupes d'employeurs selon le nombre moyen de salariés, 1989 **22**

2-2 Répartition des employeurs selon le nombre d'employés, les heures travaillées et la masse salariale versée, 1989 **23**

2-3 Répartition des entreprises de construction selon la masse salariale versée, 1989 **24**

2-4 Répartition des entreprises de construction selon le statut juridique, 1989 **24**

2-5 Répartition des principaux groupes d'employeurs selon le nombre de régions travaillées, 1989 **25**

3-1 Répartition des salariés actifs selon la région de domicile et le statut professionnel, 1989 **30**

3-2 Répartition des salariés qualifiés selon le métier et le statut professionnel, 1989 **31**

3-3 Répartition des salariés actifs selon le statut professionnel et le niveau d'heures travaillées dans la construction, 1987, 1988, 1989 **32**

3-4 Répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail dans l'industrie de la construction, 1989 **33**

3-5 Répartition des heures travaillées selon le mois, 1988-1989 **34**

3-6 Mouvement des salariés de la construction, 1980-1989 **34**

3-7 Répartition des salariés actifs en 1989, selon le nombre d'années consécutives de travail dans la construction depuis 1975 **35**

3-8 Répartition des abandons en 1989 selon le niveau d'heures travaillées et le statut professionnel en 1988 **36**

3-9 Répartition des nouveaux salariés de la construction en 1989 (adhésions) selon le niveau d'heures travaillées et le statut professionnel **36**

3-10 Répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1989 **37**

3-11 Répartition des salariés actifs et du salaire annuel moyen selon le statut professionnel et le lieu de travail, 1989 **38**

3-12 Répartition des salariés actifs et du salaire annuel moyen selon le statut professionnel et le nombre d'heures travaillées dans la construction, 1989 **39**

3-13 Salaire annuel moyen des salariés actifs dans la construction selon l'âge et le statut professionnel, 1989 **40**

3-14 Montant et nombre de chèques émis pour les congés annuels en 1988 et 1989 **41**

3-15 Montant des réclamations pour les divers types d'assurance en 1988 et 1989, régime de base **42**

3-16 Montant et nombre de réclamations relatifs au régime supplémentaire de rentes, 1988 et 1989 **42**

Liste des graphiques

1-1 Heures travaillées par les salariés assujettis au Décret de la construction, 1980-1989 **13**

3-1 Moyenne annuelle des heures travaillées dans l'industrie de la construction, 1980-1989 **33**

Bilan de l'activité de construction

Ce chapitre présente un examen sommaire de l'évolution de la conjoncture économique québécoise en 1989 et, plus particulièrement, de l'activité de construction. Tant au niveau provincial que régional, la performance des principaux indicateurs économiques de l'industrie de la construction seront étudiés. De plus, les perspectives de l'industrie pour l'année 1990 seront brièvement exposées. Soulignons que cette analyse se concentre sur le secteur assujetti de l'industrie de la construction au Québec, soit les travaux exécutés par la main-d'oeuvre régie par le Décret de la construction. Enfin, la dernière section de ce chapitre traitera des événements relatifs au régime des relations du travail et au contexte législatif de l'industrie de la construction au Québec.

Économie québécoise et secteur de la construction en 1989

La croissance générale de l'économie québécoise a enregistré un ralentissement en 1989. Le produit intérieur brut (PIB) a crû, en termes réels, de 2 % comparativement à 5,3 % en 1988. Contrairement aux deux années précédentes, la production québécoise a progressé plus lentement que la production canadienne (2,9 %). Cet écart s'explique, principalement, en raison de deux phénomènes: d'une part, la réduction de la production et des exportations québécoises d'électricité et, d'autre part, la reprise de la production céréalière dans l'ouest du pays.

On attribue la performance modérée de l'économie québécoise à une combinaison de facteurs. Mentionnons, entre autres, l'impact de la politique monétaire restrictive appliquée par la Banque du Canada, le ralentissement de l'activité économique sur les principaux marchés d'exportation, notamment les Etats-Unis, et l'ensemble des facteurs associés à la fin d'un long cycle d'expansion économique.

La politique monétaire restrictive a joué un rôle important dans l'affaiblissement de la demande des ménages par l'entremise de taux d'intérêt élevés et de l'effritement de la confiance des consommateurs. Les dépenses personnelles en biens et services ont progressé, en termes réels, de 3,1 % en 1989 comparativement à près de 4 % l'année précédente. En ce qui a trait à la consommation de biens durables, les achats d'automobiles, de meubles et d'appareils ménagers ont affiché un resserrement important.

La compression de la demande s'est effectuée malgré une hausse réelle de 5,3 % du revenu disponible des particuliers québécois. L'attitude plus prudente des ménages de même que leur niveau d'endettement relativement élevé, les ont poussés vers la voie de l'économie. De fait, l'épargne a enregistré une augmentation réelle de plus de 20 %.

La croissance modérée de l'économie s'est traduite par un affaiblissement de la création d'emplois. On note, en 1989, 30 000 nouveaux emplois correspondant à une hausse de 1%. Ce résultat fait suite à une progression de 2,8 % pour l'année 1988. Le taux de

Tableau 1-1

Indicateurs économiques de l'industrie de la construction 1980-1989
(en millions de dollars constants de 1981)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	($ courants)
Valeur globale des travaux de construction [1]	9 386	9 238	8 550	8 829	9 241	10 065	10 529	12 098	12 588	13 004	18 698
Croissance réelle(%)	-8,1	-1,6	-7,4	3,3	4,7	8,9	4,6	14,9	4,0	3,3	—
Valeur des travaux de génie 1	4 313	3 903	3 713	3 182	2 919	2 857	2 601	2 599	2 813	3 351	4 706
Croissance rélle (%)	-8,7	-9,5	-4,9	-14,3	-8,3	-2,1	-9,0	-0,1	8,2	19,1	—
Valeur de la construction des bâtiments non résidentiels	1 882	1 942	1 949	1 694	1 986	2 623	2 581	2 915	3 140	3 404	4 940
Croissance rélle (%)	4.1	3,2	0,4	-13,1	17,2	32,0	-1,6	13,0	7,7	8,4	—
Nombre de mises en chantier de logements (en unités)	29 186	29 645	23 492	40 318	41 902	48 031	60 348	74 179	58 062	49 058	—
Croissance(%)	-30,0	1,6	-20,8	71,6	3,9	14,6	25,6	22,9	-21,7	-15,5	—

(1) Inclut les travaux de construction exécutés par l'ensemble des secteurs économiques et non seulement par les secteurs assujettis.

Source : Les données sur la valeur des travaux de construction proviennent du catalogue #61-205 de Statistique Canada, compilation CCQ, et celles des mises en chantier proviennent de la SCHL.

chômage a, quant à lui, affiché une stabilité, passant de 9,4 % en 1988 à 9,3 %. Cette légère variation ne s'est pas avérée suffisante pour renverser la tendance des dernières années: le taux de chômage au Québec demeure toujours supérieur au taux observé pour l'ensemble du pays (7,5 %).

L'investissement est demeuré relativement vigoureux en 1989 et a ainsi contribué à la progression de l'économie. Les investissements des entreprises et des administrations publiques se sont élevés, en termes réels, à 26,9 milliards $, soit une hausse de 6,9 % par rapport à 1988. Afin de profiter des nouvelles occasions d'affaires engendrées par l'Accord de libre-échange, les entreprises québécoises ont poursuivi leurs investissements dans la construction et la modernisation d'usines de même que dans l'achat de machinerie et d'équipement. On note des augmentations importantes de l'investissement dans l'industrie des métaux primaires, notamment le secteur de l'aluminium, ainsi que dans l'industrie des pâtes et papier.

Tout comme l'année dernière, le secteur résidentiel n'a aucunement contribué à la croissance du PIB québécois cette année, et, qui plus est, a plutôt mis un frein à son expansion. Le nombre de mises en chantier a reculé de 15,5 % en 1989 suite à une diminution de près de 22 % en 1988. Cette situation n'est toutefois pas dramatique puisque 49 058 mises en chantier représente un niveau d'activité raisonnable.

Sommaire de l'activité de construction

Contrairement au ralentissement de l'ensemble de l'économie québécoise, l'industrie de la construction a affiché une bonne progression. En fait, la majorité des indicateurs économiques connaissent un comportement très favorable.

Pour une septième année consécutive la valeur globale des travaux de construction a enregistré une croissance. Tel qu'indiqué au tableau 1-1, les dépenses en construction s'élèvent à 18,7 milliards $ (1) pour une augmentation réelle de 3,3 %. Le secteur assujetti, pour sa part, a profité de cette croissance générale tant au niveau de l'emploi qu'au niveau de l'activité.

En effet, la croissance de plus de 3 % des dépenses en construction se traduit par une hausse équivalente des heures totales travaillées par les salariés assujettis au Décret de la construction. Le niveau d'heures travaillées passe de 113 millions en 1988 à 116,7 millions en 1989, soit une hausse de 3,3 % (tableau 1-2). Notons qu'un nombre d'heures travaillées aussi important ne s'était pas vu dans l'industrie depuis 1978.

On constate qu'au niveau de l'emploi, la croissance du nombre de salariés est inférieure à celle des heures totales travaillées et s'établit à 1,7 %. Le nombre de salariés augmente de 112 317 à 114 259. Les heures travaillées ayant crû plus rapidement que le nombre de salariés, la moyenne des heures travaillées par salarié s'inscrit donc à la hausse: elle passe de 1 006 heures en 1988 à 1 021 l'année suivante. Notons également que le salaire annuel moyen progresse de 19 421$ à 21 361$.

Sont présentés ci-après les points marquants associés à chacun des grands secteurs économiques qui ont influencé l'activité de construction au Québec en 1989.

Les immobilisations du secteur résidentiel affichent, en termes réels, un repli de près de 6 % en 1989 suite à une hausse de près de 1 % l'année précédente. Cette baisse des immobilisations est attribuable au

(1) Toutes les valeurs apparaissant dans ce chapitre sont exprimées en dollars courants de 1989, sauf lors d'indication contraire.

Tableau 1-2

Indicateurs de l'activité de l'industrie de la construction, 1980-1989

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Nombre de salariés [1]	97 319	95 244	78 360	74 037	76 429	83 224	89 142	107 454	112 317	114 259
Heures travaillées*	100,1	101,5	74,0	67,8	74,1	84,2	87,9	106,0	113,0	116,7
(Heures supplémentaires) [2]	(6,4)	(6,4)	(3,3)	(2,6)	(2,8)	(3,0)	(3,0)	(3,8)	(3,9)	(5,6)
Moyenne annuelle des heures travaillées	1 028	1 065	944	916	970	1 012	986	987	1 006	1 021
Salaire annuel moyen ($)	13 616	15 522	14 956	16 020	17 356	18 422	17 949	18 339	19 421	21 361
Masse salariale [3]* ($)	1 325	1 478	1 172	1 187	1 326	1 533	1 600	1 971	2 181	2 441

*en millions

1. Salariés régis par le Décret de la construction et ayant travaillé au moins une heure dans l'année.
2. Sont incluses dans le total des heures travaillées.
3. Salaires incluant les indemnités de congés fériés, de même que les différentes primes, à l'exception des frais de déplacement.

Source : CCQ, mai 1990

Graphique 1-1

Heures travaillées par les salariés assujettis au décret de la construction 1980-1989
(en millions)

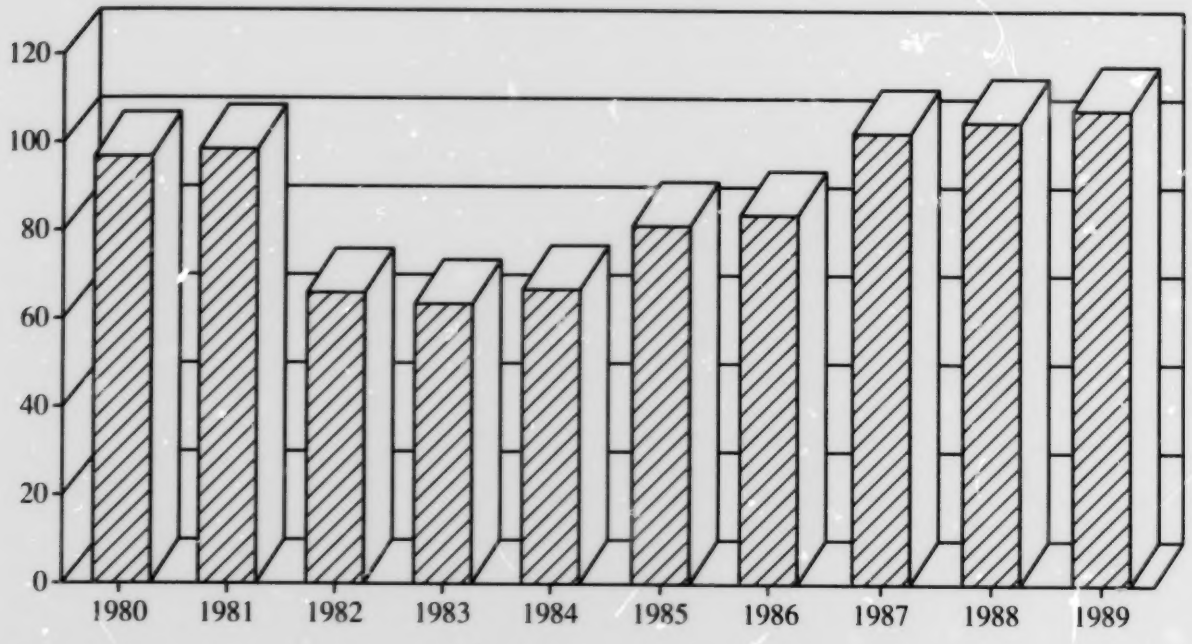

Source: CCQ, mai 1990

secteur résidentiel neuf qui enregistre une diminution de 16,5 %. On note d'ailleurs que le nombre de mises en chantier a chuté de 15,5 % par rapport à 1988. C'est le sous-secteur des logements de type multifamilial qui est le principal responsable de cette performance avec un recul de 19 %. Cette baisse découle principalement du surplus de stock de logements multiples et des taux d'inoccupation qui demeurent élevés. Un ralentissement s'est également fait sentir dans le secteur du logement unifamilial, mais de façon moins importante. Pour l'année 1989, 57 % des mises en chantier originent de ce sous-secteur alors que près de 43 % sont attribuable au sous-secteur des immeubles à logements. L'autre composante du secteur résidentiel, comprenant surtout la rénovation, affiche, quant à elle, une croissance réelle de 5 %. L'impact de ce sous-secteur sur les heures travaillées est beaucoup moins significatif puisque depuis 1988 la rénovation domiciliaire à des fins non commerciales n'est plus assujettie au Décret de la construction.

Le secteur non résidentiel a, quant à lui, connu une performance remarquable. Les immobilisations ont dépassé les 4,9 milliards $ en 1989 (tableau 1-1) par rapport à 4,4 milliards $ en 1988, ce qui correspond à une hausse réelle de 8,4 %. Quoique tous les sous-secteurs affichent une croissance, la hausse d'activité du secteur non résidentiel est particulièrement attribuable à la vigueur du sous-secteur industriel qui a connu une augmentation réelle de ses immobilisations de 19,3 %. De nombreux projets d'envergure ont démarré ou se sont poursuivis au cours de l'année, notamment dans le secteur des métaux primaires. Mentionnons à titre d'exemple l'aluminerie du consortium Alouette à Sept-Iles (1 100 M $), l'aluminerie Lauralco à Deschambault (1 000 M $), l'aluminerie Alcan à Laterrière (700 M $), de même que deux projets d'agrandissement d'usine, soit celui de l'A.B.I. à Bécancour (550 M $) et de la Reynolds à Baie-Comeau (550 M $). On note également d'importants projets dans l'industrie des pâtes et papier, soit l'usine Kruger à Trois-Rivières (400 M $), la papeterie Rexfor-Donohue à Matane (300 M $), la cartonnerie Temboard à Témiscaming (265 M $) et l'usine de Stone Consolidated Inc. à Grand-Mère (225 M $).

Le secteur des travaux de génie a également été un important générateur d'activité en 1989. La valeur des immobilisations a enregistré une augmentation réelle de 19,1 % pour s'établir à 4,7 milliards $ (tableau 1-1). Le principal moteur de cette croissance a été le sous-secteur énergie et barrages qui a connu une hausse réelle de 42 %. Cette activité découle essentiellement des travaux réalisés à la Baie-James, soit le suréquipe-

ment de LG2A (1 700 M $), le chantier de Laforge 1 (1 700 M $) et le chantier du Poste Radisson (472 M $). Notons que le sous-secteur égouts et aqueducs a également connu une bonne performance avec une progression réelle de la valeur de ses immobilisations de 19,5 %.

En résumé, la valeur totale des travaux de construction a affiché une hausse réelle de plus de 3 %, pour un total de 18,7 milliards $. La croissance des secteurs du bâtiment non résidentiel et des travaux de génie s'est avérée assez forte pour contrebalancer la décroissance du secteur résidentiel. Cette hausse d'activité s'est traduite par une augmentation de 3,3 % des heures totales travaillées par les salariés assujettis au Décret de la construction.

Activité régionale

L'étude de l'activité régionale permet de constater l'importance de la construction industrielle au Québec. En effet, plusieurs régions connaissent des hausses significatives de l'activité suite aux nombreux projets d'investissement dans ce secteur. On note toutefois certaines exceptions, soit particulièrement les trois régions du Grand Montréal où l'investissement industriel n'est pas suffisant pour contrebalancer le ralentissement prononcé du secteur résidentiel. Les différentes régions sont, tour à tour, présentées ci-après.

Bas-St-Laurent-Gaspésie

Après deux années consécutives de stabilité, les heures travaillées dans la région du Bas-St-Laurent-Gaspésie enregistrent une hausse de 11 %. Cette activité découle essentiellement de la construction industrielle puisque les secteurs résidentiel et commercial affichent des reculs appréciables alors que le secteur des travaux de génie ne connaît qu'une très faible croissance. Parmi les chantiers industriels importants, on note celui de Rexfor-Donohue à Matane (300 M $) de même que celui de la Gaspesia Pulp and Paper à Chandler (280 M $).

Saguenay-Lac-St-Jean

La région du Saguenay-Lac-St-Jean connaît une très forte activité de construction en 1989. En effet, l'année se termine avec une progression de 32 % des heures travaillées comparativement à 1988. Cette performance impressionnante est particulièrement redevable à la construction de l'aluminerie Alcan à Laterrière (700 M $) qui a atteint sa période de pointe au cours des deuxième et troisième trimestres de l'année. De plus, contrairement à l'année précédente, le secteur résidentiel contribue à la hausse d'activité avec une croissance de 11 % du nombre de mises en chantier.

Québec

La région de Québec, pour sa part, affiche une progression de près de 10 % de ses heures travaillées suite à une reprise de l'activité de construction au deuxième semestre. Cette reprise est surtout alimentée par le sous-secteur industriel: on note entre autres les chantiers de Lauralco à Deschambault (1 000 M $), de Glaverbec à St-Augustin (150 M $) et de la papeterie Daishowa à Québec (125 M $). Le secteur des travaux de génie marque également l'activité grâce au projet d'assainissement des eaux usées de la C.U.Q. (314 M $).

Mauricie-Bois-Francs

L'activité de l'industrie de la construction en Mauricie-Bois-Francs connaît en 1989 une poussée de près de 22 % des heures travaillées. Comme de nombreuses régions, la Mauricie-Bois-Francs doit ce résultat remarquable au comportement favorable du sous-secteur industriel. Les chantiers de l'A.B.I. à Bécancour (550 M $), de la Kruger à Trois-Rivières (400 M $) et de la Laurentide à Grand-Mère (225 M $) sont parmi les plus importants. Pour la troisième année consécutive, le secteur résidentiel vient freiner la croissance de l'activité avec une baisse de 7 % du nombre des mises en chantier.

Tableau 1-3

Variations annuelles des heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de travail, 1988/1987 et 1989/1988

(Pourcentage)

Région	1988/1987	1989/1988
Bas-St-Laurent-Gaspésie	1,5	11,1
Saguenay-Lac-St-Jean	9,3	32,2
Québec	3,1	9,5
Mauricie-Bois-Francs	10,6	21,8
Estrie	-15,2	-18,6
Montréal métropolitain	2,2	-5,5
Montérégie	11,8	-4,0
Laurentides-Lanaudière	13,1	-3,3
(Grand Montréal)	(5,0)	(-5,0)
Outaouais	5,9	11,3
Abitibi-Témiscamingue	69,2	28,8
Baie-James	66,0	83,6
Côte-Nord	3,0	69,2
Ensemble du Québec	**6,6**	**3,3**

Source : CCQ, mai 1990

Estrie

La région de l'Estrie affiche, encore une fois, un repli significatif des heures travaillées, soit de près de 19 %. Comme en 1988, ce ralentissement important était attendu, particulièrement dans les secteurs industriel et résidentiel. Cependant, en 1989 la construction résidentielle a été beaucoup plus intense que prévue, atténuant la diminution de l'activité. En effet, alors qu'on s'attendait à une baisse de l'ordre de 25 %, le nombre de mises en chantier n'a reculé que de 7 % par rapport à l'année précédente.

Grand Montréal

Après une faible croissance de l'activité de construction en 1988, la région du Grand Montréal assiste à une baisse de 5 % de ses heures travaillées. Ce résultat est le reflet de la piètre performance des trois régions du Grand Montréal qui enregistrent chacune un resserrement de l'activité. La région du Montréal métropolitain connaît le fléchissement le plus marquant avec une baisse de 5,5 % des heures travaillées. Suivent ensuite les régions de la Montérégie et des Laurentides-Lanaudière qui affichent des diminutions de 4 % et de 3,3 %, respectivement. Le secteur résidentiel s'avère la principale cause de ces diminutions. En fait, on observe une chute de 32 % du nombre de mises en chantier dans la région du Montréal métropolitain et de 25 % dans la Montérégie. La construction non résidentielle aura toutefois maintenu un volume d'activité raisonnable dans ces deux dernières régions, et compensé en partie la diminution de la construction résidentielle. On note, à titre d'exemple, une croissance des investissements dans l'industrie chimique et dans la transformation des métaux en Montérégie.

Outaouais

Pour une troisième année consécutive, la région de l'Outaouais enregistre une hausse de l'activité de construction. En effet, les heures travaillées augmentent de 11,3 % par rapport à 1988. Le projet de la papeterie Mc Laren (168 M $), qui a connu ses périodes de pointe au cours des deuxième et troisième trimestres de 1989, a certainement contribué au niveau d'activité de même que le secteur résidentiel qui affiche une hausse de 22 % du nombre de mises en chantier de logements.

Abitibi-Témiscamingue

La région de l'Abitibi-Témiscamingue enregistre, pour sa part, une hausse de près de 29 % des heures travaillées par rapport à 1988. Cette performance est d'autant plus remarquable puisqu'elle fait suite à une poussée de l'activité de près de 70 %. Comme pour plusieurs régions, ce résultat spectaculaire est redevable au sous-secteur industriel. Les chantiers de l'usine Noranda à Rouyn-Noranda (160 M $) et de la cartonnerie Tembec à Témiscamingue (265 M $) ont stimulé l'activité dans la région. Les secteurs des travaux de génie et commercial ont également affiché une croissance positive alors que le nombre de mises en chantier de nouveaux logements chutait de 19 % comparativement à l'année précédente.

Baie-James

Depuis 1987, la région de la Baie-James connaît des hausses spectaculaires de son activité de construction. L'année 1989 suit cette tendance avec une croissance de près de 84 % des heures travaillées par rapport à 1988. La reprise de l'activité est attribuable aux chantiers LG2A (1 700 M $), Laforge 1 (1 700 M $) et au poste Radisson (472 M $).

Côte-Nord

La région de la Côte-Nord connaît également une performance exceptionnelle avec une hausse de plus de 69 % des heures travaillées. Cette activité est attribuable au début des travaux à l'aluminerie Alouette à Sept-Iles (1 100 M $) et à l'aluminerie Reynolds de Baie-Comeau (550 M $). Les secteurs commercial, institutionnel et des travaux de génie ont aussi été très performants. Ce dernier secteur, le deuxième en importance dans la région, a profité de nombreux projets hydro-électriques, routiers et d'assainissement des eaux. Le secteur résidentiel, quant à lui, a enregistré une croissance de 26 % du nombre de mises en chantier.

Perspectives 1990

Le ralentissement de l'économie québécoise devrait se poursuivre au cours de 1990. Les pressions salariales combinées à la progression des coûts unitaires vont restreindre les chances de voir un abaissement significatif du taux d'inflation. Cela dit, la Banque du Canada maintiendra l'application d'une politique monétaire restrictive, d'autant plus qu'elle désire réduire l'inflation à son niveau le plus bas possible avant la mise en vigueur de la taxe sur les produits et services (TPS) en janvier 1991. Ainsi, la croissance réelle du PIB devrait être d'environ 1 %. L'avancement de l'emploi sera limité de sorte que le taux de chômage s'établira à près de 10 %. Face à cette conjoncture difficile et un niveau d'endettement élevé, les ménages demeureront prudents. Les dépenses de consommation connaîtront un affaiblissement et l'incitation à l'épargne augmentera. Les investissements non résidentiels, pour leur part, maintiendront leur dynamisme et compenseront pour le resserrement des dépenses de consommation et d'habitation.

Plus précisément, dans l'industrie de la construction, la valeur réelle des immobilisations résidentielles diminuera de 2,9 %. Le nombre de mises en chantier connaîtra un repli de 10,3 % pour s'établir à 44 000.

Cette baisse s'explique en raison de la hausse des taux hypothécaires, des taux d'inoccupation qui demeurent élevés et d'un surplus du stock de logements. La diminution enregistrée en 1990 ne sera cependant pas aussi importante que celle de 1989. Ce phénomène peut être attribué, en partie, à la volonté de certains consommateurs de devancer l'application de la TPS en 1991.

Quant au secteur de la construction du bâtiment non résidentiel, il devrait connaître une baisse réelle de 1,4 %. Les immobilisations du sous-secteur industriel connaîtront une hausse réelle de 8 % et seront surtout alimentées par l'accélération des projets déjà en cours dans le secteur des métaux primaires. Les principaux chantiers seront ceux d'Alouette à Sept-Iles (1 100 M $), de Lauralco à Deschambault (1 000 M $), d'Alcan à Laterrière (700 M $), de Reynolds à Baie-Comeau (550 M $) et de l'A.B.I. à Bécancour (550 M $). On compte également quelques projets importants dans le domaine des pâtes et papier, soit Kruger à Trois-Rivières (400 M $) et Rexfor-Donohue à Matane (300 M $).

Le sous-secteur commercial, pour sa part, devrait enregistrer une baisse réelle de 8 % par rapport à 1989. Ce fléchissement découle de la performance du commerce de détail qui doit s'ajuster au ralentissement des ventes et de la baisse enregistrée dans l'hôtellerie. Le domaine des édifices à bureaux connaîtra, par contre, un bon niveau d'activité avec la continuation de quelques grands chantiers, soit les projets de Marathon IBM situé boul. René-Lévesque ouest (200 M $) et de BCED-Prodevco-Lavalin-Téléglobe Canada rue de la Gauchetière (250 M $). Pour ce qui est du sous-secteur institutionnel,on s'attend à une hausse réelle des immobilisations de 4 % suite à l'accélération des investissements publics.

Finalement, en 1990, on attribue d'excellentes perspectives au secteur des travaux de génie. On prévoit une hausse réelle des immobilisations de près de 17 % qui sera attribuable à l'ensemble des sous-secteurs du génie. La progression la plus importante sera toutefois enregistrée dans le sous-secteur énergie et barrages qui connaîtra une hausse réelle de près de 42 %. L'activité sera principalement redevable à la reprise des travaux à la Baie-James.

Dans l'ensemble, la valeur totale des immobilisations (travaux de construction) affichera une augmentation de près de 3 %. La croissance du secteur des travaux de génie sera suffisante pour compenser les baisses des secteurs résidentiel et non résidentiel. Cette hausse d'activité devrait entraîner une augmentation des heures travaillées puisqu'elles devraient s'établir à 119,6 millions. Signalons enfin que ce niveau d'heures est supérieur à ce qu'a connu l'industrie de la construction durant la dernière décennie.

Relations du travail et contexte législatif

L'événement marquant de 1989 est l'extension d'un an du Décret de la construction et la création de la Commission Picard-Sexton sur la stabilisation du revenu et de l'emploi. Nous en relatons les circonstances.

L'extension du décret

Le 26 avril 1989, le gouvernement du Québec adopte le décret 634-89 prolongeant, et ce pour la deuxième fois, le décret adopté en février 1987. L'entente reportant l'échéance du décret jusqu'au 28 avril 1990 est signée par les responsables de la coalition syndicale, composée de la FTQ-Construction et de la CSN-Construction, de même que par les responsables de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ). Même si on arrive à une entente signée entre les parties, les négociations sont toutefois marquées de certaines difficultés.

Alors que la CSN-Construction avait été écartée des négociations de 1988, le CPQMC est tenu à l'écart en raison du régime de sécurité du revenu qu'il refuse d'appuyer. Cette situation a pour effet de remettre en question la négociation des clauses particulières aux tables de métier. En effet, l'AECQ refuse de négocier à ce niveau invoquant que la coalition syndicale n'est pas en mesure d'assurer une représentativité majoritaire au sein de tous les métiers: le CPQMC se trouve majoritaire dans 14 des 23 métiers, soit principalement les métiers dits mécaniques.

Ainsi, l'enjeu principal des négociations, soit le régime de sécurité du revenu ou de supplément à l'assurance-chômage (S.A.C.), ne fait pas l'unanimité des parties. La coalition syndicale demande que ce régime soit assuré par la mise sur pied d'un fonds alimenté par des contributions patronales de sorte à ce que les vrais travailleurs de la construction puissent recevoir, à condition de satisfaire certains critères, un montant hebdomadaire complémentaire aux prestations d'assurance-chômage. Alors que la coalition croit qu'un tel régime inciterait les employeurs à embaucher les travailleurs en chômage et représenterait ainsi une forme de sécurité d'emploi, l'AECQ invoque qu'il est difficile pour les entrepreneurs de garantir un revenu aux travailleurs alors qu'ils n'ont aucune garantie sur l'obtention des contrats futurs. Le CPQMC y voit, quant à lui, un système comportant trop d'inconnues. Parmi les autres revendications, la coalition syndicale réclame la réduction de la semaine de travail, un meilleur contrôle du temps supplémentaire et l'abaissement de l'âge de la retraite de 60 à 55 ans.

Afin d'éviter de perturber le secteur de la construction et d'amener le CPQMC à la table de négociations, le gouvernement tente d'éliminer le principal facteur

de discorde en créant une commission mandatée d'étudier la stabilisation de l'activité dans l'industrie de la construction afin de favoriser l'emploi et le revenu. A quelques jours de l'expiration du décret, les parties arrivent à un accord et le décret est prolongé d'un an.

L'entente prévoit, entre autres, une hausse moyenne de 5 % des taux de salaire horaire et l'abaissement de l'âge de la retraite de 60 à 58 ans.

La Commission sur la stabilisation du revenu et de l'emploi des travailleurs de l'industrie de la construction

Le 5 juillet 1989, le gouvernement crée une Commission sur la stabilisation du revenu et de l'emploi des travailleurs de l'industrie de la construction. Le mandat de cette commission est «d'établir les modalités d'un système de stabilisation du revenu et de l'emploi dans l'industrie de la construction et de formuler les propositions législatives ou réglementaires requises à l'implantation d'un tel système». Elle doit également examiner, entre autres, la planification des travaux, l'incitation pour les entrepreneurs à embaucher les travailleurs réguliers de l'industrie, l'incitation à déclarer les heures travaillées afin d'éliminer le travail au noir et la stabilisation des activités dans l'industrie afin de permettre la réalisation des buts visés par la commission.

La commission est constituée de deux commissaires soit, monsieur Laurent Picard, agissant à titre de président et monsieur Jean Sexton au titre de coprésident. La commission doit soumettre son rapport et ses recommandations au mois de juin 1990.

Les employeurs

Le deuxième chapitre examine la situation des employeurs de l'industrie de la construction au Québec c'est-à-dire les entrepreneurs ayant eu à leur emploi un salarié assujetti au Décret de la construction en 1989. Les données ne comprennent donc pas les entrepreneurs qui travaillent seuls, même s'ils oeuvrent sur un chantier assujetti. De plus, elles excluent tous les entrepreneurs ayant oeuvré exclusivement sur des chantiers non assujettis. Notre échantillon est toutefois très représentatif de l'activité de construction puisque l'ensemble des entrepreneurs enregistrés à la CCQ représente plus de 75 % du total recensé par Statistique Canada.

L'industrie de la construction présente certaines caractéristiques qui la différencient des autres grands secteurs de l'économie. Comme nous le verrons, cette nature particulière de l'industrie n'est pas sans influencer l'organisation, la taille et la nature même des entreprises de construction.

Environnement législatif

Le régime des relations du travail dans l'industrie de la construction se distingue par l'application obligatoire, à toute l'industrie, de la convention collective négociée entre les représentants des employeurs et ceux des syndicats.

Tout entrepreneur en construction doit obligatoirement appartenir à l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ). La principale fonction de l'AECQ est liée aux relations du travail dans l'industrie de la construction. Légalement, l'Association est l'unique agent patronal pour les fins de négociation et de signature de la convention collective avec la partie syndicale.

Depuis 1985, la composition du conseil d'administration de l'AECQ est modifiée afin de permettre une meilleure représentativité des diverses catégories d'employeurs. Le conseil d'administration se compose maintenant de 30 membres, dont un représentant de chacune des douze régions, deux représentants de chacun des quatre secteurs (résidentiel, industriel, voirie-génie civil et général) et, finalement deux représentants de chacune des cinq catégories d'employeurs déterminées selon le nombre d'heures enregistrées à la CCQ. De plus, les associations d'employeurs traditionnelles ne sont plus impliquées directement dans le processus électoral. Toutefois, en dehors du champ des relations du travail, les associations traditionnelles continuent de remplir des fonctions importantes auprès de leurs membres (formation, plan de garantie des travaux, etc.).

Jusqu'en 1989, l'industrie comptait six associations d'employeurs de la construction, soit l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ), l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ), l'Association de la construction de Montréal et du Québec (ACMQ), la Corporation des Maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ), la Corporation des Maîtres électriciens du Québec (CMEQ) et la Fédération de la construction du Québec (FCQ). Or au début de 1989, l'industrie est témoin de la création d'une nouvelle association, soit l'Association de la construction du Québec (ACQ), regroupant la FCQ et l'ACMQ. La fusion permet à l'ACQ de représenter plus de 6 500 entrepreneurs de construction oeuvrant dans les secteurs résidentiel, commercial, industriel et institutionnel.

Les entrepreneurs en construction qui emploient des salariés assujettis au Décret de la construction sont tenus par la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction* (1), de transmettre à la CCQ un rapport mensuel comportant, entre autres, les nom, prénom et adresse de chacun de leur salarié, sa qualification, le nombre d'heures travaillées, sa région de travail, etc.

En plus de la réglementation relative au régime des relations du travail, les entrepreneurs en construction sont touchés par divers autres règlements. Cependant, une mesure législative importante, datant de juin 1985, a permis de regrouper et d'uniformiser les nombreuses législations sur les normes de construction et de sécurité. Le projet de loi 53, *Loi sur le bâtiment*, vise en effet à diminuer les contrôles gouvernementaux dans le domaine du bâtiment et à instaurer certains mécanismes destinés à permettre aux personnes qui y oeuvrent, d'assumer de plus grandes responsabilités. L'Annexe I, section E, donne la liste des lois modifiées ou abrogées par cette nouvelle législation. Toutefois, à ce jour, seuls certains articles de cette loi sont en vigueur.

Les entrepreneurs en construction doivent également tenir compte de nombreuses autres lois dans le cadre de leur travail. Notons par exemple la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*. Cette loi oblige l'entrepreneur à porter une attention particulière aux dangers potentiels liés à l'exécution des travaux et à considérer ceux-ci lors de la planification du chantier. Bien sûr, tous les secteurs d'activité sont touchés par cette loi, mais le secteur de la construction, de par son environnement de travail, se voit imposer un certain nombre de règles supplémentaires.

Certains règlements particuliers à l'industrie sont aussi à souligner. Selon la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction*, lors de l'embauche d'un salarié, l'employeur doit vérifier si ce dernier détient un certificat de compétence délivré par la CCQ. De plus, l'employeur doit signifier à la Commission toute embauche et mise à pied afin de permettre la mise à jour du système de référence des salariés.

(1) L.R.Q., c. R-20, a. 82

En outre, *le Règlement sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction* (c. R-20, r.3) oblige l'employeur à inscrire dans le carnet d'apprentissage du salarié le nombre d'heures travaillées ainsi que les dates de la période d'emploi. L'employeur est également tenu de respecter un ratio d'embauche compagnon/apprenti (Annexe I, section B, paragraphe 15).

Compte tenu de la petite taille d'une majorité des entreprises en construction, les tâches administratives associées aux diverses lois et règlements peuvent être importantes.

Contexte de travail

En plus du cadre législatif, l'entrepreneur en construction doit tenir compte des caractéristiques propres à l'industrie. À ce titre, notons les mouvements cycliques et saisonniers de l'activité de construction, la diversité des projets et des sites de construction ainsi que la fluctuation perpétuelle de la main-d'oeuvre nécessaire à l'exécution d'un contrat.

Ces caractéristiques exercent une influence importante sur l'organisation et le fonctionnement des entreprises en construction. Premièrement, les variations considérables du volume des travaux d'une année à l'autre impliquent la concentration de l'activité de construction au cours de certaines périodes, pour ensuite faire place à un niveau d'activité beaucoup plus bas. Ces situations d'abondance et de pénurie de travaux entraînent plusieurs difficultés. Notons que les entrepreneurs en situation financière précaire ne pourront, dans tous les cas, survivre à ces fluctuations.

Les entrepreneurs doivent également s'ajuster à l'instabilité saisonnière de la construction. Celle-ci se manifeste par un ralentissement de l'activité au cours de l'hiver et une activité intense au cours de la saison estivale. Les différentes localisations géographiques des chantiers de construction entraînent, pour leur part, un besoin de mobilité chez l'entrepreneur. En effet, celui-ci doit se déplacer régulièrement d'un site à l'autre et pourra même se déplacer d'une région à l'autre. Finalement, l'entrepreneur doit faire face à la fluctuation perpétuelle de la main-d'oeuvre, ressource très importante dans la gestion d'un chantier. L'entrepreneur doit s'assurer d'avoir un nombre suffisant de salariés pour les différents métiers nécessaires à la réalisation de chacune des étapes d'un projet.

Les types d'entreprises

Les entrepreneurs en construction qui ont à leur emploi des salariés assujettis au Décret de la construction, se regroupent principalement dans deux grandes catégories. D'une part, on retrouve l'entrepreneur général qui peut superviser l'ensemble des travaux à effectuer sur un chantier donné. Il peut se spécialiser dans un des trois principaux secteurs, soit le secteur résidentiel, le secteur du bâtiment non résidentiel ou le secteur des travaux de génie, quoique plusieurs oeuvrent dans plus d'un secteur à la fois. Au cours des dernières années, on a observé une croissance du nombre d'entrepreneurs généraux du secteur résidentiel se spécialisant dans les travaux de rénovation.

D'autre part, on retrouve l'entrepreneur spécialisé dont le champ d'activité est plus restreint. L'entrepreneur spécialisé obtient une part importante de ses contrats de l'entrepreneur général. En effet, celui-ci confie souvent en sous-traitance une portion impor-

Tableau 2-1

Répartition des principaux groupes d'employeurs selon le nombre moyen de salariés, 1989

Groupe	Nombre moyen de salariés								
	1 à 5	6 à 10	11 à 25	26 à 50	51 à 100	101 à 200	201 à 500	501 et plus	Moyenne du nombre de salariés
Travaux généraux	4 558	494	324	79	42	22	14	1	5,8
Charpenterie-menuiserie	2 717	126	58	19	5	1	1	1	3,0
Electricité	1 693	177	107	37	12	9	—	1	4,9
Excavation	1 136	91	73	29	4	1	—	—	4,0
Tuyauterie	936	108	87	24	21	4	3	—	6,6
Maçonnerie	875	112	47	20	2	1	—	—	4,4
Peinture	938	73	26	8	—	—	—	—	2,9
Autres	3 167	365	230	77	30	7	3	—	—
Total	**16 020**	**1 546**	**952**	**293**	**116**	**45**	**21**	**3**	**4,8**
En %	**84,3**	**8,1**	**5,0**	**1,5**	**0,6**	**0,2**	**0,1**	**—**	**—**

Source : CCQ, mai 1990

tante de ses travaux. Également, surtout dans le secteur résidentiel, l'entrepreneur spécialisé obtient ses contrats directement du consommateur.

Deux autres catégories d'entrepreneurs oeuvrent dans l'industrie québécoise de la construction, soit l'entrepreneur-autonome et le constructeur-propriétaire. Depuis le 1er janvier 1989, la notion d'entrepreneur-artisan est exclue de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction*. La seule personne physique pouvant travailler à contrat, sans l'aide de salariés, est l'entrepreneur autonome. Celui-ci détient une licence d'entrepreneur spécialisé délivrée par la RECQ et peut exécuter lui-même, pour autrui, et sans l'aide de salariés, des travaux de construction s'il est détenteur d'une licence d'entrepreneur spécialisé en machineries lourdes ou d'entrepreneur en excavation et terrassement ainsi que des travaux d'entretien, de réparation et de rénovation mineure dans toute autre sous-catégorie d'entrepreneur spécialisé.

La licence de constructeur-propriétaire est, quant à elle, délivrée à toute personne qui, pour son propre compte, exécute ou fait exécuter des travaux de construction. Dans la mesure où les détenteurs de cette licence embauchent des salariés assujettis, ils figurent dans les statistiques sur les employeurs de la CCQ. Leur part dans le total est toutefois négligeable puisque les 99 inscrits à la RECQ représentaient moins de 1% de l'ensemble des entrepreneurs enregistrés à la CCQ en 1989.

Caractéristiques des entreprises

Pour une huitième année consécutive, le nombre total d'employeurs actifs sur les chantiers assujettis est à la hausse. En effet, ce nombre s'élève à 18 996 en 1989 comparativement à 18 363 en 1988. À la lecture du tableau 3 de l'Annexe III, on constate également que la répartition par catégorie d'employeurs fait preuve de stabilité. Les entrepreneurs généraux représentent près de 30 % du total alors que 70 % sont des entrepreneurs spécialisés. Parmi les groupes spécialisés, ceux de charpentier-menuisier et d'électricien demeurent les plus importants avec 15,4 % et 10,7 %, respectivement, de l'ensemble des employeurs.

Au niveau régional, la répartition des employeurs ne subit que des modifications mineures. C'est encore dans la région du Grand Montréal que l'on retrouve le plus grand nombre d'entrepreneurs (11 488) avec plus de 60 % du total des employeurs actifs (Annexe III, tableau 4).

Comme en témoigne le tableau 2-1, l'industrie de la construction se caractérise par la petite taille des entreprises qui y oeuvrent. On remarque en effet que 16 020 d'entre elles comptent 5 employés ou moins, ce qui constitue 84,3 % du total des entreprises. Inversement, seulement 478 entreprises déclarent avoir eu, en 1989, un nombre d'employés supérieur à 25. Bien que représentant à peine 2,5 % de l'ensemble des employeurs, leur contribution à l'industrie demeure toutefois très importante puisqu'ils sont responsables de 44,5 % des heures totales travaillées et de 48,6 % de la masse salariale versée aux salariés de l'industrie (tableau 2.2). Par rapport à l'année 1988, l'importance de ce groupe d'entreprises s'accentue puisqu'il était alors responsable de 40,2 % des heures totales travaillées et de 43,7 % de la masse salariale versée aux travailleurs.

Un autre indicateur de la petite taille des entreprises nous est fourni par leur répartition en fonction de la masse salariale versée (tableau 2-3). En 1989, on constate que 46,9 % des employeurs ont versé 25 000$ ou moins à leurs salariés assujettis au Décret de la construction. Notons que la répartition de ce groupe enregistre une légère augmentation comparativement à l'année dernière.

Les données dont nous disposons ne nous permettent pas une désagrégation des catégories d'entrepreneurs par secteur d'activité. Les recensements auprès des entrepreneurs effectués par Statistique Canada (1) nous permettent toutefois d'en dégager certaines tendances.

Les entrepreneurs généraux en construction résidentielle sont de loin le groupe le plus important dans l'ensemble des entrepreneurs généraux: ils représentent environ 75 % du total. La proportion de ceux-ci se déclarant spécialisés dans les travaux de rénovation ne cesse d'augmenter. Elle est passée de 15 % en 1978 à un peu plus de 30 % en 1986 (2). Les entrepreneurs en construction résidentielle se distinguent des autres

(1) La liste des publications est reproduite en Annexe I, section D.
(2) 1986 est la dernière année de publication.

Tableau 2-2

Répartition des employeurs selon le nombre d'employés, les heures travaillées et la masse salariale versée, 1989

Nombre de salariés	Nombre d'employeurs	Heures travaillées ('000)	Masse salariale ('000)
1 à 5	16 020	28 334	528 304
6 à 10	1 546	14 627	285 252
11 à 25	952	21 802	441 389
26 à 50	293	15 967	334 826
51 à 100	116	13 000	287 760
101 à 200	45	9 795	235 995
201 à 500	21	10 535	268 542
501 et plus	3	2 576	58 074
Total	**18 996**	**116 637**	**2 440 144**

Source : CCQ, mai 1990

Tableau 2-3

Répartition des employeurs en construction selon la masse salariale versée, 1989

Masse salariale versée	Nombre d'employeurs	Répartition %
moins de 25 000$	8 917	46,9
25 000$ à 50 000$	3 527	18,6
50 001$ à 100 000$	2 772	14,6
100 001$ à 200 000$	1 752	9,2
200 001$ à 500 000$	1 214	6,4
500 001$ à 1 000 000$	431	2,3
plus de 1 000 000$	383	2,0
Total	**18 996**	**100,0**

Source : CCQ, mai 1990

catégories d'entrepreneurs par la petite taille de leur entreprise. En 1986, près de 60% d'entre eux ont eu des revenus bruts inférieurs à 250 000$. Par comparaison, cette proportion n'était que de 16% pour les entrepreneurs en construction non résidentielle et de 14% pour les entrepreneurs en travaux de génie.

L'importance de la sous-traitance constitue un autre facteur qui varie selon la catégorie d'entrepreneur général. Cette fois-ci, ce sont les entrepreneurs généraux en construction non résidentielle qui mènent sur ce plan, puisque les sommes versées aux sous-traitants représentent 63% de la valeur totale du produit de construction. Cette proportion n'est que de 40% et de 21% pour les entrepreneurs généraux en construction résidentielle et en travaux de génie, respectivement.

On constate donc, suite à ces diverses informations, que le groupe d'entrepreneurs généraux est loin d'être homogène.

La catégorie des entrepreneurs spécialisés fait, elle aussi, l'objet d'une publication de Statistique Canada. En 1986, ce groupe d'entrepreneurs représentait 84 % du total des entrepreneurs recensés au Québec. Précisons que cette proportion s'inscrit dans le cadre des tendances observées à la CCQ. Notons, toutefois, que les données de la Commission sous-estiment, en partie, l'importance des entrepreneurs spécialisés puisque nombre d'entre eux n'ont pas de salariés et donc n'apparaissent pas dans nos statistiques.

À l'instar des entrepreneurs généraux, on retrouve la majorité des entrepreneurs spécialisés dans le secteur résidentiel. De plus, la grande majorité des entrepreneurs spécialisés ont des entreprises de petite taille.

Statut juridique

La forme d'organisation privilégiée par les entrepreneurs en construction est la société incorporée. Celle-ci est une entreprise publique formée d'un ou plusieurs actionnaires et dont la responsabilité est limitée aux avoirs de la compagnie. En 1989, les entreprises incorporées représentent 73,5% du total des employeurs et versent près de 94% du total des salaires (tableau 2-4).

La société en nom collectif est la deuxième forme d'organisation choisie. On compte 17,9% des entrepreneurs exploitant ce genre d'entreprise; ils ne versent, toutefois, que 5% de l'ensemble des salaires.

Le statut de propriétaire unique est la troisième forme d'organisation, regroupant près de 9% des entreprises. Parmi les entrepreneurs généraux, les propriétaires uniques ont une présence beaucoup plus importante en construction résidentielle qu'en construction non résidentielle. En effet, près de 47% des entreprises oeuvrant dans le domaine résidentiel ne sont pas constituées en société contre seulement 4% pour le secteur non résidentiel.

Mobilité géographique

La dispersion géographique des divers chantiers de construction oblige l'entrepreneur à se déplacer au sein de sa région mais aussi à l'extérieur de celle-ci. Les données du tableau 2-5 sur la répartition des principaux groupes d'employeurs selon le nombre de régions travaillées en 1989, démontre que près de 29% des employeurs ont été actifs à l'extérieur de leur région, soit un peu moins que l'année précédente.

Tableau 2-4

Répartition des employeurs en construction selon le statut juridique, 1989

	Employeurs		Salaires	
Statut	**Nombre**	**%**	**(millions $)**	**%**
Propriétaire unique	1 633	8,6	37	1,5
Nom collectif	3 392	17,9	121	5,0
Société	13 971	73,5	2 282	93,5
Total	**18 996**	**100,0**	**2 440**	**100,0**

Source : CCQ, mai 1990

Tableau 2-5

Répartition des principaux groupes d'employeurs selon le nombre de régions travaillées, 1989

Groupe	Lieu de travail							Nombre d'entreprises
	Leur région exclusivement	Leur région et			Autres régions seulement			
		1 autre	2 autres	3 autres ou +	1 autre	2 autres	3 autres ou +	
Travaux généraux	3 901	1 078	127	94	283	46	5	5 534
Charpenterie-menuiserie	2 255	489	25	11	136	12	—	2 928
Electricité	1 502	384	36	18	91	3	2	2 036
Excavation	914	260	33	8	105	12	2	1 334
Tuyauterie	822	255	22	13	60	8	3	1 183
Maçonnerie	771	212	12	7	50	3	2	1 057
Peinture	758	218	15	8	41	5	—	1 045
Autres	2 640	832	82	78	207	21	19	3 879
Total	**13 563**	**3 728**	**352**	**237**	**973**	**110**	**33**	**18 996**

Source : CCQ, mai 1990

Parmi les principaux groupes d'employeurs, les entrepreneurs spécialisés en excavation sont les plus mobiles tandis que les entrepreneurs spécialisés en charpenterie-menuiserie et en électricité connaissent le plus bas niveau de déplacement.

La mobilité des employeurs fluctue de façon importante selon la région du siège social de l'entreprise (Annexe III, tableau 5). Les entrepreneurs du Saguenay-Lac-St-Jean et de Québec sont les plus actifs à l'extérieur de leur région puisque 36% et près de 35%, respectivement, travaillent dans au moins une autre région. Inversement, les entrepreneurs les moins enclins à travailler à l'extérieur sont ceux ayant leur siège social dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue et du Grand Montréal. Ces régions ne comptent, respectivement, que 23,2% et 25,5% des employeurs travaillant à l'extérieur.

Les salariés

Ce dernier chapitre analyse, sous divers aspects, la main-d'oeuvre québécoise assujettie au Décret de la construction. Dans un premier temps, le marché de l'emploi sera examiné. Ensuite, les principales caractéristiques de la main-d'oeuvre seront présentées en analysant les indicateurs d'activité, la répartition des salariés selon le statut professionnel, l'âge des salariés, la durée du travail, la mobilité de la main-d'oeuvre, les salaires et enfin les avantages sociaux.

Les caractéristiques du marché de l'emploi

L'analyse du marché de l'emploi révèle deux phénomènes importants particuliers à l'industrie de la construction au Québec. Le premier a trait au caractère temporaire de l'emploi. En effet, l'activité de l'industrie de la construction est directement influencée par la conjoncture économique et, de ce fait, affiche une performance cyclique. Ainsi, en période de baisse d'activité, la permanence des emplois est compromise. La nature saisonnière des travaux contribue également au caractère provisoire de l'emploi puisque certains travaux ne peuvent être exécutés durant les mois d'hiver. Une partie de la main-d'oeuvre se retrouve donc inactive à cette période. De plus, la contribution du salarié ne représentant qu'une étape dans la réalisation d'un projet, les travailleurs se retrouvent souvent sans emploi après avoir effectué les travaux relatifs à leur métier. Le caractère temporaire de l'emploi engendré, comme nous venons de voir, par les cycles économiques, le climat saisonnier et le roulement des travailleurs, exige une grande mobilité de la part de la main-d'oeuvre. Cette mobilité s'exerce d'un chantier à l'autre, d'un employeur à l'autre et même d'une région à l'autre. La mobilité représente la deuxième caractéristique propre à l'industrie de la construction.

Le caractère temporaire de l'emploi et la grande mobilité de la main-d'oeuvre qui en découle ont définitivement influencé le régime des relations du travail. Les déplacements fréquents des travailleurs ont développé un sentiment d'appartenance à l'industrie plutôt qu'à un employeur; de ce fait, le marché de l'emploi devait avoir un régime s'appliquant à l'ensemble de l'industrie. C'est ainsi que l'on reconnaît aujourd'hui l'extension juridique d'une seule convention collective pour l'ensemble de l'industrie de la construction au Québec. La négociation de cette convention collective se fait entre une association patronale unique, l'AECQ, et les associations représentatives, soit la CSD, la CSN-Construction, le CPQMC (International), la FTQ-Construction et le SCN. Un des mandats de la Commission de la construction du Québec est de faire respecter cette convention collective.

Les indicateurs d'activité: emploi et heures travaillées

L'année 1989 fut témoin d'une hausse de l'activité dans l'industrie de la construction. Les heures travaillées par les salariés assujettis au décret ont connu une augmentation de 3,3 % par rapport à l'année dernière pour atteindre un total de 116,7 millions d'heures. Précisons que le nombre d'heures travaillées est en progression constante depuis 1984.

La prospérité économique qu'a enregistrée le Québec s'est également reflétée au niveau de l'emploi dans l'industrie. Le nombre de salariés actifs sur les chantiers est passé de 112 317 en 1988 à 114 259 en 1989, soit une hausse de 1,7 %. Il faut retourner en 1978 pour trouver un nombre supérieur de salariés ayant oeuvré dans l'industrie.

Le nombre de salariés actifs selon la région de domicile a été en croissance dans plusieurs régions du Québec (Annexe III, tableau 6). Seulement quatre régions, soit l'Estrie (-2,6 %), le Montréal métropolitain (-3,8 %), la Montérégie (-0,7 %) et la Baie-James (-4,3 %), assistent à une baisse du nombre de salariés actifs domiciliés dans leur région par rapport à 1988. Les salariés domiciliés dans toutes les autres régions ont profité de la croissance de l'activité.

La région de la Côte-Nord se distingue au plan de la croissance de l'emploi avec une hausse de 37 %. La majorité des salariés ont oeuvré dans leur région de domicile grâce à une bonne performance de l'ensemble des secteurs, particulièrement le secteur industriel. La région a vu le début des travaux à l'aluminerie Reynolds à Baie Comeau (550 M $) et à l'aluminerie Alouette à Sept-Iles (1 100 M $).

Les régions du Bas-St-Laurent-Gaspésie et du Saguenay-Lac-St-Jean connaissent également une bonne progression de l'emploi avec des hausses respectives de 10,1 % et 10,3 %. Cette première région compte sur l'activité du sous-secteur industriel avec les chantiers de Rexfor-Donohue à Matane (300 M $) et de la Gaspesia Pulp and Paper à Chandler (280 M $). En outre, 15 % de la main-d'oeuvre domiciliée dans la région du Bas-St-Laurent-Gaspésie a profité de l'activité à la Baie-James. La région du Saguenay-Lac-St-Jean a profité d'un sous-secteur industriel très vigoureux avec la construction de l'alumincrie Alcan à Laterrière (700 M $). De plus, le secteur résidentiel a connu une hausse de 11 % du nombre de mises en chantier. Quant aux autres régions elles affichent des augmentations inférieures à 10 %.

Les taux de représentation de chacune des régions dans le total provincial des salariés actifs sont présentés au tableau 7 de l'Annexe III. De même qu'en 1988, la majorité de la main-d'oeuvre active au Québec est domiciliée dans la région du Grand Montréal dans une proportion de 55 %, soit légèrement inférieure à celle de l'année dernière. Les régions de Québec et de

Mauricie-Bois-Francs comptent, pour leur part, 15,2 % et 7,7 % de l'ensemble des salariés, respectivement. Ainsi, la main-d'oeuvre active demeure concentrée dans quelques régions: les trois régions ci-haut mentionnées regroupent près de 80 % des effectifs. Mentionnons également que la répartition des heures travaillées par région de domicile affiche sensiblement le même portrait que la répartition des salariés actifs. De fait, près de 81 % des heures travaillées le sont par les salariés domiciliés dans les régions du Grand Montréal, de Québec et de la Mauricie-Bois-Francs (Annexe III, tableau 9).

Statut professionnel des salariés de la construction

L'industrie de la construction au Québec compte deux groupes de salariés, soit les salariés qualifiés et les salariés exerçant une occupation. Le groupe des salariés qualifiés est composé des compagnons et des apprentis. Les premiers détiennent un certificat de qualification alors que les seconds possèdent un carnet d'apprentissage leur permettant d'exercer sur un chantier un des divers métiers. Les salariés exerçant une occupation regroupent, quant à eux, tous les autres salariés qui occupent des emplois particuliers à l'industrie de la construction et définis dans le Décret de la construction.

La distinction entre salariés qualifiés et salariés exerçant une occupation provient de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction* (1). Cette loi définit, entre autres, la juridiction des métiers, les règles de qualification et la rémunération des apprentis.

(1) 1986, c. 89, a.38.

À la lecture du tableau 3-1 sur la répartition des salariés actifs dans la construction selon le statut professionnel, l'industrie comptait en 1989, 53 923 compagnons et 32 707 apprentis pour un total de 86 630 salariés qualifiés. À ce groupe s'ajoutent les effectifs ayant oeuvré dans l'industrie à titre de salariés exerçant une occupation, au nombre de 27 629 travailleurs. L'industrie a donc fourni des emplois à 114 259 individus. Le groupe des salariés qualifiés représente près de 76 % de la main-d'oeuvre active alors que les salariés exerçant une occupation comptent pour 24,2 % de ce groupe. Après avoir connu une représentativité sans cesse croissante depuis 1977, la proportion des salariés qualifiés affiche une stabilité en 1989 par rapport à 1988.

Parmi les salariés qualifiés, les compagnons représentent 62,2 % des effectifs alors que les apprentis constituent 37,8 % de la population. Pour la première fois depuis 1984, les apprentis assistent à la diminution de leur représentativité au sein des salariés qualifiés puisqu'ils représentaient 40,3 % de ce groupe en 1988. Cette baisse pourrait être attribuable au ralentissement de l'activité dans certains secteurs. De plus, nous pouvons penser qu'une partie des apprentis ayant fait leur entrée durant les cinq dernières années de croissance ont maintenant terminé leur apprentissage et obtenu le statut de compagnon. Ce mouvement de statut se reflète également au niveau de l'âge moyen des salariés qualifiés et de l'amélioration de la durée de l'emploi comme nous le verrons plus loin. Mentionnons que la part des apprentis dans le total des salariés est également en baisse.

Quant aux compagnons, leur représentativité parmi l'ensemble des salariés est en hausse, passant de 45 % en 1988 à 47,2 % (Annexe III, tableau 19). Les salariés exerçant une occupation, quant à eux, affichent une très légère diminution; contrairement à la croissance de leur représentativité enregistrée depuis 1984, ils passent de 24,6 % en 1988 à 24,2 %. Ainsi, le

Tableau 3-1

Répartition des salariés actifs dans la construction selon la région de domicile et le statut professionnel, 1989

Région	Salariés qualifiés			Salariés non qualifiés	Total	En %
	Compagnons	Apprentis	Total			
Grand Montréal [1]	28 800	19 191	47 991	14 962	62 953	55,1%
Québec	9 136	4 676	13 812	3 511	17 323	15,2%
Autres [2]	15 987	8 840	24 827	9 156	33 983	29,7%
Ensemble du Québec	**53 923**	**32 707**	**86 630**	**27 629**	**114 259**	**100,0%**
En %	**47,2%**	**28,6%**	**75,8%**	**24,2%**	**100,0%**	—

1. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.
2. Comprend l'ensemble de la province sauf les régions de Montréal et de Québec.

Source : CCQ, mai 1990

Tableau 3-2

Répartition des salariés qualifiés selon le métier et le statut professionnel, 1989

Métier	Compagnons	Apprentis	Total	Importance relative
Charpentier-menuisier	15 171	10 532	25 703	29,7%
Électricien	7 431	5 177	12 608	14,6%
Tuyauteur	5 899	3 670	9 569	11,0%
Opérateur d'équipement lourd	4 492	693	5 185	6,0%
Peintre	2 536	1 842	4 378	5,1%
Briqueteur-maçon	2 545	1 833	4 378	5,1%
Autres métiers	15 849	8 960	24 809	28,6%
Total	**53 923**	**32 707**	**86 630**	**100,0%**

Source : CCQ, mai 1990

seul groupe de travailleurs ayant vu leur représentativité augmenter est celui des compagnons.

En 1989, l'importance relative des principaux métiers demeure sensiblement la même que l'année précédente malgré les changements observés au niveau du statut professionnel (tableau 3-2). Les trois métiers les plus importants en termes d'effectifs sont toujours les charpentiers-menuisiers (29,7 %), les électriciens (14,6 %) et les tuyauteurs (11%). Parmi les métiers énumérés au tableau 3-2, les seuls à enregistrer de légères baisses de leur représentativité sont les charpentiers-menuisiers et les briqueteurs-maçons. Les opérateurs d'équipement lourd affichent leur deuxième hausse consécutive après avoir connu une tendance à la baisse de leur représentativité depuis la fin des années 70 (Annexe III, tableau 20); leur part dans l'ensemble des salariés passe de 5,8 % en 1988 à 6 % en 1989. Cette hausse s'explique par la reprise de l'activité dans le secteur des travaux de génie, en particulier les travaux routiers. Chez les salariés exerçant une occupation, 56,3 % des effectifs oeuvrent à titre de manoeuvre ou de manoeuvre spécialisé (Annexe III, tableau 37).

L'âge des salariés

L'âge des salariés est un paramètre intéressant à examiner puisqu'il permet d'évaluer l'impact de l'entrée de nouveaux salariés et de constater s'il y a vieillissement des travailleurs.

L'amélioration de la conjoncture économique québécoise au cours des dernières années et l'entrée massive des apprentis qui en a découlé ont infailliblement affecté l'âge moyen de la main-d'oeuvre. Ainsi, on a assisté depuis 1984 à la diminution de l'âge moyen, passant de 39,2 ans à 37,1 ans en 1987. En 1988, cette variable semblait vouloir se stabiliser puisque l'âge moyen était de 37,0 ans. Or, en 1989 la baisse de la représentativité des apprentis a entraîné une hausse de l'âge moyen qui s'établit à 37,5 ans.

La répartition des salariés par groupe d'âge vient confirmer la tendance observée ci-haut. En effet, en 1989 le pourcentage des salariés âgés de moins de 35 ans accuse une diminution pour se situer à 45,2 % comparativement à près de 47 % en 1988 (Annexe III, tableau 38). Inversement, les salariés âgés de 50 ans et plus voient leur représentativité passer de 18 % en 1988 à 18,7 %, pour un total de 21 399 travailleurs. En termes absolus, ces travailleurs ont connu une croissance de 6,1 % par rapport à l'année dernière alors qu'on comptait 20 161 salariés âgés de 50 ans et plus.

L'âge moyen des salariés varie selon le statut professionnel (Annexe III, tableau 38). Le groupe des compagnons affiche l'âge moyen le plus élevé avec 43,4 ans. Le vieillissement de ce groupe au cours des dernières années ne s'est pas poursuivi en 1989 puisqu'on ne note qu'une très légère hausse depuis 1987 alors que l'âge moyen était de 43,3 ans. Nous pouvons croire que le passage d'apprentis au statut de compagnon freine le vieillissement de ce groupe de salariés. Les compagnons les plus âgés sont les briqueteurs-maçons (46,7 ans) alors que les plus jeunes oeuvrent à titre de couvreur (38 ans).

Les apprentis, pour leur part, affichent un âge moyen de 28,1 ans, soit une cinquième hausse depuis 1984. L'augmentation de l'âge moyen chez ces salariés peut s'expliquer par le nombre élevé d'apprentis ayant intégré l'industrie ces dernières années qui poursuivent leur apprentissage. Parmi ce groupe, les plus âgés sont les opérateurs de pelles mécaniques (32,2 ans) alors que les plus jeunes exercent le métier d'électricien (26 ans). Les salariés exerçant une occupation, quant à eux, enregistrent une légère augmentation de l'âge moyen passant de 36,8 ans en 1988 à 37,2 ans. Les plus âgés occupent le poste de gardien (58,7 ans) alors que les plus jeunes sont chauffeurs de chaudière (24 ans).

Durée du travail

Le marché du travail dans l'industrie de la construction est caractérisé, comme nous l'avons déjà souligné, par l'aspect temporaire d'une grande partie des emplois. Cette situation provient principalement du caractère cyclique de l'activité de construction et de la nature saisonnière des travaux. L'étude des heures travaillées par un salarié durant une année permet de confirmer ce phénomène.

À la lecture du tableau 3-3 sur la répartition des salariés actifs selon le statut professionnel et le niveau d'heures travaillées dans la construction, nous constatons que l'année 1989 fut témoin d'une croissance de la durée de l'emploi. En fait, le pourcentage de salariés ayant oeuvré moins de 500 heures dans l'industrie, soit l'équivalent de moins de 3 mois de travail, est passé de 27,5 % en 1988 à 26 % en 1989. Depuis 1988, l'augmentation graduelle de la représentativité de ce groupe de travailleurs affiche un renversement. À l'inverse, le pourcentage des travailleurs ayant oeuvré 1 500 heures et plus a augmenté légèrement passant de 28 % en 1988 à 28,2 %. La progression de l'activité de construction en 1989 s'est donc traduite par une amélioration de la durée de l'emploi. Celle-ci se reflète également dans la moyenne des heures travaillées comme on le verra plus loin.

De plus, le tableau 3-3 révèle que la durée de l'emploi varie en fonction du statut professionnel de la main-d'oeuvre. En effet, 33,5 % des salariés exerçant une occupation comptent moins de 500 heures de travail tandis que ce pourcentage est de 29,1 % pour les apprentis et de 20,3 % pour les compagnons. Contrairement, 36,1 % des compagnons travaillent plus de 1 500 heures alors qu'on ne retrouve que 20,9 % des apprentis et 21,4 % des salariés exerçant une occupation dans cette situation. Ainsi, les compagnons semblent connaître une plus longue durée de l'emploi que les autres travailleurs. Toutefois, on constate qu'à peu près le même pourcentage de compagnons et de salariés exerçant une occupation enregistre 2 000 heures ou plus.

La moyenne annuelle des heures travaillées confirme également le caractère temporaire de l'emploi dans l'industrie de la construction. En 1989, les salariés ont travaillé en moyenne 1 021 heures (graphique 3-1), soit approximativement 6 mois de travail à plein temps. Ce résultat représente une augmentation de 1,5 % par rapport à l'année dernière alors qu'on notait une moyenne de 1 006 heures. L'amélioration de la durée de l'emploi est liée à l'activité favorable des sous-secteurs industriel et commercial de même qu'au secteur des travaux de génie. En effet, les métiers

Tableau 3-3

Répartition des salariés actifs selon le statut professionnel et le niveau d'heures travaillées dans la construction, 1987-1988-1989

Statut professionnel	Niveau d'heures						Moyenne annuelle des heures
	moins de 500	500 à 999	1 000 à 1 499	1 500 à 1 999	2 000 ou plus	Total	
Compagnons							
• nombre	10 966	10 917	12 572	16 396	3 072	53 923	1 146
• pourcentage	20,3%	20,2%	23,3%	30,4%	5,7%	100,0%	
Apprentis							
• nombre	9 511	9 143	7 231	6 334	488	32 707	918
• pourcentage	29,1%	28,0%	22,1%	19,4%	1,5%	100,0%	
Autres salariés							
• nombre	9 259	6 396	6 073	4 658	1 243	27 629	900
• pourcentage	33,5%	23,1%	22,0%	16,9%	4,5%	100,0%	
Total 1989							
• nombre	29 736	26 456	25 876	27 388	4 803	114 259	1 021
• pourcentage	26,0%	23,2%	22,6%	24,0%	4,2%	100,0%	
Total 1988							
• nombre	30 928	26 207	23 705	27 158	4 319	112 317	1 006
• pourcentage	27,5%	23,3%	21,1%	24,2%	3,8%	100,0%	
Total 1987							
• nombre	30 243	25 467	22 889	25 577	3 278	107 454	987
• pourcentage	28,1%	23,7%	21,3%	23,8%	3,1%	100,0%	

Source : CCQ, mai 1990

Graphique 3-1
Moyenne annuelle des heures travaillées, 1980-1989

Source : CCQ, mai 1990

enregistrant les moyennes d'heures travaillées les plus élevées ont oeuvré au sein de ces secteurs (Annexe III, tableau 18). Notons à titre d'exemple, les mécaniciens d'ascenseur (1 641 heures), les chaudronniers (1 379 heures), les grutiers (1 376 heures), les tuyauteurs (1 361 heures) et les calorifugeurs (1 352 heures). A l'inverse, les métiers reliés davantage au secteur résidentiel ont connu une baisse d'activité en 1989, affichant des moyennes inférieures à 1 000 heures; on y retrouve les poseurs de revêtement souple (718 heures), les plâtriers (733 heures), les peintres (790 heures) et les briqueteurs-maçons (821 heures).

L'amélioration de la durée de l'emploi se reflète également dans la répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail. Les travailleurs ayant oeuvré 10 mois ou plus sont passés de 38,9 % en 1988 à 40,1 % en 1989 (tableau 3-4). En termes d'effectifs, cela représente 43 639 salariés pour l'année dernière

Tableau 3-4

Répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail dans l'industrie de la construction, 1989

Nombre de mois	Nombre de salariés	Moyenne des heures travaillées	Moyenne des salaires ($)	Pourcentage des salariés (%)	Pourcentage de la masse salariale (%)
1	8 224	45,0	857	7,2	0,3
2	6 556	158,3	3 003	5,7	0,8
3	5 866	285,9	5 494	5,1	1,3
4	6 260	431,0	8 267	5,5	2,1
5	6 615	572,8	11 118	5,8	3,0
6	7 480	702,9	13 651	6,5	4,2
7	9 011	867,2	16 966	7,9	6,3
8	9 331	1 006,6	20 174	8,2	7,7
9	9 239	1 151,4	23 518	8,1	8,9
10	8 411	1 300,6	27 253	7,4	9,4
11	9 771	1 473,6	31 379	8,6	12,6
12	27 495	1 770,2	38 555	24,1	43,4
Total	**114 259**	**1 021,2**	**21 361**	**100,0**	**100,0**

Source : CCQ, mai 1990

contre 45 677 en 1989, pour une augmentation de 4,7 % du nombre de salariés. Quant aux travailleurs ayant oeuvré 6 mois ou moins dans l'industrie, ils ont connu une baisse de leur représentativité passant de 38,2 % en 1988 à 35,9 % en 1989, pour un total de 41 001 salariés.

Malgré certaines améliorations, nous venons de constater le caractère temporaire de l'emploi dans l'industrie de la construction. Nous examinerons maintenant trois facteurs explicatifs de cette caractéristique; il s'agit du chômage saisonnier, du roulement des salariés et du chômage inter-chantier.

Le chômage saisonnier

Le caractère temporaire de l'emploi est fonction des changements climatiques liés aux différentes saisons. L'activité sur les chantiers de construction se concentre surtout au cours des mois du printemps, de l'été et de l'automne. Le tableau 3-5 sur la répartition des heures travaillées selon le mois, révèle que 66,5 % des heures travaillées ont été effectuées au cours des sept mois compris entre mai et novembre. Notons que la baisse des heures travaillées enregistrée au cours du mois de juillet ne fait que refléter les vacances de la construction qui ont cours pendant les deux dernières semaines du mois. Le mois de septembre compte le maximum d'heures travaillées, soit 14 millions d'heures, alors que les mois de janvier et de février sont les moins actifs avec 5,6 et 7,4 millions d'heures, respectivement. Cette tendance de répartition des heures s'applique indépendamment du statut professionnel des salariés (Annexe III, tableau 23). De plus, selon le tableau 22 de l'Annexe III, le mois de septembre enregistre le plus grand nombre de travailleurs (86 740) alors que le mois de janvier en compte le moins avec 54 446 salariés. Ces résultats se vérifient, encore une fois, quel que soit le statut professionnel.

L'écart maximum des heures travaillées entre deux mois de la même année permet de vérifier l'impact saisonnier sur les heures travaillées par statut professionnel. D'après cet indicateur, les salariés exerçant une occupation subissent davantage l'effet des saisons. Ce phénomène découle de la présence de ces travailleurs dans le secteur des travaux de génie, un secteur beaucoup plus vulnérable à l'effet saisonnier que les autres secteurs d'activité. Les apprentis subissent, eux aussi, l'effet des saisons quoique de façon moins importante. Dans leur cas, l'écart est le résultat de l'ouverture du marché de l'emploi aux nouveaux travailleurs durant les mois les plus actifs.

Tableau 3-5

Répartition des heures travaillées selon le mois, 1988-1989
(en millions)

	1988		1989	
Mois	**Heures régulières**	**Heures totales**	**Heures régulières**	**Heures totales**
Janvier	6,4	6,6	5,3	5,6
Février	6,4	6,6	7,1	7,4
Mars	7,1	7,3	7,2	7,6
Avril	9,1	9,3	9,6	10,1
Mai	9,7	10,0	9,9	10,3
Juin	10,4	10,8	10,8	11,3
Juillet	8,0	8,3	8,2	8,6
Août	10,7	11,1	11,4	11,9
Septembre	11,0	11,5	13,3	14,0
Octobre	12,1	12,6	10,3	11,0
Novembre	10,0	10,4	10,0	10,5
Décembre	8,1	8,4	7,9	8,4
Total	**109,1**	**113,0**	**111,1**	**116,7**
En %	96,5%	100,0%	95,2%	100,0%

Source : CCQ, mai 1990

Tableau 3-6

Mouvement des salariés de la construction, 1980-1989

Année	**Taux [1] d'adhésion (%)**	**Taux [2] d'abandon (%)**
1980	10,5	17,9
1981	13,7	15,8
1982	5,8	23,5
1983	13,1	18,6
1984	17,6	14,5
1985	20,3	12,1
1986	20,0	13,4
1987	27,6	10,7
1988	19,0	14,8
1989	16,5	14,8
Nombre d'abandons en 1988	16 600	
Nombre d'adhésions en 1988	21 289	
Salariés actifs en 1988		112 317
Nombre d'abandons en 1989	16 858	
Nombre d'adhésions en 1989	18 800	
Salariés actifs en 1989		114 259

1. Le taux d'adhésion en 1989 est le pourcentage des salariés n'ayant enregistré aucune heure de travail en 1988 et ayant travaillé au moins une heure en 1989.

2. Le taux d'abandon en 1989 est le pourcentage des salariés ayant travaillé en 1988 et n'enregistrant aucune heure en 1989.

Source : CCQ, mai 1990

De plus, la région de domicile des salariés exerce une influence sur la variabilité saisonnière de l'emploi. En général, plus une région est caractérisée par une grande diversité dans la nature des travaux moins elle est susceptible de présenter de trop importantes fluctuations saisonnières de l'emploi. À titre d'exemple, la région de la Baie-James, où les chantiers sont quasi-exclusivement reliés aux travaux de génie, subit l'écart saisonnier le plus important (Annexe III, tableau 25). Au contraire, la région métropolitaine de Montréal compte parmi les régions ayant le plus faible indice de variation saisonnière en raison de la grande diversité des travaux qu'on y retrouve.

Le roulement des salariés

L'industrie de la construction connaît un phénomène de roulement de la main-d'oeuvre d'une année à l'autre. À chaque année, plusieurs travailleurs quittent et intègrent l'industrie. Ces mouvements sont mesurés à l'aide des taux d'abandon et d'adhésion.

Le taux d'abandon se définit comme la proportion des salariés ayant travaillé en 1988 et n'ayant effectué aucune heure en 1989. Selon le tableau 3-6 sur le mouvement des salariés de la construction, 14,8 % des salariés présents en 1988 n'ont enregistré aucune heure en 1989. Le taux d'abandon affiche ainsi une stabilité par rapport à l'année dernière. Notons, cependant, qu'en termes absolus on observe une légère hausse du nombre d'abandons, soit de 258 individus. Il faut reculer jusqu'en 1983 pour retrouver un taux d'abandon plus élevé que celui de cette année.

Le taux d'adhésion représente, quant à lui, le pourcentage des nouvelles embauches effectuées au cours de l'année. En 1989, 16,5 % de la main-d'oeuvre active se composait de nouveaux salariés. Ce résultat représente la deuxième baisse consécutive du taux d'adhésion: en 1987 il était de 27,6 %. Malgré la baisse de ce taux, l'industrie enregistre tout de même une entrée nette de travailleurs, et ce depuis 1984.

La permanence de la main-d'oeuvre est affectée par des taux de roulement relativement élevés. Le tableau 3-7 sur la répartition des salariés actifs selon le nombre d'années consécutives de travail dans la construction, révèle que seulement 29,3 % de tous les salariés ayant oeuvré au sein de l'industrie en 1989 y ont travaillé chaque année depuis au moins dix ans. Ce pourcentage maintient la tendance à la baisse amorcée depuis 1985; à ce moment 43,5 % des salariés enregistraient dix années consécutives et plus de travail dans l'industrie.

Toutefois, on observe une baisse marquée des travailleurs ayant seulement une année d'expérience

Tableau 3-7

Répartition des salariés actifs en 1989, selon le nombre d'années consécutives de travail dans la construction depuis 1975

Nombre d'années consécutives d'expérience*	Salariés qualifiés		Salariés non qualifiés		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1	11 863	13,7	6 937	25,1	18 800	16,5
2	11 364	13,1	3 444	12,5	14 808	13,0
3	13 695	15,8	3 530	12,8	17 225	15,1
4	7 625	8,8	2 214	8,0	9 839	8,6
5	6 344	7,3	1 824	6,6	8 168	7,1
6	4 265	4,9	1 133	4,1	5 398	4,7
7	2 465	2,8	690	2,5	3 155	2,8
8	949	1,1	259	0,9	1 208	1,1
9	1 768	2,0	441	1,6	2 209	1,9
10	1 289	1,5	402	1,5	1 691	1,5
11	1 036	1,2	313	1,1	1 349	1,2
12	1 116	1,3	449	1,6	1 565	1,4
13	1 617	1,9	630	2,3	2 247	2,0
14	1 588	1,8	507	1,8	2 095	1,8
15 et +	19 646	22,7	4 855	17,6	24 501	21,4
Total	**86 630**	**100,0**	**27 629**	**100,0**	**114 259**	**100,0**

* Le salarié ayant travaillé seulement en 1989 se voit accorder un (1) an d'expérience, celui ayant travaillé seulement en 1988 et 1989 se voit accorder deux (2) ans d'expérience, ainsi de suite.

Source : CCQ, mai 1990

Tableau 3-8

Répartition des abandons en 1989 selon le niveau d'heures travaillées et le statut professionnel en 1988

Statut	Niveau d'heures travaillées en 1988					
	Moins de 500	500 à 999	1 000 à 1 499	1 500 à 1 999	2 000 ou plus	Total
Compagnons	3 729	1 366	607	233	23	5 958
Apprentis	2 709	1 097	336	73	2	4 217
Autres salariés	5 350	911	319	87	16	6 683
Total	**11 788**	**3 374**	**1 262**	**393**	**41**	**16 858**
En %	**69,9**	**20,0**	**7,5**	**2,3**	**0,2**	**100,0**

Source : CCQ, mai 1990

dans l'industrie; ceux-ci passent de 26,3 % en 1987 à 18,1 % en 1988 et à 16,5 % en 1989. Alors que la proportion des travailleurs ayant deux années d'expérience affiche également une diminution passant de 19,2 % en 1988 à 13 %, la représentativité des salariés ayant 3 années d'expérience grimpe de 10,2 % à 15,1 %. De plus, les salariés ayant oeuvré de 4 à 9 années consécutives augmentent de 17,4 % en 1987 à 22 % en 1988 et à 26,2 % en 1989 de l'ensemble des salariés. Ainsi, la hausse d'activité que l'on constate depuis plusieurs années se reflète au niveau des années consécutives de travail et engendre une amélioration de la permanence de l'emploi.

Ces tendances se manifestent également selon le statut professionnel des travailleurs. En effet, tant les salariés qualifiés que les salariés exerçant une occupation bénéficient d'une plus grande stabilité de l'emploi. Toutefois, la situation de l'emploi des salariés exerçant une occupation semble plus précaire: 41,6 % des salariés de ce groupe ont oeuvré 5 années consécutives et plus contre 45,8 % chez les salariés qualifiés. De plus, la proportion des travailleurs peu expérimentés (1 an d'ancienneté) est nettement supérieure chez ce premier groupe, soit 25,1 % contre 13,7 % pour les salariés qualifiés.

L'analyse de la répartition des abandons en 1989 selon le niveau d'heures travaillées et le statut professionnel en 1988 (tableau 3-8), révèle une corrélation évidente entre le taux d'abandon et le niveau d'heures travaillées par les salariés au cours de l'année précédente. En effet, on constate que les abandons proviennent dans une proportion fort majoritaire des salariés n'ayant pas oeuvré sur une base permanente en 1988. Près de 70 % des abandons en 1989 se retrouvent chez les salariés ayant travaillé moins de 500 heures dans l'industrie l'année dernière. Ce pourcentage n'est que de 0,2 % pour les salariés ayant enregistré 2 000 heures ou plus. Ainsi, il semble que les travailleurs plus expérimentés aient plus de facilité à être employés d'un chantier à un autre et sont donc plus susceptibles de rester dans l'industrie. Cette observation s'applique indépendamment du statut professionnel des salariés.

Par opposition, le tableau 3-9 fait état de la répartition des nouveaux salariés en 1989, selon le niveau d'heures travaillées et le statut professionnel. Plus de 57 % des nouveaux travailleurs de l'industrie ont oeuvré moins de 500 heures contre 3,7 % qui ont oeuvré 1 500 heures ou plus. La représentativité des apprentis parmi les nouveaux salariés est en baisse depuis 1987 alors qu'ils représentaient 41,8 % des adhésions;

Tableau 3-9

Répartition des nouveaux salariés de la construction en 1989 (adhésions) selon le niveau d'heures travaillées et le statut professionnel

Statut	Niveau d'heures travaillées en 1989					
	Moins de 500	500 à 999	1 000 à 1 499	1 500 à 1 999	2 000 et plus	Total
Compagnons	3 605	1 598	787	290	34	6 314
Apprentis	2 736	1 928	709	165	11	5 549
Autres salariés	4 425	1 567	761	163	21	6 937
Total	**10 766**	**5 093**	**2 257**	**618**	**66**	**18 800**
En %	**57,3**	**27,1**	**12,0**	**3,3**	**0,4**	**100,0**

Source : CCQ, mai 1990

en 1989, ils ne comptent que pour 29,5 % des entrées. Inversement, une proportion de plus en plus grande des salariés entre à titre de compagnon ou de salarié exerçant une occupation. En 1989, ces premiers représentent 33,6 % des nouveaux salariés alors que ces derniers comptent pour 36,9 % de ce groupe.

Une des conséquences engendrée par un taux de roulement élevé de la main-d'oeuvre est la diminution sensible de la moyenne des heures travaillées par l'ensemble des salariés actifs. La majorité des effectifs qui quittent ou qui adhèrent à l'industrie au cours d'une année donnée, ne travaille que quelques mois exerçant ainsi un effet à la baisse sur la moyenne des heures travaillées.

En règle générale, plus l'activité économique, et donc, l'activité de construction sur les chantiers est forte, moins les salariés déjà qualifiés envisagent de reprendre l'apprentissage d'un autre métier. À l'opposé, plus la situation conjoncturelle est difficile, plus les salariés sont prêts à changer de métier dans le but de se trouver de l'emploi dans des métiers plus en demande, même s'ils doivent pour cela modifier leur statut. Ceci vient appuyer la thèse voulant qu'en situation économique favorable, l'augmentation des nouveaux salariés est surtout due à l'entrée de travailleurs n'ayant jamais oeuvré dans l'industrie.

Le chômage inter-chantier

Le chômage inter-chantier est le troisième type de chômage contribuant à l'aspect temporaire du marché de l'emploi dans l'industrie de la construction. Pour un salarié, le fait de travailler 2 ou 10 mois ne signifie pas nécessairement qu'il ait gardé un emploi de cette durée. Le salarié, au même titre que l'entrepreneur, est dans l'obligation de se déplacer d'un chantier à l'autre s'il veut s'assurer du travail au sein de l'industrie. Lorsqu'un chantier ne requiert plus ses services, le salarié doit se mettre à la recherche d'un nouveau chantier à un stade de réalisation qui nécessite l'utilisation de ses qualifications.

Un bon indicateur du chômage inter-chantier est la répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction. Notons cependant que cet indicateur sous-estime l'ampleur du phénomène dans la mesure où une période de chômage minimale d'un mois doit être enregistrée. Une apparition se définit comme une période continue au cours de laquelle le salarié a travaillé au moins une heure à tous les mois composant cette période. D'après le tableau 3-10 sur la répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 28,4 % des salariés ont enregistré plus d'une apparition en 1989. Cela représente une légère hausse par rapport à 1988 alors qu'on notait 27,8 % des effectifs avec plus d'une apparition.

Cet indicateur varie également en fonction du statut professionnel (Annexe III, tableaux 30, 31 et 32). Comme les années précédentes, les salariés exerçant une occupation sont légèrement moins touchés par ce type de chômage puisque seulement 25,9 % d'entre eux comptent plus d'une apparition. Les compagnons suivent avec 27,6 % alors que les apprentis sont les plus touchés avec un taux de 31,8 %.

Tableau 3-10

Répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1989

Nombre de mois	Nombre de salariés	Salariés selon le nombre d'apparitions*			
		1	2	3	4 ou +
1	8 224	8 224	—	—	—
2	6 556	5 252	1 304	—	—
3	5 866	4 090	1 514	262	—
4	6 260	4 042	1 784	387	47
5	6 615	4 063	1 982	485	85
6	7 480	4 105	2 589	674	112
7	9 011	5 379	2 739	744	149
8	9 331	5 514	2 876	824	117
9	9 239	5 201	3 093	860	85
10	8 411	3 876	3 805	730	—
11	9 771	4 533	5 238	—	—
12	27 495	27 495	—	—	—
Total	**114 259**	**81 774**	**26 924**	**4 966**	**595**

* Tout salarié qui a travaillé au moins une heure dans la construction au cours d'un mois donné enregistre une apparition. Par la suite, si après une absence d'un ou plusieurs mois il revient à la construction, il enregistre une seconde apparition et ainsi de suite.

Source : CCQ, mai 1990

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce résultat. Tout d'abord, le chômage saisonnier, plus important pour les salariés exerçant une occupation compte tenu de leur représentativité élevée dans le secteur des travaux de génie, vient réduire l'étalement de la période de travail et donc la probabilité de plus d'une apparition. Il semble également que les travailleurs exerçant une occupation recherchent, plus souvent que les salariés qualifiés, un emploi à l'extérieur de l'industrie de la construction au moment où se termine leur période d'emploi sur un chantier. Ceci nous est démontré par des niveaux élevés d'abandons pour cette catégorie de salariés. Finalement, la nature même des travaux exécutés par les salariés exerçant une occupation leur permettrait d'oeuvrer davantage sur toute la période d'exécution d'un chantier. À titre d'exemple, un électricien n'est présent sur un chantier donné que lorsque des travaux d'électricité sont requis. À l'inverse, le manoeuvre peut participer à toutes les étapes d'un chantier, du coffrage à la finition.

Mobilité de la main-d'oeuvre

L'aspect temporaire du marché de l'emploi est synonyme de mobilité. Ainsi, les salariés connaissent de fréquents déplacements, que ce soit d'un chantier à l'autre, d'un employeur à l'autre ou même d'une région à l'autre. Cette mobilité permet aux salariés de s'assurer une certaine forme de permanence au sein de l'industrie. Deux phénomènes de la mobilité de la main-d'oeuvre sont présentés ci-après; il s'agit de la mobilité inter-employeur et de la mobilité géographique.

Mobilité inter-employeur

La répartition de la mobilité inter-employeur des salariés varie selon le statut professionnel. Les salariés qualifiés comptent le plus fort pourcentage de salariés ayant oeuvré pour plus d'un employeur, soit 34,4 %, alors que les salariés exerçant une occupation en comptent 30,6 % (Annexe III, tableau 36). Comme mentionné ci-haut, ces derniers ont une présence importante dans le secteur des travaux de génie, secteur qui est plutôt concentré durant les mois de l'été. De ce fait, l'étalement de ce secteur est plus limité, réduisant ainsi les possibilités de mobilité des salariés.

Le tableau 36 de l'Annexe III révèle également qu'il existe une corrélation entre le nombre d'employeurs et le nombre d'heures travaillées. En effet, parmi les salariés qualifiés, les travailleurs enregistrant 500 heures et plus ont oeuvré pour plus d'un employeur dans une proportion de 38,6 % comparativement à 20,9 % pour les salariés travaillant moins de 500 heures. Cette différence est encore plus marquée chez les autres salariés alors que 37,8 % des travailleurs affichant 500 heures et plus ont oeuvré pour plus d'un employeur contre 16,3 % chez les 500 heures ou moins. Ainsi, la mobilité inter-employeur est nécessaire afin d'assurer une meilleure permanence de l'emploi du salarié.

De plus, on observe une relation entre le nombre d'employeurs et le salaire annuel moyen; plus le nombre d'employeurs est grand, plus le salaire annuel moyen est élevé. Cela vient confirmer que la mobilité inter-employeur est une réalité de l'industrie; elle permet l'amélioration du traitement salarial.

Mobilité géographique

L'importance de la mobilité géographique se vérifie à l'aide de la répartition des salariés actifs selon le lieu de travail (tableau 3-11). De fait, 46 % de l'ensemble des salariés ont oeuvré dans au moins une autre région que celle de leur domicile. De ce groupe, 21,6 % ont oeuvré exclusivement dans une autre région que celle où ils ont élu domicile.

Tableau 3-11

Répartition des salariés actifs et salaire annuel moyen selon le statut professionnel et le lieu de travail, 1989

Statut	Nombre de salariés			Salaire annuel moyen ($)		
	Lieu de travail			Lieu de travail		
	Région de domicile exclusivement	Région de domicile et autres	Autres régions seulement	Région de domicile exclusivement	Région de domicile et autres	Autres régions seulement
Compagnons	29 047	13 739	11 137	24 727	31 044	27 474
Apprentis	18 331	7 883	6 493	14 181	17 185	14 830
Autres salariés	14 324	6 278	7 027	16 391	22 314	17 556
Total	**61 702**	**27 900**	**24 657**	**19 658**	**25 164**	**21 318**

Source : CCQ, mai 1990

La mobilité géographique varie très peu selon le statut professionnel. Ce sont les apprentis qui travaillent le plus dans leur région de domicile exclusivement, soit 56 %. Chez les compagnons et les salariés exerçant une occupation, cette proportion s'établit à 53,9 % et 51,8 %, respectivement. Comme l'année dernière, la part importante des salariés exerçant une occupation dont le lieu de travail se situe uniquement à l'extérieur de leur région (soit 25,4 % contre 20,4 % pour l'ensemble des salariés qualifiés) peut s'expliquer, encore une fois, par leur présence dans le secteur des travaux de génie. En effet, la mobilité des salariés est très reliée aux métiers exercés (Annexe III, tableau 34). Les métiers généralement associés aux secteurs des grands travaux industriels et de génie se voient contraints à une plus grande mobilité; ces types de travaux sont généralement situés assez loin des grands centres urbains. À titre d'exemple, 78,5 % des chaudronniers, 72,4 % des mécaniciens de chantier et 68,6 % des mécaniciens de machinerie lourde occupent un emploi dans au moins une autre région que leur région domiciliaire. Soulignons que les métiers mentionnés ci-haut se retrouvent en grande partie sur les chantiers industriels. À l'opposé, le secteur résidentiel, de par sa structure et sa localisation, recrute localement sa main-d'oeuvre ce qui réduit inévitablement les mouvements interrégionaux des salariés oeuvrant prioritairement dans ce secteur.

D'après le tableau 3-11, le niveau du salaire annuel moyen semble très relié à la mobilité géographique. Les salariés travaillant dans leur région et à l'extérieur de leur région de domicile reçoivent un salaire annuel moyen plus élevé que les salariés ne travaillant que dans leur région de domicile ou exclusivement à l'extérieur de celle-ci. Cette observation s'applique indépendamment du statut professionnel.

Le tableau 35 de l'Annexe III, nous apporte des précisions quant au nombre d'heures travaillées par les salariés selon les régions de domicile et de travail pour 1989. Ce tableau nous donne un portrait exhaustif des mouvements interrégionaux de la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction. Il nous révèle, entre autres, que l'ensemble des régions, à l'exception de la Baie-James, recrute la très forte majorité de leur main-d'oeuvre sur leur propre territoire. On y constate, cependant, que la région du Montréal métropolitain comble une partie importante de ses besoins en main-d'oeuvre grâce à des salariés provenant des régions de la Montérégie et des Laurentides-Lanaudière. En effet, l'apport cumulé des salariés de ces deux régions représente 29,1 % de l'activité enregistrée dans la région métropolitaine de Montréal. Quant à la Baie-James, elle compte sur la main-d'oeuvre des régions du Bas-St-Laurent-Gaspésie, de Québec et du Montréal métropolitain pour combler 60 % des emplois sur les chantiers.

Salaires

En 1989, les salariés de la construction assujettis au décret ont reçu une masse salariale (1) totalisant 2 441 millions $ (Annexe III, tableau 11). Cette som-

(1) La masse salariale correspond à l'ensemble des salaires versés aux salariés de la construction incluant les indemnités de congés et les différentes primes prévues au décret, à l'exception des frais de déplacement; toutes les autres sources de revenu tels les avantages sociaux, les prestations d'assurance-chômage ou les gains hors construction sont exclues du calcul de la masse salariale présentée dans ce document.

Tableau 3-12

Répartition des salariés actifs et du salaire annuel moyen selon le statut professionnel et le nombre d'heures travaillées dans la construction, 1989

	Nombre de salariés				Salaire annuel moyen ($)			
Heures travaillées	**Compagnons**	**Apprentis**	**Autres salariés**	**Total**	**Compagnons**	**Apprentis**	**Autres salariés**	**Total**
Moins de 100 heures	3 950	2 377	3 660	9 987	823	589	642	701
100 à 199 heures	1 950	1 895	1 845	5 690	3 257	2 231	2 625	2 711
200 à 299 heures	1 658	1 776	1 352	4 786	5 516	3 701	4 427	4 535
300 à 399 heures	1 672	1 677	1 208	4 557	7 677	5 228	6 302	6 412
400 à 499 heures	1 736	1 786	1 194	4 716	10 014	6 781	8 291	8 354
Total:								
Moins de 500 heures	10 966	9 511	9 259	29 736	4 465	3 478	3 315	3 791
500 à 999 heures	10 917	9 143	6 396	26 456	17 032	11 659	14 174	14 484
1 000 à 1 499 heures	12 572	7 231	6 073	25 876	28 545	20 099	24 432	25 219
1 500 à 1 999 heures	16 396	6 334	4 658	27 388	41 262	29 331	35 889	37 589
2 000 heures et plus	3 072	488	1 243	4 803	58 731	42 845	49 356	54 691
Total:								
Plus de 500 heures	42 957	23 196	18 370	84 523	32 632	19 772	25 452	27 542
Total	**53 923**	**32 707**	**27 629**	**114 259**	**26 904**	**15 034**	**18 033**	**21 361**

Source : CCQ, mai 1990

me représente une augmentation de 11,9 % par rapport à l'année précédente où l'ensemble des salaires versés aux travailleurs s'élevait à 2 181 millions $. Toutes les régions, à l'exception de l'Estrie et de la Baie-James, affichent des augmentations de leur masse salariale. Les régions de la Côte-Nord, du Saguenay-Lac-St-Jean et de l'Abitibi-Témiscamingue connaissent des hausses remarquables, avec des taux de croissance de près de 63 % pour cette première région et de près de 36 % pour les deux dernières.

Le salaire annuel moyen a, quant à lui, crû de 10 % en 1989 pour s'établir à 21 361$. Cette hausse s'explique, en partie, par l'augmentation du taux horaire moyen qui s'établit à 20,91$ (1). La hausse salariale en 1989 prévue par le décret est en moyenne de 5 %. De plus, les heures totales travaillées ont crû plus rapidement que le nombre total des salariés, élevant ainsi la moyenne d'heures travaillées par salarié et par le fait même le salaire annuel moyen.

Le tableau 3-12 révèle que chaque statut professionnel a connu une augmentation de son salaire annuel moyen. En effet, les compagnons connaissent une hausse de près de 7,2 % du salaire annuel moyen par rapport à 1988: il s'établit à 26 904$. Chez les apprentis, le salaire moyen passe de 14 227$ à 15 034$ en 1989. Enfin, le salaire moyen des salariés exerçant une occupation suit la même tendance: il enregistre une hausse de 16,8 % pour s'établir à 18 033$. Cette hausse remarquable chez les salariés exerçant une occupation résulte, en partie, de la conjugaison de la baisse du nombre de salariés et de la hausse du nombre d'heures travaillées. Quant au salaire annuel moyen des salariés ayant oeuvré moins de 500 heures dans l'industrie, l'on note de très légères fluctuations selon le statut professionnel par rapport à 1988.

Relativement aux résultats sur les salaires moyens, il nous apparaît important d'apporter certaines précisions. Tout d'abord, il est ici question de salaire annuel moyen, soit d'une statistique qui a pour effet d'aplanir les écarts entre les individus. De plus, dans l'industrie, deux facteurs contribuent à générer des variations de salaire entre les travailleurs de la construction. En premier lieu, les taux de salaire sont fixés par le décret et varient selon le métier exercé et le statut du salarié. Du fait que les compagnons exercent un métier qualifié, leur taux de salaire est plus élevé que celui des apprentis ou des salariés exerçant une occupation. De même, les travailleurs exerçant une occupation ont, règle générale, un salaire horaire supérieur à celui des apprentis compte tenu que ces derniers poursuivent l'apprentissage du métier de leur choix: ils sont donc en période de formation. Les moyennes de salaires, observées au tableau 3-12, reflètent bien ces différences.

Finalement, le nombre d'heures travaillées constitue un facteur déterminant du salaire gagné. On constate que les écarts de salaire selon le nombre d'heures travaillées sont encore plus révélateurs de la faiblesse de la moyenne comme mesure représentative. Par exemple, 50,8 % de la main-d'oeuvre active en 1989 a réalisé 1 000 heures ou plus de travail sur les chantiers pour un salaire annuel moyen de 33 491$, alors que celui-ci n'est que de 8 825$ pour 49 % de l'ensemble des salariés, soit ceux ayant travaillé entre 1 et 999 heures. Donc, pour obtenir un reflet fidèle des

(1) Ce taux horaire moyen comprend les primes et les vacances.

Tableau 3-13

Salaire annuel moyen des salariés actifs dans la construction selon l'âge et le statut professionnel, 1989

	Salaire annuel moyen ($)				Nombre de salariés	
Âge	**Compagnons**	**Apprentis**	**Autres**	**Total**	**Effectifs**	**%**
Moins de 20 ans	18 178	10 133	7 381	9 470	2 574	2,3
20-24 ans	25 879	15 210	11 971	15 024	13 674	12,0
25-29 ans	27 016	15 931	13 560	17 727	18 227	16,0
30-34 ans	26 949	15 251	16 649	20 390	17 201	15,1
35-39 ans	27 062	14 613	19 675	22 828	15 323	13,4
40-44 ans	28 560	14 757	21 824	25 538	14 052	12,3
45-49 ans	28 295	14 637	22 631	26 176	11 809	10,3
50-54 ans	27 632	13 874	23 361	26 210	9 821	8,6
55-59 ans	24 991	14 321	22 336	24 226	7 622	6,7
60-64 ans	20 524	9 654	19 927	20 311	3 503	3,1
65 ans et plus	12 858	11 058	15 176	13 240	453	0,4
Total	**26 903**	**15 033**	**18 033**	**21 360**	**114 259**	**100,0**

Source : CCQ, mai 1990

salaires reçus par les travailleurs du secteur de la construction assujettis au décret, il faut nécessairement tenir compte du nombre d'heures travaillées par ceux-ci.

L'examen de la distribution du salaire annuel moyen selon l'âge des salariés (tableau 3-13) nous suggère que le niveau salarial progresse jusqu'à environ l'âge de 55 ans et décroît systématiquement par la suite. Ainsi, on note un salaire annuel moyen de 26 210$ chez les salariés âgés de 50 à 54 ans. Chez les compagnons, le salaire progresse jusqu'à l'âge de 45 ans tandis qu'il avance jusqu'à l'âge de 55 ans chez les salariés exerçant une occupation. La situation est cependant différente pour les apprentis; le salaire maximum est atteint entre 25 et 29 ans. La baisse graduelle du salaire annuel moyen après l'âge de 55 ans, et ce pour l'ensemble des salariés, s'explique principalement par la diminution des heures travaillées après cet âge.

Cette année, la répartition des effectifs selon l'âge n'a pas d'effet visible sur la distribution du salaire annuel moyen. La tranche des salariés âges de moins de 30 ans connaît une légère diminution de sa représentativité passant de 31,9 % à 30,3 % en 1989. Comme l'année dernière, l'entrée de nouveaux salariés n'exerce aucun effet à la baisse sur le salaire annuel moyen des travailleurs âgés de moins de 30 ans.

La répartition du salaire annuel moyen selon le métier exercé nous donne une information supplémentaire intéressante (Annexe III, tableau 18). Parmi les salariés qualifiés, le groupe de salariés dont le salaire moyen est le plus élevé est constitué des compagnons mécaniciens d'ascenseur, lequel s'est vu attribuer une rémunération annuelle moyenne de 46 643$. Chez les apprentis, le métier de chaudronnier touche la rémunération la plus élevée (27 637$), suivis de près des mécaniciens d'ascenseur (27 125$). Enfin, le métier de poseur de revêtement souple affiche le salaire annuel moyen le plus faible chez les compagnons (15 062$) alors que chez les apprentis cette place est occupée par les plâtriers (9 941$).

Trois explications sont à la base des variations de salaire entre les différents travailleurs. Premièrement, chaque métier est payé selon un taux de salaire horaire spécifié (Annexe III, tableau 39). Deuxièmement, les apprentis sont rémunérés selon un pourcentage du taux de salaire des compagnons exerçant le même métier. Ces pourcentages sont donnés dans le *Règlement sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction* (c. R-20, r.3). Ils varient selon la période d'apprentissage et se situent à l'intérieur d'une fourchette de 50 % à 85 % du taux de salaire du compagnon. Finalement, le salaire moyen d'un métier particulier est fonction du nombre d'heures travaillées par les salariés dudit métier.

Avantages sociaux

Les salariés de l'industrie québécoise de la construction bénéficient d'un régime universel et obligatoire d'avantages sociaux mis sur pied pour contrer les problèmes inhérents à la forte mobilité géographique et inter-employeur des salariés. En effet, la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction* prévoit un décret devant contenir, entre autres, des dispositions relatives à des régimes complémentaires d'avantages sociaux. De façon concrète, ceux-ci se présentent sous trois formes: un régime d'assurance collective, un régime supplémentaire de rentes et, finalement, un certain nombre de congés annuels. Depuis 1975, la Commission de la construction du Québec a pour mandat d'administrer l'ensemble de ces avantages sociaux.

En 1989, la CCQ a recueilli en cotisations et contributions, soit respectivement les argents versés par les salariés et les employeurs au régime d'avantages sociaux, une somme globale de 297 millions $. Ce résultat correspond à une augmentation de plus de 25 % par rapport à 1988; elle s'explique par la croissance des heures travaillées sur les chantiers en 1989 mais surtout par la multiplicité des comptes complémentaires de retraite.

Congés annuels et jours fériés chômés.

Comme par le passé, les congés annuels obligatoires se répartissent sur deux périodes (1): une première durant l'été comprenant les deux dernières semaines civiles complètes du mois de juillet et une deuxième période englobant la fête de Noël et le 1er janvier. Les jours fériés chômés sont au nombre de sept.

(1) Tous les groupes de salariés qui ne sont pas soumis à ce règlement sont spécifiés à la section XX du Décret de la construction (c. R-20, r.5.).

Tableau 3-14

Montant et nombre de chèques émis pour les congés annuels en 1988 et 1989

Période	1988	1989
Juillet		
Nombre de chèques	107 244	111 891
Montant ($)	149 705 877	162 937 364
Décembre		
Nombre de chèques	79 136	82 843
Montant ($)	52 120 688	58 862 018
Total		
Nombre de chèques	**186 380**	**194 734**
Montant ($)	**201 826 565**	**221 799 382**

Source : CCQ, mai 1990

Les montants alloués pour les congés annuels obligatoires et les jours fériés chômés correspondent à un pourcentage du salaire gagné par le salarié. Ainsi, à la fin de chaque semaine, l'employeur doit créditer à chacun de ses salariés un montant égal à 10 % du salaire, soit 6 % pour les indemnités de vacances et 4 % pour les indemnités de jours fériés chômés. Les montants sont recueillis et administrés par la CCQ qui les remet aux travailleurs lors des périodes de congés. Le tableau 3-14 révèle que les travailleurs ont reçu 222 millions $ pour les congés annuels en 1989, soit une hausse de près de 10 % par rapport à 1988.

Régime d'assurance collective

Les salariés de l'industrie de la construction peuvent bénéficier de trois régimes d'assurance: un régime d'assurance-vie, d'assurance-salaire et d'assurance-maladie. Pour qu'un salarié de l'industrie soit couvert par ces régimes, il doit remplir certains critères d'admissibilité reliés à une durée de travail minimale dans une période de temps prédéterminée. Le coût de ces trois régimes est à la charge de l'employeur. Toutefois, le travailleur qui n'a pas accumulé un nombre d'heures suffisant pour être assuré peut le devenir en versant une cotisation dite volontaire ou supplémentaire.

En 1989, la contribution de l'employeur au régime d'assurance est de 0,50$ pour chaque salarié par heure travaillée, soit le même montant qu'en 1988. Soulignons que la contribution de l'employeur pour le métier d'électricien est un peu plus élevée, variant entre 0,55$ et 0,59$.

Pour l'année 1989, le montant total des contributions d'employeurs et des cotisations volontaires versées aux régimes d'assurance s'élève à 64,4 millions $. Lorsqu'on ajoute à cela les revenus de placements et les contributions des employeurs aux régimes d'assurance supplémentaire, ce montant passe à 72,2 millions $

L'examen du montant des réclamations pour les divers types d'assurance (tableau 3-15) nous laisse voir une augmentation importante du montant des prestations en 1989, soit de 45 %; ainsi le montant des réclamations s'élève à 55,5 millions $. Cette hausse marquée survient suite à l'implantation d'un régime de soins dentaires le 1er janvier 1989. Ainsi, les montants de réclamations d'assurance-maladie passent de 18,8 millions $ en 1988 à 34,6 millions $ pour 1989, soit une croissance de 84 %. Le niveau des prestations d'assurance-salaire, indemnité hebdomadaire et mensuelle, a aussi fait l'objet de revalorisation.

Régime supplémentaire de rentes

Le coût du régime supplémentaire de rentes est assumé tant par les employeurs que par les salariés. Le taux de contribution par heure travaillée se situe à 0,70$ pour l'employeur alors que celui des salariés est de 0,80$ en 1989.

En 1989, la plupart des métiers bénéficient d'un régime complémentaire de retraite en plus du régime de base. Cela signifie que le taux de cotisation de ces travailleurs est plus élevé que celui des métiers qui ne contribuent qu'au régime de base, soit 0,80$. Pour certains métiers, le taux de cotisation varie en fonction du statut professionnel. Ainsi, les apprentis calorifugeurs, électriciens, plombiers et poseurs d'appareils de chauffage versent un montant moins élevé que les compagnons de ces métiers. A compter du 1er janvier 1989, les salariés peuvent bénéficier d'une retraite sans réduction à compter de 58 ans s'ils rencontrent les critères établis.

Tableau 3-15

Montant des réclamations pour les divers types d'assurance en 1988 et 1989 - régime de base

Type	1988 Montant (millions $)	1989 Montant (millions $)
Assurance-vie	4,4	4,2
Assurance-maladie	18,8	34,6
Assurance-salaire		
Indemnités hebdomadaires	8,8	9,4
Indemnités mensuelles	6,3	7,3

Source : CCQ, mai 1990

Tableau 3-16

Montant et nombre de réclamations relatifs au régime supplémentaire de rentes 1988 et 1989

Type	1988		1989	
	Nombre	Montant (millions $)	Nombre	Montant (millions $)
Prestations mensuelles de rentes	29 880	84,2	32 164	93,3
Montants forfaitaires	8 297	15,7	9 934	18,0

Source : CCQ, mai 1990

Les fonds du compte général, qui reçoit les contributions et les cotisations au régime de base, s'élèvent à 1 932 millions $ au 31 décembre 1989. Les cotisations supplémentaires des divers métiers sont déposées au compte complémentaire dont l'actif s'élève à 168 millions $ à la fin de l'année, soit une hausse de près de 49 %. Cette croissance importante s'explique en raison de l'augmentation du nombre de métiers à contribuer à ce fonds. En fait, depuis le 6 novembre 1988, presque l'ensemble des métiers contribuent à un compte complémentaire de retraite. Les seuls à s'y abstenir sont les métiers de cimentier-applicateur, ferrailleur, mécanicien d'ascenseur, mécanicien de chantier, monteur d'acier de structure, plâtrier et serrurier de bâtiment. Pour ce qui est des salariés exerçant une occupation, les salariés oeuvrant à titre de conducteur de camion, d'homme de service de machinerie lourde, de manoeuvre spécialisé (carreleur), d'opérateur (à l'exception d'opérateur de génératrice), de préposé aux pneus et de débosselage de même que de soudeur chaudronnier, de machinerie lourde et de tuyauterie contribuent à un compte complémentaire. Quant aux fonds du compte de retraités, ils totalisent 629 millions $ en 1989.

Le nombre de prestataires de rentes mensuelles a augmenté de près de 7,6 % en 1989 par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 32 164 (tableau 3-16). Le montant des prestations mensuelles a également augmenté; il se situe à 93,3 millions $. Signalons en terminant que l'actif de la caisse de retraite est de 2,7 milliards $ au 31 décembre 1989.

Annexes

Annexe I

Sources et définitions

A- Le recensement permanent des salariés et des employeurs est alimenté par trois sources principales :

1. les registres de la Commission de la construction du Québec sur l'identification des salariés et des employeurs de la construction ;
2. les rapports mensuels des employeurs à la Commission ;
3. les dossiers du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle pour les salariés dont le métier est couvert par le *Règlement sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction* édicté en application de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.*

B- Définition des principaux termes employés :

1. Construction

Nous nous en tenons à la définition donnée à l'article 1 de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction*[1] et des dit qui en découlent, c'est-à-dire:

— « Les travaux de fondation, d'érection, d'entretien, de rénovation, de réparation, de modification et de démolition de bâtiments, et d'ouvrage de génie civil exécutés sur les lieux mêmes du chantier et à pied d'oeuvre, y compris les travaux préalables d'aménagement du sol.

— En outre, le mot « construction » comprend l'installation, la réparation et l'entretien de machinerie et d'équipement, le travail exécuté en partie sur les lieux mêmes du chantier et en partie en atelier, le déménagement de bâtiments, le déplacement des salariés, le dragage, le gazonnement, la coupe et l'émondage des arbres et arbustes ainsi que l'aménagement de terrains de golf, mais uniquement dans les cas déterminés par règlements ».

Toutefois, en vertu de l'article 19, la construction ne comprend pas :

«1. (les) exploitations agricoles ;

2. (les) travaux d'entretien et de réparation exécutés par des salariés permanents embauchés directement par un employeur autre qu'un employeur professionnel ;
3. (les) travaux de construction de canalisation d'eau, d'égouts, de pavages et de trottoirs et autres travaux du même genre exécutés par les salariés des communautés urbaines ou régionales et des corporations municipales ;
4. (les) travaux de construction qui se rattachent directement à l'exploration ou à l'exploitation d'une mine et qui sont exécutés par les salariés des entreprises minières ;
5. (les) travaux de construction qui se rattachent directement à l'exploitation de la forêt qui sont exécutés par les salariés des entreprises d'exploitation forestière ;
6. (les) travaux de construction de lignes de transport de force exécutés par les salariés d'Hydro-Québec ;
7. (les) travaux de pose ou de montage du verre plat ;
8. (les) travaux d'entretien, de rénovation, de réparation et de modification exécutés par des salariés permanents embauchés directement par les commissions scolaires, les collèges et les établissements publics visés dans la *Loi sur les services de santé et les services sociaux ;*
9. (les) travaux suivants, exécutés pour une personne physique, agissant pour son propre compte et à ses fins personnelles et exclusivement non lucratives :
   i. d'entretien, de réparation, de rénovation et de modification d'un logement qu'elle habite ;
   ii. de construction d'un garage ou d'une remise annexe à un logement qu'elle habite, qu'il lui soit contigu ou non ».

De même, les travaux de montage, de réparation et d'entretien de machinerie de bâtiments ainsi que l'installation, le montage, la réparation et

1. L.R.Q., chapitre R-20

l'entretien de machinerie de production ne sont pas des travaux de construction à moins qu'ils soient effectués par des salariés de la construction à l'emploi d'employeurs professionnels.[1]

De plus, la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction* n'assujettit pas les travaux exécutés par les Indiens sur leurs réserves.

2. Salarié

« Tout apprenti, manoeuvre, ouvrier non spécialisé, ouvrier qualifié, compagnons ou commis, qui travaille pour un employeur et qui a droit à un salaire[2] ».

3. Employeur

« Quiconque, y compris le gouvernement du Québec, fait exécuter un travail par un salarié[2] ».

4. Rapport mensuel

Tout employeur, régi par la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction* et par tout règlement et décret qui en découlent, doit s'enregistrer à la Commission de la construction du Québec et produire mensuellement un rapport de ses activités[3].

5. Apprenti

Tout salarié en cours d'apprentissage dans l'un des 23 métiers réglementés par la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction*. L'apprentissage d'un de ces métiers est obligatoire pour celui qui veut le pratiquer et qui ne détient pas le certificat de qualification du métier ou l'équivalent. La loi définit, entre autres, les modes d'admission des candidats, les règles de qualification et la rémunération des apprentis. Avec les compagnons, qui détiennent un certificat ou une attestation d'expérience, les apprentis forment le groupe qu'il est convenu d'appeler les salariés qualifiés.

6. Salarié qualifié

Tout salarié qui détient un certificat de qualification (compagnon) ou une attestation d'expérience (compagnon) ou encore un carnet d'apprentissage (apprenti), pour un des 23 métiers (voir la liste de ces métiers, paragraphe 15) de l'industrie de la construction, dont l'exercice est réglementé par la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction*. Cette définition juridique ne signifie donc pas que celui qui exerce un métier non régi par la loi est non spécialisé.

7. Salarié exerçant une occupation

Tout autre salarié de la construction que le salarié qualifié (voir définition au paragraphe 6). Comprend notamment les salariés qui occupent un des emplois communs ou particuliers à l'industrie de la construction (manoeuvres, manoeuvres spécialisés, conducteurs de camions, etc.).

8. Salaires

Tous les salaires rapportés dans cette analyse comprennent la rémunération des heures régulières et supplémentaires selon les taux du décret, les primes s'il y a lieu, ainsi que les indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés. En 1989, ces indemnités représentaient 10 % des salaires gagnés (a.20.06 du Décret de la construction).

9. Heures travaillées

Toutes les heures apparaissant au(x) rapport(s) mensuel(s) d'un employeur enregistré à la CCQ et pour lesquelles un montant de salaire a été rapporté.

10. Métier et/ou emploi travaillé

Pour les fins de notre étude, toutes les heures travaillées et les gains sont compilés de la façon suivante lorsque le salarié a travaillé dans plus d'un métier et/ou emploi :

— dans le métier ou emploi regroupant le plus grand nombre d'heures ;

— dans le métier ou emploi pour lequel le taux de salaire est plus élevé, s'il a travaillé le même nombre d'heures dans plus d'un métier ou emploi ;

1. L.R.Q., c. R-20, r.1
2. L.R.Q., c. R-20, a.1
3. D. 2968-82, (1983)

11. Manoeuvre (journalier)

Toute personne qui exécute des travaux qui ne sont pas du ressort des travailleurs qualifiés de métiers, des apprentis, des travailleurs détenant une classification ni des manoeuvres spécialisés*.

12. Manoeuvre spécialisé

Toute personne qui, entre autres,

a) exécute divers travaux relatifs aux métiers de la truelle, tels que :
   - le malaxage manuel ou mécanisé des ciments et des mortiers ;
   - le sciage à l'aide de la scie à maçonnerie ;
   - le montage et le démontage des échafaudages préfabriqués ;
   - la remise des matériaux nécessaires aux salariés spécialisés de ces métiers ;
   - l'exécution des différents travaux de nettoyage dans l'exercice de ses fonctions ;

b) est affectée au chargement, au déchargement et à la manutention du ciment en vrac et en sac ;

c) opère une bouilloire portative pour fondre les bitumes devant servir de mordant, d'isolant ou d'imperméabilisation ;

d) opère les foreuses du marteau pneumatique ou mécanique ;

e) râcle des matériaux bitumineux pour la construction et la réparation des pavages ;

f) est responsable de la mise en marche et du contrôle d'une unité (élément) de chauffage fixe et/ou mobile pour le séchage des agrégats et le chauffage de l'asphalte ;

g) opère toute unité de chauffage pour laquelle un certificat n'est pas nécessaire ;

h) place le béton à l'aide d'un vibrateur ;

i) opère une balance à plate-forme pour la pesée des chargements de camion ;

j) pose des isolants rigides ou semi-rigides sauf dans les cas où ces isolants sont nécessaires pour les couvertures, la tuyauterie et les conduits, ainsi qu'à l'intérieur des murs et des cavités de maçonnerie ;

k) pose le calfat*.

13. Région de domicile

Toutes les statistiques, sauf indication contraire, sont basées sur la dernière région de domicile ou lieu de résidence connu des salariés. Voir l'Annexe II pour la définition des régions.

14. Arrondissement

À cause de l'arrondissement des données, il se peut que la somme des pourcentages ne soit pas toujours égale à 100 %.

---

* Décret de la construction, L.R.Q., c. R-20, r.5, Annexe B.

*15. Nombre de périodes d'apprentissage et proportion apprenti-compagnon selon les métiers**

Métiers	*Nombre de périodes (1 période = 2 000 h)*	*Proportion apprenti-compagnon*
Charpentier-menuisier	3	1-5
Poseur de systèmes intérieurs	3	1-5
Grutier	1	1-1
Opérateur de pelles mécaniques	1	1-1
Opérateur d'équipement lourd	1	1-2
Mécanicien de machines lourdes	3	1-1
Monteur d'acier de structure	2	1-5
Chaudronnier	3	1-5
Serrurier de bâtiment	2	1-5
Ferrailleur	1	1-5
Ferblantier	3	1-2
Couvreur	1	1-4
Peintre	3	1-5
Poseur de revêtements souples	1	1-2
Calorifugeur	3	1-5
Plâtrier	3	1-5
Cimentier-applicateur	2	1-5
Briqueteur-maçon	3	1-5
Carreleur	3	1-5
Mécanicien de chantier	3	1-5
Électricien	4	1-2
Tuyauteur	4	1-2
Mécanicien d'ascenseur	5	1-1

16. Salaire de l'apprenti

Le taux de salaire de l'apprenti, tel qu'apparaissant dans le *Règlement sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction**, est défini par rapport à celui du travailleur qualifié. Ce sont:

	Période				
Durée totale	*1re*	*2e*	*3e*	*4e*	*5e*
5 périodes	50 %	60 %	70 %	85 %	85 %
4 périodes	50 %	60 %	70 %	85 %	—
3 périodes	60 %	70 %	85 %	—	—
2 périodes	70 %	85 %	—	—	—
1 période	85 %	—	—	—	—

* 1986, c. 89, a.38

C- Liste des secteurs, catégories et sous-catégories des licences délivrées par la R.E.C.Q.

1. Catégorie — Entrepreneur général

a) Sous-catégories — Secteur A

Entrepreneur en construction et rénovation résidentielles, classe I
Entrepreneur en construction et rénovation résidentielles, classe II
Entrepreneur en rénovation, réparation et modification de bâtiments résidentiels
Entrepreneur en déplacement de bâtiments

b) Sous-catégories — Secteur B

Entrepreneur en construction et rénovation commerciales, industrielles et publiques, classe I

Entrepreneur en construction et rénovation commerciales et publiques, classe II

c) Sous-catégorie — Secteur C

Entrepreneur en travaux relatifs à l'industrie lourde

d) Sous-catégories — Secteur D

Entrepreneur en travaux de génie civil, classe I
Entrepreneur en travaux de génie civil, classe II
Entrepreneur en travaux de génie civil, classe III
Entrepreneur en travaux pour la génération d'électricité
Entrepreneur en travaux relatifs au transport d'énergie
Entrepreneur en travaux de canalisation
Autres

2. Catégorie — Entrepreneur spécialisé

Sous-catégories:

Entrepreneur de pieux et fondations spéciales
Entrepreneur en montage-levage des éléments architecturaux et de charpentes
Entrepreneur en briquetage et maçonnerie
Entrepreneur en travaux de finition de béton
Entrepreneur en pose de marbre, granite, céramique et terrazzo
Entrepreneur en pose d'enduits calcaires et de systèmes intérieurs
Entrepreneur en construction de piscine
Entrepreneur en ferraillage
Entrepreneur en charpenterie et menuiserie
Entrepreneur en coffrage
Entrepreneur en parquetage et pose de revêtement de sol
Entrepreneur en serrurerie de bâtiment
Entrepreneur en vitrerie
Entrepreneur en chaudronnerie
Entrepreneur en revêtement métallique
Entrepreneur en ferblanterie
Entrepreneur en couverture
Entrepreneur en soudure
Entrepreneur en ventilation
Entrepreneur en isolation de bâtiments
Entrepreneur en calorifugeage
Entrepreneur en réfrigération
Entrepreneur en peinture
Entrepreneur en électronique
Entrepreneur en installation de dispositifs d'alarme
Entrepreneur en installation de matériel de protection contre l'incendie
Entrepreneur en construction d'ascenseurs et d'escaliers mécaniques
Entrepreneur en mécanique de chantier
Entrepreneur de machineries lourdes
Entrepreneur en excavation et terrassement
Entrepreneur en pavage et asphaltage
Entrepreneur en démolition
Entrepreneur en électricité
Entrepreneur en tuyauterie
Autres

D- Liste des catalogues de Statistique Canada traitant des entrepreneurs en construction

1. L'industrie des entreprises générales en construction domiciliaire ; Catalogue 64-208 annuel
2. L'industrie des entreprises générales en construction non domiciliaire ; Catalogue 64-207 annuel
3. L'industrie des entrepreneurs en gros travaux de génie ; Catalogue 64-209 annuel
4. Les entrepreneurs de grande route, chemin, rue et pont ; Catalogue 64-206 annuel
5. L'industrie des entrepreneurs en métiers spécialisés ; Catalogue 64-210 annuel

E- Lois modifiées ou abrogées par la *Loi sur le bâtiment*

1. Lois modifiées

Loi visant à promouvoir la construction domiciliaire (L.R.Q., chapitre C-64.01) ;

Loi sur le courtage immobilier (L.R.Q., chapitre C-73) ;

Loi sur les maîtres électriciens (L.R.Q., chapitre M-3) ;

Loi sur les maîtres mécaniciens en tuyauterie (L.R.Q., chapitre M-4) ;

Loi sur le ministère de l'Énergie et des Ressources (L.R.Q., chapitre M-15.1) ;

Loi sur le ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur (L.R.Q., chapitre M-15.3) ;

Loi sur les poursuites sommaires (L.R.Q., chapitre P-15) ;

Loi sur la prévention des incendies (L.R.Q., chapitre P-23) ;

Loi sur la probation et sur les établissements de détention (L.R.Q., chapitre P-26) ;

Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., chapitre R-40.1) ;

Loi sur la Régie de l'électricité et du gaz (L.R.Q., chapitre R-6);

Loi sur la Régie du logement (L.R.Q., chapitre R-8.1);

Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction (L.R.Q., chapitre R-20);

Loi sur la sécurité dans les édifices publics (L.R.Q., chapitre S-3);

Loi sur la sécurité dans les sports (L.R.Q., chapitre S-3.1).

2. Lois abrogées

Loi sur les appareils sous pression (L.R.Q., chapitre A-20.01);

Loi sur la distribution du gaz (L.R.Q., chapitre D-10);

Loi sur l'économie de l'énergie dans le bâtiment (L.R.Q., chapitre E-1.1);

Loi sur les installations de tuyauterie (L.R.Q., chapitre I-12.1);

Loi sur les installations électriques (L.R.Q., chapitre I-13.01);

Loi sur les mécaniciens de machines fixes (L.R.Q., chapitre M-6);

Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction (L.R.Q., chapitre Q-1);

Loi concernant la réglementation municipale des édifices publics (L.R.Q., chapitre R-18).

Annexe II

Description des régions et sous-régions de domicile

Régions	Sous-régions	Principales villes
10. Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	10. Iles-de-la-Madeleine	Cap-aux-Meules Havre-aux-Maisons
	11. Gaspé	Chandler, Gaspé, Murdochville
	12. Ste-Anne-des-Monts	Cap-Chat, Ste-Anne-des-Monts
	13. Bonaventure	Bonaventure, New Richmond, Paspébiac
	14. Bas-St-Laurent	Amoui, Matane, Rimouski
	15. Rivière-du-Loup	Cabano, Rivière-du-Loup, Trois-Pistoles
20. Saguenay-Lac-Saint-Jean	20. Roberval	Chibougamau, Dolbeau, Roberval
	21. Chicoutimi	Alma, Chicoutimi, Jonquière
30. Québec	30. Québec métropolitain	C.U.Q., Lévis, St-Romuald
	31. Charlevoix	Baie St-Paul, Clermont, La Malbaie
	32. Portneuf	Donnacona, St-Augustin, St-Raymond
	33. Sud du Québec	La Pocatière, Montmagny, Ste-Marie
	34. Chaudière	Beauceville, St-Georges, Thetford Mines
40. Mauricie-Bois-Francs	40. Bois-Francs	Drummondville, Plessisville, Victoriaville
	41. Mauricie	Cap-de-la-Madeleine, La Tuque, Trois-Rivières
50. Estrie	50. Cantons de l'Est	Asbestos, Magog, Sherbrooke
60. Montréal	65. Montréal métropolitain	C.U.M., Laval, Longueuil
64. Montérégie	60. Granby	Cowansville, Farnham, Granby
	61. St-Jean	Iberville, St-Jean, St-Luc
	62. St-Hyacinthe	Beloeil, Mont St-Hilaire, St-Hyacinthe
	63. Richelieu	Contrecoeur, Sorel, Tracy
	64. Beauharnois	Beauharnois, Châteauguay, Valleyfield
69. Laurentides-Lanaudière	67. Joliette	Joliette, L'Assomption, Repentigny
	66. Terrebonne	Lachute, St-Eustache, Ste-Thérèse
	70. Labelle	Maniwaki, Mont-Laurier
70. Outaouais	71. Hull	C.R.O., Pontiac, Thurso
80. Abitibi-Témiscamingue	80. Rouyn-Noranda	Rouyn, Témiscamingue, Val d'Or
	81. Abitibi	Amos, LaSarre, Senneterre
84. Baie-James	84. Baie-James	Municipalité de la Baie-James
90. Côte-Nord	93. Saguenay	Baie Comeau, Hauterive, Tadoussac
	91. Mingan	Port-Cartier, Schefferville, Sept-Iles

Annexe III

Tableaux statistiques

T-1 Projets non résidentiels ayant généré une activité importante en 1989

T-2 Nombre de mises en chantier dans les municipalités de 10 000 habitants et plus, 1989-1988

T-3 Nombre d'employeurs actifs selon certains groupes, 1980-1989

T-4 Répartition des principaux groupes d'employeurs actifs selon le lieu du siège social, 1989

T-5 Répartition des employeurs selon le nombre de régions de travail et le lieu du siège social, 1989

T-6 Nombre de salariés actifs dans la construction selon la région de domicile, 1980-1989

T-7 Pourcentage des salariés actifs dans la construction selon la région de domicile, 1980-1989

T-8 Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de domicile, 1980-1989

T-9 Pourcentage du nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de domicile, 1980-1989

T-10 Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de travail, 1980-1989

T-11 Salaires versés aux salariés de la construction selon la région de domicile, 1980-1989

T-12 Nombre de salariés actifs dans l'industrie de la construction, selon les sous-régions de domicile, 1985-1989

T-13 Nombre d'heures travaillées par les salariés de l'industrie de la construction selon les sous-régions de domicile, 1985-1989

T-14 Nombre de salariés actifs dans la construction selon le mois, 1980-1989

T-15 Nombre d'heures travaillées dans la construction selon le mois, 1980-1989

T-16 Salaires versés dans la construction selon le mois, 1980-1989

T-17 Répartition des salariés actifs dans la construction, selon la région de domicile et le statut professionnel, 1989

T-18 Répartition des salariés qualifiés de la construction, selon le métier, le statut professionnel, la moyenne des heures travaillées et le salaire annuel moyen, 1989

T-19 Évolution en pourcentage du nombre de salariés, selon le statut, 1980-1989

T-20 Évolution en pourcentage du nombre de salariés qualifiés, selon le métier, 1980-1989

T-21 Nombre de salariés qualifiés actifs dans la construction, par métier et par région de domicile, en 1989

T-22 I- Nombre de salariés actifs dans la construction, selon le mois et le statut professionnel, 1989

II- Indices des variations saisonnières de l'emploi selon le statut professionnel, 1989

T-23 I- Nombre d'heures travaillées dans la construction selon le mois et le statut professionnel, 1989

II- Indices des variations saisonnières des heures travaillées selon le statut professionnel, 1989

T-24 Nombre de salariés actifs dans la construction selon le mois et la région de domicile, 1989

T-25 Indices des variations saisonnières de l'emploi selon la région de domicile des salariés, 1989

T-26 Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction selon le mois et la région de domicile, 1989

T-27 Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction selon le mois et la région de travail, 1989

T-28 Répartition des salariés actifs ayant travaillé moins de 500 heures, selon le statut professionnel, 1989

T-29 Répartition des salariés actifs selon le statut professionnel et le nombre de mois de travail dans la construction, 1989

T-30 Répartition des compagnons actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1989

T-31 Répartition des apprentis actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1989

T-32 Répartition des salariés non qualifiés actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1989

T-33 Nombre de salariés actifs en 1989 selon le nombre d'années consécutives dans la construction et la région de domicile

T-34 Répartition des salariés actifs dans la construction pour certains métiers, selon les régions de travail et les salaires, 1989

T-35 Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de domicile et de travail, 1989

T-36 Répartition des salariés actifs dans la construction selon le nombre d'employeurs, le niveau d'heures travaillées et les salaires, 1989

T-37 Répartition des salariés actifs dans la construction selon le niveau des salaires, le métier et le statut professionnel, 1989

T-38 Répartition des salariés actifs et moyenne des heures travaillées selon l'âge et le statut professionnel, 1989

T-39 Taux de salaire des salariés de la construction au Québec, quelques métiers

T-1

Projets non résidentiels ayant généré une activité importante en 1989

Région-ville	Propriétaire	Type	Valeur (en millions)	Date de début	Date de fin
Bas-St-Laurent-Gaspésie					
Rimouski	Raymond Malenfant	Hôtel et centre de congrès	10	août 88	octobre 89
Matane	Rexfor-Donohue	Usine	300	septembre 88	septembre 90
Murdochville	Noranda (Mines Gaspé)	Mine	20	octobre 88	octobre 89
Chandler	Gaspésia Pulp & Paper	Usine	280	juillet 86	décembre 91
Rimouski	Ville de Rimouski	Assainissement des eaux	40	septembre 85	juillet 90
Saguenay-Lac-Saint-Jean					
Laterrière	Alcan	Aluminerie	686	avril 88	avril 91
Jonquière	Alcan	Usines Dural et Secal	60	mai 88	juin 89
La Baie	Alcan	Modernisation et installations portuaires	46	juin 88	mars 90
Chicoutimi	Trust Général du Canada	Immeuble à bureaux	12,5	juillet 88	août 89
Québec					
Québec	Citicom inc.	Immeuble à vocation multiple	65	juillet 88	août 90
Québec	Daishowa	Agrandissement d'usine	125	novembre 87	décembre 90
St-Augustin-de-Desmaures	Glaverbec	Usine	150	avril 89	avril 90
Ste-Foy et Vieux-port	C.U.Q.	Usines d'épuration	344,5	octobre 87	décembre 91
St-Romuald	Ultramar	Modernisation de raffinerie	104	octobre 88	décembre 90
Québec	R.A.A.Q.	Immeuble à bureaux et stationnement	60	avril 89	janvier 92
Mauricie-Bois-Francs					
Drummondville	Westcliff	Centre commercial	24	août 88	décembre 89
Bécancour	Norsk Hydro	Usine	500	février 87	juin 89
Shawinigan	Consolidated Bathurst Belgo	Agrandissement et modernisation d'usine	57	septembre 86	juin 90
Grand-Mère	Stone (Laurentides)	Moulin à papier	300	juin 88	juillet 90
Trois-Rivières	Kruger	Usine	400	juillet 88	septembre 91
Drummondville	Dominion Textile	Modernisation et agrandissement d'usine	34	janvier 89	décembre 90
Bécancour	A.B.I.	Agrandissement d'usine	550	février 89	février 91
Trois-Rivières	Municipalités et SQAE	Assainissement des eaux	90	juillet 87	août 92
Radisson-Nicolet	Hydro-Québec	Ligne de transport	184	avril 88	juin 92

T-1

Projets non résidentiels ayant généré une activité importante en 1989 (suite)

Région-ville	Propriétaire	Type	Valeur (en millions)	Date de début	Date de fin
Estrie					
Sherbrooke	Groupe Pomerleau	Centre de congrès et multifonctionnel	35	mars 88	mars 90
Magog	Erco & Canox	Usines	34	janvier 89	février 90
Sherbrooke	Ville de Sherbrooke	Usine d'épuration et intercepteurs	67	janvier 88	avril 92
Sherbrooke	Ville de Sherbrooke	Pénitencier	10	janvier 89	avril 89,
Montérégie					
Bromont	IBM	Agrandissement d'usine	40	février 88	février 90
Valleyfield	Zinc électrolytique	Agrandissement d'usine	140	octobre 88	février 91
Valleyfield	Alby Chlorate	Agrandissement d'usine	50	décembre 88	février 90
Bromont	Hyundai	Agrandissement d'usine	150	avril 89	novembre 90
Tracy	Tioxide Canada	Usine	24	décembre 87	décembre 89
Valleyfield	H. Pomerleau et Dominion Textile	Centre des congrès	40	janvier 88	octobre 90
Vaudreuil	Fonderie Montupet	Usine	110	juin 88	décembre 92
Montréal métropolitain					
Montréal	Les Cours Mont-Royal	Bureaux et commerces	155	novembre 85	mai 90
Montréal	York-Hannover et Centre Eaton	Commerces	60	mai 87	avril 90
Montréal	Centre de commerce mondial	Bureaux	150	juin 88	octobre 90
Montréal	Place des Arts	Modernisation	60	août 88	mars 90
Montréal	Soc. Imm. Marathon et IBM	Bureaux	200	novembre 88	novembre 90
Montréal	BCED-Prodevco-Lavalin et Téléglobe Canada	Bureaux	250	mars 89	octobre 91
Montréal	Corp. Canadev	Rénovation d'immeuble commercial	100	mars 88	octobre 92
Ile-des-Soeurs	Canderel-Proment	Bureaux	55	juillet 89	mai 90
Montréal	Musée des Beaux Arts	Agrandissement	85	mars 89	mars 91
Montréal	Simpa-FMC-Dalbec	Immeuble à vocation multiple « Chaussegros-de-Léry »	70	décembre 88	octobre 91
Longueuil	Ville de Longueuil	Assainissement des eaux	250	octobre 84	juillet 91
Laval	Les immeubles Petra ltée	Bureaux	40	juin 89	avril 90

T-1

Projets non résidentiels ayant généré une activité importante en 1989 (suite)

Région-ville	Propriétaire	Type	Valeur (en millions)	Date de début	Date de fin
Laurentides-Lanaudière					
Boisbriand	GM	Modernisation d'usine	450	novembre 87	février 90
Crabtree	Papiers Scott	Usine de recyclage du papier	40	octobre 88	février 90
Ste-Agathe	Montrose	Centre commercial	30	juillet 89	octobre 90
Joliette	Firestone	Modernisation d'usine	30	mai 89	décembre 90
Outaouais					
Hull	Inconnu	Centre commercial «Carrefour La Carrière»	10	janvier 89	avril 89
Hull	Société de construction des musées du Canada	Musée de la civilisation	242	janvier 84	février 91
Thurso	Usine McLaren	Papeterie	168	avril 88	février 90
Rivière Gatineau	Hydro-Québec	Barrages Chelsea & Farmers	40	février 88	avril 92
Abitibi-Témiscamingue					
Noranda	Société Noranda	Usine de dépollution	160	mai 87	décembre 90
Témiscaming	Temboard	Cartonnerie	265	mai 88	juillet 90
Témiscaming	Tembec	Modernisation d'usine	27	septembre 88	décembre 89
Parc Lavérendry	Ministère des transports	Réfection de route 117	65	mai 87	fin 91
Barrage-Rapide-Quinze	Hydro-Québec	Modernisation de centrale électrique	34	avril 88	décembre 91
Côte-Nord					
Baie-Comeau	Papier Québec-Ontario	Modernisation de scierie	168	avril 88	décembre 90
Baie-Comeau	Reynold's	Agrandissement aluminerie	550	mars 89	décembre 91
Sept-Iles	Alouette	Aluminerie	1 100	septembre 89	septembre 92
Manic 5	Hydro-Québec	Suréquipement de la centrale	800	septembre 86	juin 90
Havre St-Pierre-Natashquan	Ministère des transports	Route 138	26	février 88	décembre 90

T-2

Nombre de mises en chantier dans les municipalités de 10 000 habitants et plus, 1989-1988

Région	1989	1988	1989/1988*
Bas-St-Laurent-Gaspésie	603	806	-25,2
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 360	1 223	11,2
Québec	6 623	6 576	0,7
Mauricie-Bois-Francs	2 223	2 404	-7,5
Estrie	1 571	1 683	-6,7
Montréal métropolitain	13 449	19 661	-31,6
Montérégie	4 645	6 166	-24,7
Laurentides-Lanaudière	7 526	8 633	-12,8
(Grand Montréal) [1]	(25 620)	(34 460)	(-25,7)
Outaouais	2 808	2 294	22,4
Abitibi-Témiscamingue	790	981	-19,5
Côte-Nord	173	137	26,3
Ensemble du Québec [2]	**49 058**	**58 062**	**-15,5**

* Variation annuelle en pourcentage.

1. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.
2. Le total comprend toutes les municipalités de la province.

Source : S.C.H.L., compilation CCQ, mai 1990.

T-3

Nombre d'employeurs actifs* selon certains groupes, 1980-1989

Groupe	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	
										Nombre	%
Travaux généraux	4 108	4 014	3 553	3 833	4 049	4 140	4 461	5 317	5 635	5 534	29,1%
Charpenterie-menuiserie	1 846	1 756	1 484	1 509	1 633	1 754	1 932	2 459	2 579	2 928	15,4%
Électricité	1 731	1 731	1 598	1 659	1 695	1 741	1 731	1 938	2 029	2 036	10,7%
Excavation	1 183	1 091	973	946	978	994	975	1 209	1 274	1 334	7,0%
Tuyauterie	1 151	1092	1 009	1 002	983	974	1 014	1 089	1 156	1 183	6,2%
Maçonnerie	1 007	934	817	849	861	865	890	1 029	1 080	1 057	5,5%
Peinture	873	812	744	724	722	757	784	932	1 002	1 045	5,5%
Autres	3 069	2 993	2 687	2 819	2 716	2 818	2 879	3 389	3 608	3 879	20,4%
Total	**14 968**	**14 423**	**12 865**	**13 341**	**13 637**	**14 043**	**14 666**	**17 362**	**18 363**	**18 996**	**100,0%**

* N'incluant pas les artisans.

Source : CCQ, mai 1990.

T-4

Répartition des principaux groupes d'employeurs actifs* selon le lieu du siège social, 1989

Région	Travaux généraux	Charpenterie-menuiserie	Electricité	Excavation	Tuyauterie	Peinture	Autres	Total
Bas-St-Laurent-Gaspésie	275	46	90	65	41	43	170	730
Saguenay-Lac-Saint-Jean	245	36	64	65	38	26	150	624
Québec	1 063	327	287	183	153	162	704	2 879
Mauricie-Bois-Francs	439	151	130	95	77	63	294	1 249
Estrie	263	149	88	79	54	53	192	878
Montréal métropolitain	878	383	397	185	273	222	996	3 334
Montérégie	1 016	859	362	281	221	212	1 061	4 012
Laurentides-Lanaudière	1 018	846	468	274	257	205	1 073	4 141
(Grand Montréal)[1]	(2 912)	(2 088)	(1 227)	(740)	(751)	(639)	(3 130)	(11 487)
Outaouais	133	93	81	53	25	33	125	543
Abitibi-Témiscamingue	103	23	41	19	21	9	56	272
Côte-Nord	63	9	20	30	12	15	54	203
Extérieur	38	6	8	5	11	2	49	119
Ensemble du Québec	**5 534**	**2 928**	**2 036**	**1 334**	**1 183**	**1 045**	**4 936**	**18 996**

* N'incluant pas les artisans.

1. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Launaudière.

Source : CCQ, mai 1990.

T-5

Répartition des employeurs selon le nombre de région de travail et le lieu du siège social, 1989

Région du siège social	Lieu de travail							Nombre d'entreprises
	Leur région exclusivement	Leur région et			Autres régions seulement			
		1 autre	2 autres	3 autres ou +	1 autre	2 autres	3 autres ou +	
Bas-St-Laurent-Gaspésie	543	140	10	7	25	5	-	730
Saguenay-Lac-Saint-Jean	398	148	15	22	37	3	1	624
Québec	1 876	595	101	74	207	25	1	2 879
Mauricie-Bois-Francs	818	246	42	27	101	14	1	1 249
Estrie	614	178	21	13	47	3	2	878
Grand Montréal [1]	8 553	2 226	139	83	449	30	7	11 487
Outaouais	400	106	10	1	23	3	-	543
Abitibi-Témiscamingue	209	46	8	4	3	2	-	272
Côte-Nord	147	41	5	2	8	-	-	203
Extérieur	1	-	1	4	69	25	19	119
Ensemble du Québec	**13 563**	**3 728**	**352**	**237**	**973**	**110**	**33**	**18 996**

1. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.

Source : CCQ, mai 1990.

T-6

Nombre de salariés actifs dans la construction selon la région de domicile, 1980-1989

Région	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1989/ 1988*
Bas-St-Laurent-Gaspésie[1]	4 768	4 371	3 072	2 814	2 940	2 959	2 815	3 232	4 586	5 047	10,1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	6 235	5 710	4 213	3 993	4 522	4 525	4 593	4 967	5 501	6 068	10,3
Québec	17 491	16 467	13 469	13 449	13 057	13 694	14 289	17 037	16 465	17 323	5,2
Mauricie-Bois-Francs	7 564	7 621	6 208	5 540	6 144	6 795	7 071	8 149	8 563	8 777	2,5
Estrie	3 205	2 924	2 170	2 240	2 772	3 224	4 004	4 817	4 696	4 575	-2,6
Montréal métropolitain	33 058	31 271	27 360	24 832	24 680	27 672	30 340	36 094	36 839	35 427	-3,8
Montérégie[2]	5 976	8 335	6 884	6 519	6 486	7 559	8 502	11 273	11 862	11 784	-0,7
Laurentides-Lanaudière	10 390	10 339	8 949	8 571	8 668	9 616	10 820	14 283	15 215	15 742	3,5
(Grand Montréal)[3]	(49 424)	(49 945)	(43 193)	(39 922)	(39 834)	(44 847)	(49 663)	(61 650)	(63 916)	(62 953)	(-1,5)
Outaouais	2 605	2 523	2 067	2 124	2 766	3 041	2 863	3 215	3 432	3 444	0,3
Abitibi Témiscamingue	2 531	2 760	1 871	1 685	1 673	1 701	1 610	2 005	2 583	2 811	8,8
Baie-James	49	39	23	7	36	28	45	45	47	45	-4,3
Côte-Nord	2 933	2 334	1 744	1 955	2 378	2 048	1 743	1 836	2 010	2 754	37,0
Extérieur	505	545	328	308	307	361	446	501	518	462	-10,8
Ensemble du Québec[4]	**97 319**	**95 244**	**78 360**	**74 037**	**76 429**	**83 224**	**82 142**	**107 454**	**112 317**	**114 259**	**1,7**

*Variation annuelle en pourcentage.

1. Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec.

2. Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain.

3. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.

4. Le total comprend les salariés que nous ne pouvons identifier à une région donnée.

Source : CCQ, mai 1990.

T-7

Pourcentage des salariés actifs dans la construction selon la région de domicile, 1980-1989

Région	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Bas-St-Laurent-Gaspésie[1]	4,9	4,6	3,9	3,8	3,8	3,5	3,1	3,0	4,1	4,4
Saguenay-Lac-Saint-Jean	6,4	6,0	5,4	5,4	5,9	5,4	5,1	4,6	4,9	5,3
Québec	18,0	17,3	17,2	18,2	17,1	16,4	16,0	15,9	14,7	15,2
Mauricie-Bois-Francs	7,8	8,0	7,9	7,5	8,0	8,2	7,9	7,6	7,6	7,7
Estrie	3,3	3,1	2,8	3,0	3,6	3,9	4,5	4,5	4,2	4,0
Montréal métropolitain	34,0	32,8	34,9	33,5	32,3	33,2	34,0	33,6	32,8	31,0
Montérégie[2]	6,1	8,8	8,8	8,8	8,5	9,1	9,5	10,5	10,6	10,3
Laurentides-Lanaudière	10,7	10,9	11,4	11,6	11,3	11,5	12,1	13,3	13,5	13,8
(Grand Montréal)[3]	(50,8)	(52,4)	(55,1)	(53,9)	(52,1)	(53,9)	(55,7)	(57,4)	(56,9)	(55,1)
Outaouais	2,7	2,6	2,6	2,9	3,6	3,6	3,2	3,0	3,1	3,0
Abitibi-Témiscamingue	2,6	2,9	2,4	2,3	2,2	2,0	1,8	1,9	2,3	2,5
Baie-James	3,0	2,5	2,2	2,6	3,1	2,5	1,9	1,7	0,0	0,0
Côte-Nord	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	1,8	2,4
Extérieur	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5	0,4
Ensemble du Québec	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

1. Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec.

2. Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain.

3. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.

Source : CCQ, mai 1990.

T-8

Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction selon la région de domicile, 1980-1989
(en millions)

Région	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1989/ 1988*
Bas-St-Laurent-Gaspésie[1]	4,5	4,1	2,3	1,9	2,1	2,1	1,9	2,1	3,2	3,8	18,8
Saguenay-Lac-Saint-Jean	6,6	6,1	3,5	2,9	4,1	4,1	3,9	4,0	4,7	6,0	27,7
Québec	17,8	16,5	12,0	12,8	12,6	13,8	14,0	16,6	16,5	18,1	9,7
Mauricie-Bois-Francs	7,2	8,0	5,0	4,1	5,4	6,7	6,5	7,4	8,1	9,0	11,1
Estrie	3,0	2,6	1,5	1,8	2,4	3,1	3,9	4,8	4,6	4,2	-8,7
Montréal métropolitain	36,7	37,2	30,1	25,4	26,2	30,4	32,6	39,0	40,8	38,6	-5,4
Montérégie[2]	5,8	8,6	6,1	6,1	6,5	7,7	8,6	11,2	12,0	11,7	-2,5
Laurentides-Lanaudière	10,8	11,4	8,9	8,3	8,7	10,3	11,5	15,2	16,2	16,7	3,1
(Grand Montréal)[3]	(53,3)	(57,2)	(45,1)	(39,7)	(41,4)	(48,4)	(52,7)	(65,4)	(69,0)	(67,0)	(-2,9)
Outaouais	1,9	1,9	1,5	1,6	2,2	2,7	2,2	2,4	2,6	2,9	11,5
Abitibi, Témiscamingue	2,4	2,7	1,5	1,2	1,4	1,5	1,2	1,6	2,3	2,8	21,7
Baie-James	0,1	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Côte-Nord	3,0	2,1	1,5	1,7	2,3	1,6	1,3	1,5	1,7	2,5	47,1
Extérieur	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	—
Ensemble du Québec	**100,1**	**101,5**	**74,0**	**67,8**	**74,1**	**84,2**	**87,9**	**106,0**	**113,0**	**116,7**	**3,3**

*Variation annuelle en pourcentage.

1. Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec.

2. Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain.

3. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.

Source : CCQ, mai 1990.

T-9

Pourcentage du nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction selon la région de domicile, 1980-1989

Région	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Bas-St-Laurent-Gaspésie[1]	4,5	4,0	3,1	2,8	2,8	2,5	2,2	2,0	2,8	3,3
Saguenay-Lac-Saint-Jean	6,6	6,0	4,7	4,3	5,5	4,9	4,4	3,8	4,2	5,1
Québec	17,8	16,3	16,2	18,9	17,0	16,4	15,9	15,7	14,6	15,5
Mauricie-Bois-Francs	7,2	7,9	6,8	6,0	7,3	7,9	7,4	7,0	7,2	7,7
Estrie	3,0	2,6	2,0	2,7	3,2	3,7	4,4	4,5	4,1	3,6
Montréal métropolitain	36,7	36,7	40,7	37,5	35,3	36,1	37,1	36,8	36,1	33,1
Montérégie[2]	5,8	8,5	8,2	9,0	8,8	9,1	9,8	10,6	10,6	10,0
Laurentides-Lanaudière	10,8	11,2	12,0	12,2	11,7	12,2	13,1	14,3	14,3	14,3
(Grand Montréal)[3]	(53,2)	(56,4)	(60,9)	(58,6)	(55,9)	(57,5)	(59,9)	(61,7)	(61,1)	(57,4)
Outaouais	1,9	1,9	2,0	2,3	3,0	3,2	2,5	2,3	2,3	2,5
Abitibi-Témiscamingue	2,4	2,7	2,0	1,8	1,9	1,8	1,4	1,5	2,0	2,4
Baie-James	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Côte-Nord	3,0	2,1	2,0	2,5	3,1	1,9	1,5	1,4	1,5	2,1
Extérieur	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Ensemble du Québec	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

1. Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec.

2. Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain.

3. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.

Source : CCQ, mai 1990.

T-10

Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction selon la région de travail, 1980-1989
(en millions)

Région	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1989/ 1988*
Bas-St-Laurent-Gaspésie[1]	3,0	2,4	1,8	1,8	2,3	2,4	2,0	2,1	2,1	2,4	14,3
Saguenay-Lac-Saint-Jean	5,6	5,4	3,2	2,6	3,5	3,6	3,5	3,4	3,7	4,9	32,4
Québec	12,6	11,6	9,7	11,3	10,6	11,7	11,8	14,0	14,4	15,8	9,7
Mauricie-Bois-Francs	5,7	6,8	4,1	3,3	4,5	5,9	5,5	5,7	6,3	7,7	22,2
Estrie	2,7	2,1	1,3	1,6	2,2	2,9	4,1	5,7	4,8	3,9	-18,8
Montréal métropolitain	38,7	43,6	36,9	31,1	32,3	37,5	39,5	45,8	46,8	44,2	-5,6
Montérégie[2]	4,7	4,8	3,2	3,5	4,0	5,3	6,2	9,3	10,4	10,0	-3,8
Laurentides-Lanaudière	4,2	4,3	3,4	3,3	3,5	4,2	5,2	8,2	9,3	9,0	-3,2
(Grand Montréal)[3]	(47,6)	(52,7)	(43,5)	(37,9)	(39,8)	(46,9)	(50,9)	(63,4)	(66,5)	(63,2)	(-5,0)
Outaouais	2,0	2,2	1,7	1,8	2,3	2,8	2,4	2,6	2,7	3,1	14,8
Abitibi-Témiscamingue	3,2	3,0	2,0	1,4	1,6	1,6	1,3	1,6	2,7	3,5	29,6
Baie-James	10,8	10,0	3,4	2,3	1,3	0,7	0,4	0,8	1,3	2,4	84,6
Côte-Nord	1,1	1,3	1,3	1,6	2,6	1,8	1,4	1,5	1,5	2,6	73,3
Extérieur									0,1	0,9	800,0
Ensemble du Québec	**100,1**	**101,5**	**74,0**	**67,8**	**74,1**	**84,2**	**87,9**	**106,0**	**111,9**	**116,7**	**4,3**

*Variation annuelle en pourcentage.

1. Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec.

2. Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain.

3. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.

Source : CCQ, mai 1990.

T-11
Salaires versés aux salariés de la construction selon la région de domicile, 1980-1989
(en millions de dollars)

Région	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1989/ 1988*
Bas-St-Laurent-Gaspésie[1]	64,8	64,9	38,6	34,4	39,3	40,3	36,4	43,4	68,1	88,0	29,3
Saguenay-Lac-Saint-Jean	87,1	88,3	56,1	50,9	78,7	77,4	76,4	80,2	98,9	134,3	35,8
Québec	238,3	243,8	192,6	229,8	227,7	251,5	255,2	309,3	320,7	378,0	17,9
Mauricie-Bois-Francs	95,3	117,9	81,6	74,9	100,7	126,7	123,3	143,0	163,6	199,8	22,1
Estrie	38,6	36,3	23,8	32,4	42,2	54,5	69,2	89,4	88,3	87,1	-1,4
Montréal métropolitain	480,7	530,8	465,6	434,3	456,9	546,3	583,9	712,2	768,3	782,2	1,8
Montérégie[2]	75,1	124,0	95,4	106,3	115,4	140,9	156,9	206,7	229,6	242,8	5,8
Laurentides-Lanaudière	142,0	166,9	142,1	144,5	155,0	187,4	208,1	278,3	306,6	342,3	11,7
(Grand Montréal)[3]	(697,8)	(821,7)	(703,1)	(685,2)	(727,3)	(874,6)	(948,9)	(1 197,1)	(1 304,4)	(1 367,3)	(4,8)
Outaouais	24,1	27,4	23,5	26,9	36,8	46,7	38,8	43,5	49,4	58,8	19,0
Abitibi-Témiscamingue	32,3	39,0	24,5	21,0	26,5	28,0	24,0	30,2	46,9	63,6	35,7
Baie-James	1,2	1,1	0,6	0,2	0,3	—	0,4	0,5	0,9	0,5	-42,4
Côte-Nord	42,9	33,9	25,9	31,4	44,9	30,9	24,7	30,4	36,2	58,9	62,5
Extérieur	2,6	3,9	1,9	1,6	2,0	2,2	2,6	3,6	3,7	4,3	14,9
Ensemble du Québec	**1 325,1**	**1 478,3**	**1 171,9**	**1 188,6**	**1 326,5**	**1 533,1**	**1 600,0**	**1 970,6**	**2 181,3**	**2 440,7**	**11,9**

*Variation annuelle en pourcentage.

1. Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec.

2. Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain.

3. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.

Source : CCQ, mai 1990.

T-12

Nombre de salariés actifs dans l'industrie de la construction selon la sous-région de domicile, 1985-1989

Sous-région	1985	1986	1987	1988	1989
Iles-de-la-Madeleine	201	201	219	234	254
Gaspé	353	355	402	464	508
Ste-Anne des Monts	225	179	214	243	237
Bonaventure	559	520	642	742	917
Bas-St-Laurent	1 621	1 560	1 755	1 903	2 099
Rivière-du-Loup	890	796	938	1 000	1 032
Roberbal	546	584	675	743	795
Chicoutimi	3 979	4 009	4 292	4 758	5 273
Québec métropolitain	6 696	6 941	8 040	8 156	8 575
Charlevoix	736	743	858	879	979
Portneuf	842	869	1 011	1 087	1 148
Sud de Québec	2 750	2 929	3 534	3 609	3 707
Chaudière	1 780	2 011	2 656	2 734	2 914
Bois-Francs	1 913	2 085	2 488	2 625	2 737
Mauricie	4 882	4 986	5 661	5 938	6 040
Cantons de l'Est	3 224	4 004	4 817	4 [illegible]96	4 575
Beauharnois	2 406	2 662	3 451	3 560	3 527
Rive-sud	6 388	7 112	8 950	9 416	9 279
Granby	1 407	1 572	2 308	2 460	2 361
St-Jean	1 388	1 603	2 139	2 247	2 298
St-Hyacinthe	1 441	1 612	2 058	2 203	2 213
Richelieu	917	1 053	1 317	1 392	1 385
Montréal métropolitain	16 870	18 327	21 205	21 408	20 369
Laval	4 414	4 901	5 939	6 015	5 779
Joliette	4 126	4 651	6 148	6 504	6 901
Terrebonne	5 070	5 722	7 578	8 092	8 193
Labelle	420	447	557	619	648
Hull	3 041	2 863	3 215	3 432	3 444
Rouyn Noranda	1 214	1 136	1 387	1 837	2 040
Abitibi	487	474	618	746	771
Baie-James	28	45	45	47	45
Saguenay	1 121	937	957	1 068	1 409
Mingan	927	806	879	942	1 345
Extérieur	361	446	501	518	462
Ensemble du Québec	**83 224**	**89 142**	**107 454**	**112 317**	**114 259**

Source : CCQ, mai 1990.

T-13

Nombre d'heures travaillées par les salariés de l'industrie de la construction selon la sous-région de domicile, 1985-1989
(en milliers)

Sous-région	1985	1986	1987	1988	1989
Iles-de-la-Madeleine	111	101	124	112	94
Gaspé	242	243	238	273	281
Ste-Anne des Monts	165	98	117	150	173
Bonaventure	375	342	438	495	750
Bas-St-Laurent	1 261	1 144	1 207	1 347	1 609
Rivière-du-Loup	738	642	744	846	894
Roberbal	383	401	450	482	611
Chicoutimi	3 722	3 490	3 521	4 205	5 436
Québec métropolitain	7 211	7 355	8 476	8 796	9 710
Charlevoix	606	617	676	766	902
Portneuf	849	839	988	1 074	1 197
Sud de Québec	2 827	2 964	3 631	3 731	3 925
Chaudière	1 551	1 625	2 115	2 173	2 364
Bois-Francs	1 886	2 002	2 321	2 453	2 730
Mauricie	4 864	4 510	5 061	5 631	6 274
Cantons de l'Est	3 095	3 908	4 851	4 606	4 222
Beauharnois	2 486	2 662	3 443	3 603	3 632
Rive-sud	7 074	7 826	9 657	10 310	10 095
Granby	1 379	1 481	2 158	2 478	2 235
St-Jean	1 424	1 633	2 190	2 316	2 288
St-Hyacinthe	1 573	1 700	2 140	2 312	2 237
Richelieu	881	1 123	1 258	1 292	1 357
Montréal métropolitain	18 052	19 096	22 577	23 466	21 853
Laval	5 229	5 710	6 805	7 065	6 614
Joliette	4 517	5 104	6 618	7 148	7 484
Terrebonne	5 429	6 079	8 140	8 635	8 696
Labelle	335	297	401	425	527
Hull	2 711	2 218	2 403	2 604	2 932
Rouyn Noranda	1 132	926	1 134	1 710	2 094
Abitibi	359	329	429	599	713
Baie-James	13	24	26	45	25
Saguenay	969	741	836	1 013	1 478
Mingan	621	526	674	645	1 058
Extérieur	113	135	172	182	196
Ensemble du Québec	**84 186**	**87 890**	**106 021**	**113 000**	**116 688**

Source : CCQ, mai 1990.

T-14

Nombre de salariés actifs dans la construction selon le mois, 1980-1989

Mois	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1989/1988*
Janvier	47 665	46 850	41 718	30 732	31 660	35 170	40 413	46 105	53 307	54 446	2,1
Février	46 856	46 811	40 527	29 998	34 465	36 987	42 160	45 622	52 749	57 469	8,9
Mars	47 574	50 524	40 618	32 438	35 252	41 170	45 043	49 590	56 291	59 704	6,1
Avril	52 436	57 402	43 513	37 621	39 368	45 478	50 983	60 068	66 556	70 018	5,2
Mai	65 271	68 654	51 401	45 089	48 132	54 488	55 106	70 765	75 284	78 473	4,2
Juin	70 135	71 749	53 134	50 626	54 756	59 515	59 260	75 512	80 483	82 973	3,1
Juillet	68 591	71 108	52 182	51 206	52 138	57 566	60 430	73 480	77 719	80 646	3,8
Août	75 301	75 349	54 433	54 194	57 784	63 270	68 945	81 731	82 366	85 549	3,9
Septembre	73 739	73 239	54 942	54 282	59 580	64 048	69 172	81 002	83 325	86 740	4,1
Octobre	74 656	71 673	54 196	54 079	58 181	64 352	68 914	81 015	82 310	83 177	1,1
Novembre	69 875	64 180	49 599	50 125	55 584	63 537	66 536	75 530	77 507	79 092	2,0
Décembre	59 692	54 869	42 590	44 640	49 303	53 291	56 082	66 482	69 280	68 238	-1,5
Total	**97 319**	**95 244**	**78 360**	**74 037**	**76 429**	**83 224**	**89 142**	**107 454**	**112 317**	**114 259**	**1,7**
Écart (maximum minimum)	28 445	28 538	14 415	24 284	27 920	29 182	28 759	36 109	30 576	32 294	5,6
Moyenne mensuelle	62 649	62 701	48 234	44 586	48 017	53 239	56 920	67 242	71 431	73 877	3,4

* Variation annuelle en pourcentage.

Source: CCQ, mai 1990.

T-15

Nombre d'heures travaillées dans la construction selon le mois, 1980-1989
(en millions)

Mois	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1989/ 1988*
Janvier	5,3	5,8	5,2	3,7	3,1	3,5	4,4	5,9	6,6	5,6	-15,2
Février	6,3	5,9	5,2	3,7	4,1	4,6	5,3	5,9	6,6	7,4	12,1
Mars	6,3	6,6	5,3	4,0	4,8	5,9	6,3	6,3	7,3	7,6	4,1
Avril	6,3	7,2	5,2	4,9	4,4	5,3	6,4	8,2	9,3	10,1	8,6
Mai	9,7	10,7	7,4	5,5	6,1	7,6	7,5	9,9	10,0	10,3	3,0
Juin	9,8	9,9	6,7	6,5	8,3	8,8	6,5	9,9	10,8	11,3	4,6
Juillet	6,7	7,4	6,0	5,6	4,5	5,1	5,3	6,4	8,3	8,6	3,6
Août	12,0	12,1	7,2	7,3	8,5	10,5	11,3	12,9	11,1	11,9	7,2
Septembre	10,0	10,2	7,1	7,5	9,1	8,5	9,1	10,8	11,5	14,0	21,7
Octobre	11,3	11,5	8,2	7,8	7,9	8,8	9,7	12,9	12,6	11,0	-12,7
Novembre	10,5	8,6	6,3	6,3	7,7	10,1	10,3	10,1	10,4	10,5	1,0
Décembre	5,9	5,8	4,2	5,1	5,7	5,4	5,6	6,7	8,4	8,4	—
Total	**100,1**	**101,5**	**74,0**	**67,8**	**74,1**	**84,2**	**87,9**	**106,0**	**113,0**	**116,7**	**3,3**
Écart (maximum-minimum)	6,7	6,3	4,0	4,1	6,0	7,0	6,9	7,0	6,0	8,4	40,0
Moyenne mensuelle	8,3	8,5	6,2	5,7	6,2	7,0	7,3	8,8	9,4	9,7	3,4

*Variation annuelle en pourcentage

Source : CCQ, mai 1990.

T-16

Salaires versés dans la construction selon le mois, 1980-1989
(en millions de dollars)

Mois	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1989/1988*
Janvier	63,8	79,6	79,2	60,8	55,7	64,1	81,0	110,4	123,2	114,2	-7,3
Février	76,9	81,0	79,1	60,9	73,9	82,8	98,7	110,5	123,2	151,2	22,7
Mars	78,1	89,9	80,6	67,1	85,5	105,9	116,5	119,0	136,6	156,0	14,1
Avril	79,2	98,3	79,4	80,3	78,9	94,7	116,7	131,3	173,5	206,1	18,7
Mai	122,3	156,0	108,2	97,1	108,0	139,8	133,8	207,7	192,3	214,1	11,3
Juin	133,0	144,5	108,9	114,2	145,3	160,5	116,0	182,2	206,7	233,7	13,1
Juillet	95,4	110,8	97,4	101,0	80,7	94,3	94,7	118,4	161,2	179,7	11,5
Août	161,9	177,7	115,8	128,8	152,0	188,7	199,6	235,5	214,2	247,6	15,6
Septembre	136,3	151,0	116,3	132,5	162,5	154,4	167,8	200,2	225,0	295,6	31,4
Octobre	153,5	171,5	133,2	138,6	141,1	161,2	177,1	238,9	246,3	233,7	-5,1
Novembre	142,1	128,1	102,6	112,3	136,0	185,0	190,1	187,4	205,3	225,3	9,8
Décembre	82,5	89,9	71,3	95,0	106,9	101,5	107,8	129,2	173,7	183,5	5,6
Total	**1 325,1**	**1 478,3**	**1 171,9**	**1 188,6**	**1 326,5**	**1 533,1**	**1 600,0**	**1 970,6**	**2 181,3**	**2 440,7**	**11,9**
Écart (maximum-minimum)	89,7	98,1	54,1	77,8	106,8	124,6	118,6	128,5	123,1	181,5	47,4
Moyenne mensuelle	110,4	123,2	97,7	99,1	110,5	127,7	133,3	164,2	181,8	203,4	11,9

*Variation annuelle en pourcentage.

Source : CCQ, mai 1990.

T-17

Répartition des salariés actifs dans la construction selon la région de domicile et le statut professionnel, 1989

Région	Salariés qualifiés			Salariés exerçant une occupation	Total	Pourcentage par région
	Compagnons	Apprentis	Total			
Bas-St-Laurent-Gaspésie[1]	2 768	915	3 683	1 364	5 047	4,4
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 798	1 725	4 523	1 545	6 068	5,3
Québec	9 136	4 676	13 812	3 511	17 323	15,2
Mauricie-Bois-Francs	4 356	2 349	6 705	2 072	8 777	7,7
Estrie	2 243	1 447	3 690	885	4 575	4,0
Montréal métropolitain	15 686	10 782	26 468	8 959	35 427	31,0
Montérégie[2]	5 798	3 557	9 355	2 429	11 784	10,3
Laurentides-Lanaudière	7 316	4 852	12 168	3 574	15 742	13,8
(Grand Montréal)[3]	28 800	19 191	47 991	14 962	62 953	55,1
Outaouais	1 440	1 029	2 469	975	3 444	3,0
Abitibi-Témiscamingue	1 121	817	1 938	873	2 811	2,5
Baie-James	3	4	7	38	45	0,0
Côte-Nord	1 087	503	1 590	1 164	2 754	2,4
Extérieur	171	51	222	240	462	0,4
Ensemble du Québec[4]	**53 923**	**32 707**	**86 630**	**27 629**	**114 259**	**100,0**

1. Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec.
2. Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain.
3. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.
4. Le total comprend les salariés que nous ne pouvons identifier à une région donnée.

Source : CCQ, mai 1990.

T-18

Répartition des salariés qualifiés de la construction selon le métier, le statut professionnel, la moyenne des heures travaillées et le salaire annuel moyen, 1989

	Salariés qualifiés			Moyenne des heures travaillées			Salaire annuel moyen		
Métier	Compagnons	Apprentis	Total	Compagnons	Apprentis	Total	Compagnons	Apprentis	Total
Briqueteur-maçon	2 545	1 833	4 378	882	737	821	19 876	11 827	16 506
Calorifugeur	541	249	790	1 518	990	1 352	37 279	16 784	30 819
Carreleur	512	568	1 080	1 102	917	1 005	24 007	14 362	18 935
Charpentier-menuisier	15 171	10 532	25 703	991	830	925	21 847	13 372	18 374
Chaudronnier	670	135	805	1 424	1 159	1 379	44 488	27 637	41 662
Cimentier-applicateur	880	867	1 747	1 102	786	945	22 904	12 630	17 805
Couvreur	1 304	1 216	2 520	1 020	663	848	21 642	12 026	17 002
Électricien	7 431	5 177	12 608	1 377	1 107	1 267	33 936	17 613	27 234
Ferblantier	2 376	1 472	3 848	1 360	1 076	1 251	32 014	17 707	26 541
Ferrailleur	730	301	1 031	1 184	704	1 044	25 346	12 667	21 644
Grutier	1 016	164	1 180	1 433	1 019	1 376	35 405	21 720	33 503
Mécanicien d'ascenseur	527	318	845	1 688	1 564	1 641	46 643	27 125	39 298
Mécanicien de chantier	1 231	366	1 597	1 352	958	1 262	37 376	19 632	33 309
Mécanicien de machines lourdes	298	36	334	1 359	575	1 275	37 135	12 085	34 435
Monteur d'acier de structure	1 693	657	2 350	1 278	897	1 172	32 539	17 389	28 304
Opérateur d'équipement lourd	4 492	693	5 185	929	777	908	19 629	14 606	18 958
Opérateur de pelles mécaniques	1 611	247	1 858	1 158	711	1 099	25 617	13 886	24 057
Peintre	2 536	1 842	4 378	849	707	790	17 242	10 312	14 326
Plâtrier	776	952	1 728	794	683	733	16 514	9 941	12 893
Poseur de systèmes intérieurs	821	916	1 737	1 018	870	940	21 929	13 220	17 336
Poseur de revêtement souple	433	239	672	776	612	718	15 062	10 229	13 343
Serrurier en bâtiment	430	257	687	1 223	760	1 049	27 005	12 836	21 704
Tuyauteur	5 899	3 670	9 569	1 432	1 247	1 361	36 697	20 545	30 502
Total	**53 923**	**32 707**	**86 630**	**1 146**	**918**	**1 060**	**26 904**	**15 034**	**22 422**

Source: CCQ, mai 1990.

T-19

Évolution en pourcentage du nombre de salariés selon le statut, 1980-1989

Statut	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Apprentis	13,3	13,0	12,5	12,1	13,8	18,6	22,6	28,5	30,4	28,6
Compagnons	55,9	56,7	58,2	58,5	57,4	53,9	49,8	45,0	45,0	47,2
Total des salariés qualifiés	66,2	69,7	70,8	70,6	71,1	72,5	72,4	73,5	75,4	75,8
Total des occupations	30,8	30,3	29,2	29,4	28,9	27,5	27,6	26,5	24,6	24,2
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : CCQ, mai 1990.

T-20

Évolution en pourcentage du nombre de salariés qualifiés selon le métier, 1980-1989

Métier	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Briqueteur-maçon	4,9	4,9	4,8	5,0	5,0	5,0	5,3	5,2	5,3	5,1
Calorifugeur	1,1	1,1	1,2	1,3	1,0	1,1	1,0	0,9	0,8	0,9
Carreleur	0,9	0,9	1,0	1,0	0,9	1,1	1,2	1,1	1,3	1,2
Charpentier-menuisier	29,7	28,8	27,3	28,6	28,8	28,7	29,2	32,5	31,1	29,7
Chaudronnier	1,1	1,1	1,3	1,2	1,2	1,1	1,0	0,8	0,9	0,9
Cimentier-applicateur	1,6	1,7	1,8	1,7	1,7	1,9	1,9	1,8	2,0	2,0
Couvreur	2,1	2,3	2,4	2,5	2,8	3,1	3,0	2,8	2,8	2,9
Électricien	14,3	14,7	15,5	15,3	15,3	15,1	15,2	14,4	14,4	14,6
Ferblantier	3,8	4,0	4,4	4,2	4,2	4,6	4,4	4,1	4,3	4,4
Ferrailleur	1,2	1,4	1,3	1,1	1,4	1,3	1,0	1,0	1,0	1,2
Grutier	1,5	1,5	1,5	1,5	1,4	1,5	1,4	1,2	1,2	1,4
Mécanicien d'ascenseur	1,0	1,1	1,4	1,3	1,1	1,1	0,9	1,0	1,0	1,0
Mécanicien de chantier	1,4	1,5	1,6	1,5	1,6	1,7	1,6	1,6	1,7	1,8
Mécanicien de machines lourdes	1,7	1,4	0,8	0,6	0,4	0,3	0,3	0,2	0,3	0,4
Monteur d'acier de structure	2,7	2,8	2,8	2,5	2,8	2,9	3,0	2,6	2,6	2,7
Opérateur d'équipement lourd	8,4	8,0	7,2	7,0	7,1	6,6	5,8	5,6	5,8	6,0
Opérateur de pelles mécaniques	1,9	1,8	1,9	1,9	2,0	2,0	2,0	1,8	2,0	2,1
Peintre	5,8	5,5	5,4	5,5	5,5	5,2	5,2	5,2	5,1	5,1
Plâtrier	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,7	1,8	1,9	2,0
Poseur de systèmes intérieurs	1,0	1,1	1,2	1,2	1,2	1,6	2,0	1,9	2,1	2,0
Poseur de revêtement souple	1,0	0,8	0,7	0,7	0,6	0,6	0,7	0,6	0,6	0,8
Serrurier en bâtiment	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8
Tuyauteur	10,9	11,3	12,3	12,0	11,8	11,4	11,3	11,1	11,0	11,0
Total des salariés qualifiés	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : CCQ, mai 1990.

T-21

Nombre de salariés qualifiés actifs dans la construction, par métier et par région de domicile, 1989

Métier / Région de domicile	Bas-St-Laurent Gaspésie[1]	Saguenay-Lac Saint-Jean	Québec	Mauricie Bois-Francs	Estrie	Montréal métro.	Monté-régie[2]	Lauren-tides-Lanau-dière	Outaouais	Abitibi-Témis-camingue	Côte-Nord	Extérieur	Total
Briqueteur-maçon	126	203	533	354	203	1 603	505	609	139	55	20	28	4 378
Calorifugeur	9	44	150	66	20	297	28	135	22	7	9	*	790
Carreleur	10	29	209	36	67	544	65	92	9	6	8	5	1 080
Charpentier-menuisier	1 468	1 336	5 039	1 968	1 320	5 535	3 299	3 995	779	558	382	21	25 703
Chaudronnier	86	104	53	64	26	276	51	104	*	32	6	*	805
Cimentier-applicateur	49	39	289	126	45	824	132	165	24	19	24	11	1 747
Couvreur	74	93	322	218	118	928	247	352	99	25	32	12	2 520
Électricien	398	679	1 524	1 007	454	4 271	1 422	1 821	379	390	248	15	12 608
Ferblantier	99	197	583	328	119	1 421	317	574	118	56	31	5	3 848
Ferrailleur	68	58	168	104	31	353	59	103	15	21	49	*	1 031
Grutier	65	90	151	107	31	358	72	137	32	50	72	15	1 180
Mécanicien d'ascenseur	*	5	120	7	7	496	86	86	6	*	—	27	845
Mécanicien de chantier	114	153	118	279	46	354	239	163	15	59	57	—	1 597
Mécanicien de machines lourdes	60	21	63	26	10	50	17	25	*	7	53	—	334
Monteur d'acier de structure	163	253	346	223	52	640	177	206	51	100	127	12	2 350
Opérateur d'équipement lourd	379	336	993	465	272	919	640	644	140	180	215	—	5 185
Opérateur de pelles mécaniques	98	158	366	172	111	258	223	261	61	73	76	—	1 858
Peintre	146	234	689	228	192	1 715	410	469	135	91	60	9	4 378
Plâtrier	14	54	360	73	99	665	146	230	65	11	*	9	1 728
Poseur de systèmes intérieurs	*	51	231	81	51	799	124	261	110	16	*	5	1 737
Poseur de revêtement souple	35	16	124	38	29	260	58	86	17	5	*	—	672
Serrurier en bâtiment	14	20	123	27	24	303	51	97	11	7	9	*	687
Tuyauteur	203	350	1 258	708	363	3 599	987	1 553	238	166	102	41	9 569
Total des salariés qualifiés	**3 683**	**4 523**	**13 812**	**6 705**	**3 690**	**26 468**	**9 355**	**12 168**	**2 469**	**1 934**	**1 580**	**215**	**86 630**

* Ce chiffre n'est pas disponible à cause du nombre trop faible des effectifs.

1. Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec.

2. Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain.

Source : CCQ, mai 1990.

T-22

I - Nombre de salariés actifs dans la construction selon le mois et le statut professionnel, 1989

Statut \ Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne mensuelle	Total des salariés
Compagnons	30 438	31 970	33 064	37 613	40 675	41 894	40 644	42 693	43 316	42 069	40 308	35 829	38 376	53 923
Apprentis	14 572	15 301	15 906	18 933	21 373	22 842	22 175	23 867	24 045	22 815	21 943	18 864	20 220	32 707
Autres salariés	9 436	10 198	10 734	13 472	16 425	18 237	17 827	18 989	19 379	18 293	16 841	13 545	15 281	27 629
Total	**54 446**	**57 469**	**59 704**	**70 018**	**78 473**	**82 973**	**80 646**	**85 549**	**86 740**	**83 177**	**79 092**	**68 238**	**73 877**	**114 259**

II - Indices des variations saisonnières de l'emploi selon le statut professionnel, 1989*

Statut \ Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Ecart en points (max.-min.)
Compagnons	79,3	83,3	86,2	98,0	106,0	109,2	105,9	111,2	112,9	109,6	105,0	93,4	33,6
Apprentis	72,1	75,7	78,7	93,6	105,7	113,0	109,7	118,0	118,9	112,8	108,5	93,3	46,9
Autres salariés	61,7	66,7	70,2	88,2	107,5	119,3	116,7	124,3	126,8	119,7	110,2	88,6	65,1
Total	**73,7**	**77,8**	**80,8**	**94,8**	**106,2**	**112,3**	**109,2**	**115,8**	**117,4**	**112,6**	**107,1**	**92,4**	**43,7**

* Les indices de ce tableau sont calculés à partir de la moyenne mensuelle de chaque statut, ramenée à l'indice 100.

Source : CCQ, mai 1990.

T-23

I - Nombre d'heures travaillées dans la construction selon le mois et le statut professionnel, 1989
(en milliers)

Statut \ Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne mensuelle	Total des heures
Compagnons	3 189	4 217	4 307	5 602	5 468	5 786	4 341	6 021	7 109	5 654	5 520	4 560	5 148	61 773
Apprentis	1 412	1 853	1 911	2 599	2 673	2 957	2 142	3 140	3 610	2 810	2 730	2 203	2 503	30 039
Autres salariés	978	1 316	1 379	1 881	2 159	2 564	2 124	2 751	3 275	2 505	2 298	1 646	2 073	24 876
Total	**5 579**	**7 386**	**7 597**	**10 082**	**10 300**	**11 307**	**8 607**	**11 912**	**13 994**	**10 969**	**10 548**	**8 409**	**9 724**	**116 688**

II - Indices des variations saisonnières des heures travaillées selon le statut professionnel, 1989*

Statut \ Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Écarts en points (max.-min.)
Compagnons	61,9	81,9	83,7	108,8	106,2	112,4	84,3	117,0	138,1	109,8	107,2	88,6	76,1
Apprentis	56,4	74,0	76,3	103,8	106,8	118,1	85,6	125,4	144,2	112,3	109,1	88,0	87,8
Autres salariés	47,2	63,5	66,5	90,7	104,1	123,7	102,5	132,7	158,0	120,8	110,9	79,4	110,8
Total	**57,4**	**76,0**	**78,1**	**103,7**	**105,9**	**116,3**	**88,5**	**122,5**	**143,9**	**112,8**	**108,5**	**86,5**	**86,5**

* Les indices de ce tableau sont calculés à partir de la moyenne mensuelle de chaque statut, ramenée à l'indice 100.

Source: CCQ, mai 1990.

T-24

Nombre de salariés actifs dans la construction selon le mois et la région de domicile, 1989

Région / Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne mensuelle	Total des salariés
Bas-St-Laurent-Gaspésie[1]	1 256	1 333	1 443	1 812	2 510	2 915	2 955	3 389	3 565	3 245	2 851	2 400	2 473	5 047
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 395	2 598	2 674	3 247	3 906	4 258	4 180	4 520	4 663	4 345	4 142	3 590	3 710	6 068
Québec	7 971	8 527	9 007	10 606	12 195	12 880	12 571	13 339	13 584	13 316	12 452	10 441	11 40717	323
Mauricie-Bois-Francs	4 148	4 296	4 450	5 329	6 144	6 431	6 216	6 631	6 750	6 503	6 279	5 507	5 724	8 777
Estrie	2 135	2 217	2 315	2 743	3 088	3 219	3 222	3 321	3 276	3 129	3 070	2 663	2 875	4 575
Montréal-métropolitain	19 387	20 203	20 694	23 493	25 482	26 574	25 624	26 953	27 257	26 259	25 039	21 890	24 071	35 427
Montérégie[2]	5 589	5 829	6 137	7 582	8 407	8 904	8 723	9 058	9 059	8 659	8 329	7 206	7 790	11 784
Laurentides-Lanaudière	7 931	8 530	8 910	10 392	11 508	11 905	11 447	12 082	12 099	11 615	11 082	9 603	10 592	15 742
(Grand Montréal)[3]	(32 907)	(34 562)	(35 741)	(41 467)	(45 397)	(47 383)	(45 794)	(48 093)	(48 415)	(46 533)	(44 450)	(38 699)	(42 453)	(62 953)
Outaouais	1 423	1 544	1 607	1 989	2 166	2 271	2 143	2 206	2 267	2 190	2 063	1 723	1 966	3 444
Abitibi-Témiscamingue	1 281	1 305	1 305	1 492	1 670	1 914	1 868	2 036	2 030	1 809	1 665	1 384	1 647	2 811
Baie-James	*	6	6	5	7	13	22	28	30	27	15	5	14	45
Côte-Nord	770	902	957	1 133	1 212	1 385	1 496	1 806	1 985	1 929	1 966	1 701	1 437	2 754
Extérieur	157	179	199	195	178	204	179	180	175	151	139	125	172	462
Ensemble du Québec[4]	**54 446**	**57 469**	**59 704**	**70 018**	**78 473**	**82 973**	**80 646**	**85 549**	**86 740**	**83 177**	**79 092**	**68 238**	**73 877**	**114 259**

* Ce chiffre n'est pas disponible à cause du nombre trop faible des effectifs.

1. Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec.

2. Cette région inclut, depuis 1982, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain.

3. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.

4. Le total comprend les salariés que nous ne pouvons identifier à une région donnée.

Source : CCQ, mai 1990.

T-25

Indices des variations saisonnières de l'emploi, selon la région de domicile des salariés, 1989**

Région / Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Écarts des points (max.-min)
Bas-St-Laurent-Gaspésie[1]	50,8	53,9	58,4	73,3	101,5	117,9	119,5	137,0	144,2	131,2	115,3	97,1	93,4
Saguenay-Lac-Saint-Jean	64,6	70,0	72,1	87,5	105,3	114,8	112,7	121,8	125,7	117,1	111,6	96,8	61,1
Québec	69,9	74,7	79,0	93,0	106,9	112,9	110,2	116,9	119,1	116,7	109,2	91,5	49,2
Mauricie-Bois-Francs	72,5	75,1	77,7	93,1	107,3	112,4	108,6	115,9	117,9	113,6	109,7	96,2	45,5
Estrie	74,3	77,1	80,5	95,4	107,4	115,5	112,1	115,5	114,0	108,8	106,8	92,6	41,3
Montréal-métropolitain	80,5	83,9	86,0	97,6	105,9	110,4	106,5	112,0	113,2	109,1	104,0	90,9	32,7
Montérégie[2]	71,7	74,8	78,8	97,3	107,9	114,3	112,0	116,3	116,3	111,2	106,9	92,5	44,5
Laurentides-Lanaudière	74,9	80,5	84,1	98,1	108,6	112,4	108,1	114,1	114,2	109,7	104,6	90,7	39,4
(Grand Montréal)[3]	(77,5)	(81,4)	(84,2)	(97,7)	(106,9)	(111,6)	(107,9)	(113,3)	(114,0)	(109,6)	(104,7)	(91,2)	(36,5)
Outaouais	72,4	78,5	81,7	101,2	110,2	115,5	109,0	112,2	115,3	111,4	104,9	87,6	43,1
Abitibi-Témiscamingue	77,8	79,3	79,3	90,6	101,4	116,2	113,4	123,6	123,3	109,9	101,1	84,1	45,9
Baie-James	*	43,9	43,9	36,6	51,2	95,1	161,0	204,9	219,5	197,6	109,8	36,6	219,5
Côte-Nord	53,6	62,8	66,6	78,9	84,4	96,4	104,1	125,7	138,2	134,3	136,8	118,4	84,6
Extérieur	91,4	104,2	115,9	113,5	103,6	118,8	104,2	104,8	101,9	87,9	80,9	72,8	46,0
Ensemble du Québec	**73,7**	**77,8**	**80,8**	**94,8**	**106,2**	**112,3**	**109,2**	**115,8**	**117,4**	**112,6**	**107,1**	**92,4**	**43,7**

* Ce chiffre n'est pas disponible à cause du nombre trop faible des effectifs.

** Les indices de ce tableau sont calculés à partir de la moyenne de chaque région, ramenée à l'indice 100.

1. Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec.

2. Cette région inclut, depuis 1982, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain.

3. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.

Source: CCQ, mai 1990.

T-26

Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction selon le mois et la région de domicile, 1989
(en milliers)

Région \ Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Bas-St-Laurent-Gaspésie[1]	121	166	169	221	303	363	328	465	578	420	384	283	3 801
Saguenay-Lac-Saint-Jean	253	341	342	462	526	593	450	659	765	596	585	474	6 047
Québec	814	1 081	1 140	1 520	1 635	1 797	1 322	1 876	2 196	1 799	1 661	1 258	18 099
Mauricie-Bois-Francs	441	569	565	753	789	855	656	911	1 087	853	837	688	9 004
Estrie	202	261	258	361	377	424	330	436	491	392	388	302	4 222
Montréal-métropolitain	2 009	2 662	2 726	3 523	3 403	3 682	2 772	3 774	4 449	3 487	3 355	2 720	38 562
Montérégie[2]	548	703	724	1 034	1 054	1 164	900	1 223	1 413	1 084	1 054	846	11 749
Laurentides-Lanaudière	814	1 094	1 150	1 529	1 526	1 632	1 212	1 677	1 940	1 507	1 450	1 174	16 706
(Grand Montréal)[3]	(3 372)	(4 459)	(4 600)	(6 086)	(5 983)	(6 478)	(4 885)	(6 674)	(7 803)	(6 078)	(5 860)	(4 741)	(67 018)
Outaouais	138	179	189	258	269	304	215	293	350	275	254	206	2 932
Abitibi-Témiscamingue	140	181	181	227	233	272	220	314	349	250	237	202	2 806
Baie-James	—	1	1	1	1	2	3	4	5	4	2	1	25
Côte-Nord	85	128	130	172	167	198	184	263	352	288	326	243	2 536
Extérieur	13	19	22	20	18	20	12	16	18	13	13	11	196
Ensemble du Québec[4]	**5 579**	**7 385**	**7 597**	**10 082**	**10 300**	**11 307**	**8 607**	**11 912**	**13 994**	**10 969**	**10 547**	**8 409**	**116 688**

1. Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec.

2. Cette région inclut, depuis 1982, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain.

3. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.

4. Le total inclut les heures travaillées par les salariés dont on ne connaît pas la région de domicile.

Source: CCQ, mai 1990.

T-27

Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction selon le mois et la région de travail, 1989
(en milliers)

Région \ Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Bas-St-Laurent-Gaspésie[1]	66	81	89	133	191	225	195	307	374	260	247	204	2,373
Saguenay-Lac-Saint-Jean	202	273	283	379	442	467	354	537	621	478	483	407	4,926
Québec	692	916	972	1 329	1 462	1 596	1 132	1 636	1 918	1 584	1 454	1 115	15 807
Mauricie-Bois-Francs	398	529	550	714	715	737	555	768	880	668	648	549	7 713
Estrie	220	272	255	349	356	398	307	394	430	355	345	255	3 937
Montréal-métropolitain	2 366	3 054	3 130	4 080	3 891	4 199	3 192	4 350	5,082	3 936	3 806	3 161	44 248
Montérégie[2]	457	623	625	880	921	1,006	753	1 035	1 171	917	900	700	9 988
Laurentides-Lanaudière	396	551	582	808	875	950	678	925	1 061	806	764	593	8 989
(Grand Montréal)[3]	(3 219)	(4 227)	(4 338)	(5 768)	(5 687)	(6 155)	(4 623)	(6 310)	(7 313)	(5 660)	(5 470)	(4 454)	(63 225)
Outaouais	142	182	203	269	282	324	226	312	376	282	258	207	3 065
Abitibi-Témiscamingue	170	226	214	267	254	315	274	392	456	371	327	273	3 539
Baie-James	71	105	130	137	171	205	212	264	365	280	267	154	2 361
Côte-Nord	73	106	102	155	157	189	183	246	361	346	406	290	2 615
Extérieur	4	4	3	6	4	9	11	13	15	8	8	7	92
Ensemble du Québec[4]	**5 579**	**7 385**	**7 597**	**10 082**	**10 300**	**11 307**	**8 607**	**11 912**	**13 994**	**10 969**	**10 547**	**8 409**	**116 688**

1. Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec.

2. Cette région inclut, depuis 1982, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain.

3. Comprend les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière.

4. Le total inclut les heures travaillées dans les régions inconnues et extérieures.

Source: CCQ, mai 1990.

T-28

Répartition des salariés ayant travaillé moins de 500 heures selon le statut professionnel, 1989

Statut	Moins de 100 heures	100-199	200-299	300-399	400-499	Total
Compagnons						
nombre	3 950	1 950	1 658	1 672	1 736	10 966
%	36	18	15	15	16	—
% cumulatif	—	54	69	84	100	—
Apprentis						
nombre	2 377	1 895	1 776	1 677	1 786	9 511
%	25	20	19	18	19	—
% cumulatif	—	45	64	81	100	—
Autres salariés						
nombre	3 660	1 845	1 352	1 208	1 194	9 259
%	40	20	15	13	13	—
% cumulatif	—	59	74	87	100	—
Total des salariés						
nombre	9 987	5 690	4 786	4 557	4 716	29 736
%	34	19	16	15	16	—
% cumulatif	—	53	69	84	100	—

Source: CCQ, mai 1990.

T-29

Répartition des salariés actifs selon le statut professionnel et le nombre de mois de travail dans la construction, 1989

Nombre de mois	Salariés qualifiés			Salariés exerçant une occupation	Total	Salariés qualifiés (en %)			Salariés exerçant une occupation (en %)	Total (en %)
	Compagnons	Apprentis	Total			Compagnons	Apprentis	Total		
1	3 007	2 028	5 035	3 189	8 224	5,6	6,2	5,8	11,5	7,2
2	2 276	2 007	4 283	2 273	6 556	4,2	6,1	4,9	8,2	5,7
3	2 089	2 011	4 100	1 766	5 866	3,9	6,1	4,7	6,4	5,1
4	2 138	2 241	4 379	1 881	6 260	4,0	6,9	5,1	6,8	5,5
5	2 433	2 314	4 747	1 868	6 615	4,5	7,1	5,5	6,8	5,8
6	2 835	2 581	5 416	2 064	7 480	5,3	7,9	6,3	7,5	6,5
7	3 628	2 787	6 415	2 596	9 011	6,7	8,5	7,4	9,4	7,9
8	4 089	2 779	6 868	2 463	9 331	7,6	8,5	7,9	8,9	8,2
9	4 369	2 662	7 031	2 208	9 239	8,1	8,1	8,1	8,0	8,1
10	4 361	2 288	6 649	1 762	8 411	8,1	7,0	7,7	6,4	7,4
11	5 398	2 612	8 010	1 761	9 771	10,0	8,0	9,2	6,4	8,6
12	17 300	6 397	23 697	3 798	27 495	32,1	19,6	27,4	13,7	24,1
Total	**53 923**	**32707**	**86 630**	**27 629**	**114 259**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : CCQ, mai 1990.

T-30

Répartition des compagnons actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1989

Nombre de mois	Nombre de compagnons	Nombre d'apparitions* en 1989			
		1	2	3	4 ou +
1	3 007	3 007			
2	2 276	1 772	504		
3	2 089	1 399	579	111	
4	2 138	1 322	647	149	20
5	2 433	1 437	753	203	40
6	2 835	1 489	1 040	253	53
7	3 628	2 063	1 180	316	69
8	4 089	2 343	1 290	395	61
9	4 369	2 436	1 490	405	38
10	4 361	1 966	1 997	398	
11	5 398	2 481	2 917		
12	17 300	17 300			
Total	**53 923**	**39 015**	**12 397**	**2 230**	**281**

* Tout salarié ayant travaillé au moins une heure dans la construction au cours d'un mois donné enregistre une apparition. Par la suite, si après une absence d'un ou plusieurs mois il revient à la construction, il enregistre une seconde apparition et ainsi de suite.

Source : CCQ, mai 1990.

T-31

Répartition des apprentis actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1989

Nombre de mois	Nombre d'apprentis	Nombre d'apparitions* en 1989			
		1	2	3	4 ou +
1	2 028	2 028			
2	2 007	1 618	389		
3	2 011	1 382	532	97	
4	2 241	1 432	644	148	17
5	2 314	1 396	704	180	34
6	2 581	1 361	889	287	44
7	2 787	1 570	893	266	58
8	2 779	1 549	915	273	42
9	2 662	1 396	939	297	30
10	2 288	999	1 085	204	
11	2 612	1 165	1 447		
12	6 397	6 397			
Total	**32 707**	**22 293**	**8 437**	**1 752**	**225**

* Tout salarié ayant travaillé au moins une heure dans la construction au cours d'un mois donné enregistre une apparition. Par la suite, si après une absence d'un ou plusieurs mois il revient à la construction, il enregistre une seconde apparition et ainsi de suite.

Source : CCQ, mai 1990.

T-32

Répartition des salariés non qualifiés actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1989

Nombre de mois	Nombre de salariés exerçant une occupation	Nombre d'apparitions* en 1989			
		1	2	3	4 ou +
1	3 189	3 189			
2	2 273	1 862	411		
3	1 766	1 309	403	54	
4	1 881	1 288	493	90	10
5	1 868	1 230	525	102	11
6	2 064	1 255	660	134	15
7	2 596	1 746	666	162	22
8	2 463	1 622	671	156	14
9	2 208	1 369	664	158	17
10	1 762	911	723	128	
11	1 761	887	874		
12	3 798	3 798			
Total	**27 629**	**20 466**	**6 090**	**984**	**89**

* Tout salarié ayant travaillé au moins une heure dans la construction au cours d'un mois donné enregistre une apparition. Par la suite, si après une absence d'un ou plusieurs mois il revient à la construction, il enregistre une seconde apparition et ainsi de suite.

Source : CCQ, mai 1990.

T-33

Nombre de salariés actifs en 1989, selon le nombre d'années consécutives dans la construction et la région de domicile

Région	Nombre d'années consécutives*														
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 et +
Bas-St-Laurent-Gaspésie[1]	5 047	4 044	3 366	2 639	2 270	1 958	1 697	1 524	1 458	1 397	1 340	1 281	1 219	1 091	978
Saguenay-Lac-Saint-Jean	6 068	4 891	4 005	3 399	2 968	2 669	2 198	1 990	1 944	1 882	1 721	1 628	1 523	1 333	1 221
Québec	17 323	14 382	12 552	10 108	8 733	7 641	7 048	6 484	6 274	5 991	5 767	5 550	5 176	4 694	4 341
Mauricie-Bois-Francs	8 777	7 525	6 528	5 309	4 666	3 949	3 346	3 056	2 987	2 826	2 713	2 618	2 455	2 234	2 057
Estrie	4 575	3 964	3 498	2 802	2 198	1 789	1 377	1 162	1 130	1 068	1 024	976	921	844	775
Montréal-métropolitain	35 427	17 377	14 651	11 625	9 681	8 093	7 333	6 938	6 748	6 291	5 967	5 751	2 719	5 322	4 998
Montérégie[2]	11 784	10 053	8 510	6 343	5 204	4 285	3 787	3 469	3 361	3 153	2 981	2 870	2 328	2 509	2 273
Laurentides-Lanaudière	15 742	13 484	11 499	8 811	7 344	6 167	5 434	5 096	4 920	4 536	4 302	4 119	3 926	3 616	3 324
Outaouais	3 444	2 616	2 019	1 565	1 378	1 150	887	761	689	611	571	511	476	426	372
Abitibi-Témiscamingue	2 811	2 081	1 454	1 062	933	901	722	645	631	557	505	478	448	402	352
Côte-Nord	2 754	1 836	1 440	1 119	954	876	716	569	531	504	473	420	363	310	268
Ensemble du Québec[3]	**114 259**	**95 458**	**80 650**	**63 425**	**53 586**	**45 418**	**40 020**	**36 865**	**35 657**	**33 448**	**31 757**	**30 408**	**28 843**	**26 596**	**24 501**
En %	100,0	83,5	70,6	55,5	46,9	39,8	35,0	32,3	31,2	29,3	27,8	26,6	25,2	23,3	21,4

* Les salariés sont répartis selon la région de domicile en 1989. Le salarié ayant travaillé en 1989 et 1988 se voit accorder 2 ans d'expérience; ce salarié est réputé avoir également 1 an d'expérience et ainsi de suite.

1. Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec.

2. Cette région inclut, depuis 1982, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain.

3. Le total inclut les salariés dont on ne connaît pas la région de domicile.

Source: CCQ, mai 1990.

T-34

Répartition des salariés actifs dans la construction pour certains métiers selon la région de travail et les salaires, 1989

Métier	Lieu de travail							Total
	Région de domicile exclusivement	Région de domicile et			Autres régions seulement			
		1 autre	2 autres	3 autres ou +	1 région	2 régions	3 régions ou +	
Charpentier-menuisier	15 009	4 705	844	194	4 203	653	95	25 703
Électricien	7 341	2 271	563	165	1 816	360	92	12 608
Tuyauteur	4 593	1 814	555	236	1 728	499	144	9 569
Peintre	2 675	742	153	14	672	105	17	4 378
Opérateur d'équipement lourd	3 142	738	128	48	925	177	27	5 185
Briqueteur-maçon	2 528	808	193	48	665	111	25	4 378
Total salariés qualifiés	47 378	15 854	4 054	1 714	13 947	2 846	837	86 630
Salariés exerçant une occupation	14 324	4 855	1 080	343	5 574	1 192	261	27 629
Total	**61 702**	**20 709**	**5 134**	**2 057**	**19 521**	**4 038**	**1 098**	**114 259**
	Salaire annuel moyen ($)							
Charpentier-menuisier	18 092	19 602	21 352	26 563	16 754	19 113	25 573	18 374
Électricien	26 158	27 963	33 210	38 010	26 471	30 783	40 323	27 234
Tuyauteur	27 218	32 755	38 785	44 841	29 567	35 297	46 064	30 502
Peintre	14 340	15 113	16 083	17 517	13 004	12 745	21 393	14 326
Opérateur d'équipement lourd	17 045	21 645	26 564	28 997	19 988	26 997	26 163	18 958
Briqueteur-maçon	16 409	17 897	20 488	23 719	13 592	15 065	20 645	16 506
Total salariés qualifiés	20 646	23 838	29 285	38 119	21 097	26 704	38 253	22 422
Salariés exerçant une occupation	16 391	20 603	26 295	34 008	15 778	22 676	32 135	18 033
Total	**19 658**	**23 080**	**28 656**	**37 433**	**19 579**	**25 515**	**36 799**	**21 361**

Source: CCQ, mai 1990.

T-35

Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de domicile et de travail, 1989
(en milliers)

Région de domicile / Région de travail	Bas-St-Laurent Gaspésie	Saguenay-Lac Saint-Jean	Québec	Mauricie Bois-Francs	Estrie	Montréal métro.	Monté-régie	Laurentides-Lanaudière	Outaouais	Baie-James	Abitibi-Témiscamingue	Côte-Nord	Total
Bas-St-Laurent-Gaspésie[1]	2 061	67	216	78	12	184	30	25	14	572	104	195	3 801
Saguenay-Lac-Saint-Jean	15	4 435	209	147	15	108	7	22	9	240	95	114	6 047
Québec	139	106	14 501	459	115	365	51	46	73	522	213	195	18 099
Mauricie-Bois-Francs	31	103	243	6 337	136	406	220	59	32	124	131	49	9 004
Estrie	8	12	70	75	3 451	135	88	18	35	52	66	20	4 222
Montréal métropolitain	36	75	324	218	57	29 798	3 232	2 405	69	320	161	54	38 562
Montérégie[2]	17	27	86	114	112	4 478	6 025	146	36	81	82	32	11 749
Laurentides-Lanaudière	22	48	79	120	28	8 401	313	6 222	292	150	139	25	16 706
Outaouais	5	6	12	32	4	202	11	30	2 416	11	42	2	2 932
Abitibi-Témiscamingue	8	11	17	7	3	34	1	4	15	173	2 459	6	2 806
Côte-Nord	29	33	47	123	3	83	4	6	1	95	34	1 923	2 536
Extérieur	1	—	3	3	1	54	4	4	73	2	8	—	196
Ensemble du Québec[3]	**2 373**	**4 926**	**15 807**	**7 713**	**3 937**	**44 248**	**9 988**	**8 989**	**3 065**	**2 361**	**3 539**	**2 615**	**116 688**

1. Cette région inclut, depuis 1988, la sous-région de Rivière-du-Loup qui auparavant faisait partie de la région de Québec.

2. Cette région inclut, depuis 1982, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie du Montréal métropolitain.

3. Le total comprend les heures dont on ne connaît pas la provenance.

Source: CCQ, mai 1990.

T-36

Répartition des salariés actifs dans la construction selon le nombre d'employeurs, le niveau d'heures travaillées et les salaires, 1989

	Nombre de salariés			Salaire annuel moyen		
Ont travaillé pour	Moins de 500 heures	500 heures ou plus	Total	Moins de 500 heures	500 heures ou plus	Total
Compagnons et apprentis						
1 employeur	16 192	40 615	56 807	3 571	28 150	21 144
2 employeurs	3 210	13 798	17 008	5 390	26 469	22 491
3 employeurs	740	6 331	7 071	6 080	27 951	25 662
4 employeurs	245	2 983	3 228	7 053	30 146	28 383
5 employeurs	66	1 297	1 363	7 002	32 838	31 587
6 employeurs ou +	24	1 129	1 153	9 130	37 481	36 891
Total	**20 477**	**66 153**	**86 630**	**4 006**	**28 122**	**22 421**
Autres salariés						
1 employeur	7 748	11 423	19 171	2 929	25 229	16 216
2 employeurs	1 100	3 943	5 043	4 896	25 037	20 644
3 employeurs	284	1 724	2 008	6 051	26 615	23 707
4 employeurs	91	776	867	6 883	27 134	25 008
5 employeurs	25	319	344	7 425	27 034	25 609
6 employeurs ou +	11	185	196	6 693	27 355	26 196
Total	**9 259**	**18 370**	**27 629**	**3 314**	**25 451**	**18 032**
Ensemble des salariés						
1 employeur	23 940	52 038	75 978	3 363	27 509	19 901
2 employeurs	4 310	17 741	22 051	5 264	26 151	22 068
3 employeurs	1 024	8 055	9 079	6 072	27 665	25 230
4 employeurs	336	3 759	4 095	7 007	29 524	27 676
5 employeurs	91	1 616	1 707	7 118	31 692	30 382
6 employeurs ou +	35	1 314	1 349	8 364	36 055	35 337
Total	**29 736**	**84 523**	**114 259**	**3 791**	**27 541**	**21 360**

Source : CCQ, mai 1990.

Répartition des salariés actifs dans la construction selon le niveau des salaires, le métier et le statut professionnel, 1989

Tranches de salaire / Métier ou emploi	– de 5 000 $	5 000 $ à 9 999 $	10 000 $ à 14 999 $	15 000 $ à 19 999 $	20 000 $ à 24 999 $	25 000 $ à 29 999 $	30 000 $ à 34 999 $	35 000 $ et plus	Total	Salaire annuel moyen
Charpentier-menuisier										
compagnons	2 180	1 359	1 614	1 739	1 839	1 793	1 594	3 053	15 171	21 847
apprentis	2 456	1 893	2 001	1 637	1 137	785	456	167	10 532	13 372
Électricien										
compagnons	494	303	334	365	434	559	684	4 258	7 431	33 936
apprentis	864	720	682	661	863	631	424	332	5 177	17 613
Tuyauteur										
compagnons	380	209	227	270	287	371	482	3 673	5 899	36 697
apprentis	453	465	408	434	587	509	345	469	3 670	20 545
Opérateur d'équipement lourd										
compagnons	986	383	393	488	669	532	405	636	4 492	19 629
apprentis	189	90	93	101	99	58	33	30	693	14 606
Peintre										
compagnons	495	293	396	347	317	242	218	228	2 536	17 242
apprentis	572	478	334	209	142	63	31	13	1 842	10 312
Briqueteur-maçon										
compagnons	336	229	352	417	398	292	223	298	2 545	19 876
apprentis	391	415	488	288	148	60	21	22	1 833	11 827
Autres										
compagnons	2 057	1 175	1 328	1 496	1 668	1 804	2 094	10 126	21 748	21 527
apprentis	2 348	2 183	1 898	1 608	1 568	1 303	829	893	12 630	10 570
Total — Salariés qualifiés										
compagnons	**6 548**	**3 742**	**4 417**	**4 852**	**5 325**	**5 222**	**5 218**	**18 599**	**53 923**	**26 904**
apprentis	**6 820**	**5 779**	**5 496**	**4 504**	**3 957**	**2 900**	**1 794**	**1 457**	**32 707**	**15 034**
Manoeuvre	1 374	849	1 031	1 028	928	689	615	475	6 989	16 921
Manoeuvre spécialisé	1 251	928	1 171	1 305	1 284	1 038	904	672	8 553	18 801
Conducteur de camion	104	52	68	61	66	61	56	73	541	19 998
Soudeur	136	50	53	70	59	79	82	563	1 092	33 602
Monteur de ligne d'énergie et de distribution	54	50	48	72	94	102	144	825	1 389	36 636
Autres salariés non qualifiés	3 831	1 253	969	698	591	431	371	921	9 065	13 322
Total - Salariés non qualifiés	**6 750**	**3 182**	**3 340**	**3 234**	**3 022**	**2 400**	**2 172**	**3 529**	**27 629**	**18 033**
Total	**20 118**	**12 703**	**13 253**	**12 590**	**12 304**	**10 522**	**9 184**	**23 585**	**114 259**	**21 361**

Source: CCQ, mai 1990

T-38

Répartition des salariés actifs et moyenne des heures travaillées selon l'âge et le statut professionnel, 1989

	Nombre de salariés			Moyenne des heures travaillées		
Âge	**Compagnons**	**Apprentis**	**Autres**	**Compagnons**	**Apprentis**	**Autres**
Moins de 20 ans	11	1 911	652	868	730	451
20-24 ans	770	9 583	3 321	1 185	972	667
25-29 ans	3 896	9 919	4 412	1 188	956	729
30-34 ans	7 033	5 785	4 383	1 153	899	826
35-39 ans	8 567	2 957	3 799	1 147	852	947
40-44 ans	9 245	1 428	3 379	1 193	844	1 038
45-49 ans	8 349	679	2 781	1 191	821	1 079
50-54 ans	7 200	292	2 329	1 175	784	1 141
55-59 ans	5 787	120	1 715	1 075	820	1 110
60-64 ans	2 699	26	778	890	544	1 010
65 ans ou plus	366	7	80	547	728	748
Total	**53 923**	**32 707**	**27 629**	**1 145**	**918**	**900**

Source: CCQ, mai 1990.

T-39

Taux de salaire horaire des salariés de la construction au Québec*, quelques métiers

Métier	1er juin 1982 $	1er mai 1983 $	1er mai 1985 $	1er sept. 1986 $	1er mai 1987 $	1er mai 1988 $	1er mai 1989 $
Briqueteur-maçon	15,04	16,54	17,28	17,80	18,33	19,25	20,16
Calorifugeur	15,35	16,88	17,64	18,17	18,72	19,66	20,57
Carreleur	15,04	16,54	17,28	17,80	18,33	19,25	20,16
Charpentier-mensuisier	14,74**	16,21	16,94	17,45	17,97	18,87	19,77
Chaudronnier	15,48	17,03	17,80	18,33	18,88	19,82	20,74
Cimentier-applicateur	13,74	15,11	15,79	16,26	16,75	17,59	18,47
Couvreur	14,27	15,69	16,40	16,89	17,40	18,27	19,16
Électricien	15,48	17,03	17,80	18,33	18,88	19,82	20,74
Ferblantier	15,48	17,03	17,80	18,33	18,88	19,82	20,74
Ferrailleur	13,74	15,11	15,79	16,26	16,75	17,59	18,47
Frigoriste	15,48	17,03	17,80	18,33	18,88	19,82	20,74
Grutier	14,80	16,27	17,00	17,51	18,04	18,94	19,84
Mécanicien d'ascenseur	17,33	19,06	19,92	20,52	21,14	22,20	23,15
Mécanicien de chantier	15,48	17,03	17,80	18,33	18,88	19,82	20,74
Mécanicien de machines lourdes	14,94	16,43	17,17	17,69	18,22	19,13	20,04
Monteur d'acier de structure	15,48	17,03	17,80	18,33	18,88	19,82	20,74
Opérateur d'équipement lourd	13,77	15,15	15,83	16,30	16,79	17,63	18,51
Opérateur de pelles mécaniques	14,80	16,27	17,00	17,51	18,04	18,94	19,84
Peintre	13,67	15,02	15,70	16,17	16,66	17,49	18,37
Plâtrier	14,47	15,91	16,63	17,13	17,64	18,52	19,42
Poseur de revêtement souple	13,25	14,58	15,24	15,70	16,17	16,98	17,85
Poseur de systèmes intérieurs	14,74	16,21	16,94	17,45	17,97	18,87	19,77
Serrurier de bâtiment	14,52	15,97	16,69	17,19	17,71	18,60	19,50
Tuyauteur	15,48	17,03	17,80	18,33	18,88	19,82	20,74
Manoeuvre (journalier)	11,55	12,71	13,28	13,68	14,09	14,79	15,63
Manoeuvre spécialisé	11,92	13,11	13,70	14,11	14,53	15,26	16,11

* Les taux de salaire pour les salariés de la Baie-James sont de 5% supérieurs depuis le 12 mai 1980.

** Du 1er janvier 1982 au 1er juin 1982, le taux de salaire des charpentiers-menuisiers est de 13.40$.

Source: Décret de la construction, D.3938-80 du 17 décembre 1980
et D.1289-82 du 31 mai 1982 et D.1948-84 du 30 août 1984 et D.998-84 du 25 avril 1984
et D.172-87 du 4 février 1987 et D.638-89 du 28 avril 1989.

Annexe IV

Liste des 100 plus gros employeurs en 1989 selon les heures enregistrées à la CCQ

	Nom	Heures travaillées	Nombre maximum de salariés	Type d'entreprise	Principale place d'affaires
1.	BG Checo international ltée	876 690	750	EL PL	Montréal métropolitain
2.	Hervé Pomerleau inc.	861 202	801	EG	Québec
3.	Les coffrages Dominic limitée	838 123	592	CM	Montréal métropolitain
4.	Les constructions du St-Laurent ltée	808 960	512	EG	Québec
5.	Corporation de construction National ltée	729 706	577	EG	Montérégie
6.	Thiro ltée	690 780	480	LT LD	Mauricie-Bois-Francs
7.	Les coffrages CCC ltée	642 028	487	EG	Montréal métropolitain
8.	Constructions DCL ltée	608 701	433	EG	Montérégie
9.	Kamyr entreprises inc.	600 141	445	MC	Montréal métropolitain
10.	Construction Del-Nor inc.	591 149	514	EG	Montérégie
11.	Arno électrique ltée	586 714	453	EG LD	Mauricie-Bois-Francs
12.	L.D. Pilon inc.	562 830	439	MT EL	Abitibi-Témiscamingue
13.	Entreprises Vibec inc.	538 831	363	EG RT	Mauricie-Bois-Francs
14.	Automation Air Tel inc.	496 613	540	MT	Québec
15.	Hydro-Québec	491 783	409	EG	Montréal métropolitain
16.	Les constructions Connolly & Twizell inc.	470 069	356	MT	Montréal métropolitain
17.	Les entreprises Comstock inc.	447 959	524	EG	Montréal métropolitain
18.	Coffrages Nord Atlantique ltée et Formco inc.	409 258	293	CM	Laurentides-Lanaudière
19.	Combustion Engineering Canada Inc.	397 802	430	EG	Montréal métropolitain
20.	Entreprises Bon Conseil ltée	385 242	399	EG	Québec
21.	Dominion Bridge Québec	370 296	277	EG AS	Montréal métropolitain
22.	Komo construction inc.	366 867	352	EG	Québec
23.	Coffrages industriels ltée	354 823	318	EG	Montréal métropolitain
24.	Guay inc.	343 942	205	EG	Québec
25.	Les entreprises de travaux Common ltée	333 613	195	EG	Laurentides-Lanaudière
26.	Lambert Somec inc.	315 299	287	FB MT	Québec
27.	Gastier mécanique inc.	288 538	301	EG	Montréal métropolitain
28.	Les entreprises P.E.B. ltée	285 145	180	EG	Québec
29.	Otis Canada inc.	284 942	173	MA	Montréal métropolitain
30.	Black & McDonald limitée	281 423	221	EL RF	Montréal métropolitain
31.	Transelec (1988) inc.	270 466	304	EG	Montréal métropolitain
32.	Mécanique Gentilly inc.	269 067	220	MC	Mauricie-Bois-Francs
33.	157498 Canada inc. Construction Promec	265 274	202	EG	Abitibi-Témiscamingue
34.	La compagnie électrique Britton limitée	260 254	158	EL	Montréal métropolitain
35.	Installations mécaniques G & B ltée	259 927	259	EG	Saguenay-Lac-Saint-Jean
36.	Gastier inc.	252 189	218	EL	Montréal métropolitain
37.	Janin construction (1983) ltée	248 583	209	EG	Montréal métropolitain
38.	Mécanique Kingston inc.	244 978	189	AS CH	Montréal métropolitain
39.	Les entreprises d'électricité E.G. ltée	237 952	198	EL	Montréal métropolitain
40.	F.A. Tucker Canada ltée	236 562	189	LD LT	Laurentides-Lanaudière

Annexe IV

Liste des 100 plus gros employeurs en 1989 selon les heures enregistrées à la CCQ (suite)

Nom	Heures travaillées	Nombre maximum de salariés	Type d'entreprise	Principale place d'affaires
41. Hydro-mécanique construction inc.	235 350	226	EG	Québec
42. Entretien industriel Etchemin inc.	234 751	167	MT	Québec
43. Coffrages Universel ltée	230 008	228	CM	Montréal métropolitain
44. Dawcolectric inc.	224 096	221	EL	Montréal métropolitain
45. Flakt Ross inc.	223 143	179	EG	Montréal métropolitain
46. Constructions E.D.B. inc.	217 699	187	SD	Estrie
47. Ganotec inc.	216 415	222	EG MC	Mauricie-Bois-Francs
48. Neilson excavation inc.	213 859	156	XC RT	Québec
49. Laurent Gagnon inc.	209 545	152	MT	Québec
50. ICS ltée	200 110	262	EL MT	Montréal métropolitain
51. Telecon inc.	197 631	138	EG LT	Mauricie-Bois-Francs
52. Léo Tremblay inc.	192 930	191	EL	Abitibi-Témiscamingue
53. Entreprise d'électricité Grimard inc.	191 484	168	EL	Saguenay-Lac-Saint-Jean
54. Le Groupe SCV inc.	190 065	193	EG MT	Mauricie-Bois-Francs
55. Mécanique CNC inc.	188 913	229	EG	Montérégie
56. Groupco inc.	186 787	305	MT	Montérégie
57. Montenay service d'ascenseurs MSA inc.	185 131	110	MA	Montréal métropolitain
58. Groupe TBC inc.	178 309	130	EG	Québec
59. AATCO entrepreneurs électriciens ltée	177 701	132	EL	Montréal métropolitain
60. Antagon international limitée	174 887	141	EG	Montréal métropolitain
61. J.P. Lessard Canada inc.	173 986	122	FB	Montréal métropolitain
62. Construction CCL inc.	173 173	172	MT SD	Mauricie-Bois-Francs
63. Thomas O'Connel (1981) inc.	169 214	171	MT	Montréal métropolitain
64. Ciment St-Laurent inc.	167 709	145	XC	Montérégie
65. La cie de pavage d'asphalte Beaver	167 629	174	EG	Montréal métropolitain
66. Plibrico Canada limitée	165 980	175	EG	Montérégie
67. J.R. Théberge 1980 ltée	165 242	156	EG	Saguenay-Lac-Saint-Jean
68. Protection incendie Viking ltée	164 888	111	MT	Laurentides-Lanaudière
69. Simard-Beaudry inc.	163 022	168	EG	Laurentides-Lanaudière
70. Constructions BSL inc.	162 019	143	EG	Québec
71. Fertek inc.	161 577	129	FE	Laurentides-Lanaudière
72. Honeywell limitée	160 950	94	MT EL	Montréal métropolitain
73. La compagnie Asbestos Covering ltée	160 792	144	CF	Montréal métropolitain
74. Canadian Stebbins Engineering & MFG Co. Limited	157 018	148	BM	Outaouais
75. Tremcofort inc.	155 458	125	EG	Saguenay-Lac-Saint-Jean
76. Chagnon 1975 ltée	154 942	98	EL	Montréal métropolitain
77. Les entrepreneurs Becker inc.	154 823	142	MT FB	Montréal métropolitain
78. P & R Desjardins construction inc.	153 662	148	EG	Montréal métropolitain
79. GM Gest inc.	153 553	114	EG	Montréal métropolitain
80. Les excavations René Desylva inc.	153 457	98	XC	Montérégie

Annexe IV

Liste des 100 plus gros employeurs en 1989 selon les heures enregistrées à la CCQ (suite)

	Nom	Heures travaillées	Nombre maximum de salariés	Type d'entreprise	Principale place d'affaires
81.	Liard mécanique industrielle inc.	153 120	197	MC	Laurentides-Lanaudière
82.	Mojan (1981) ltée	149 428	141	AS	Montréal métropolitain
83.	Pétrifond fondation Co. ltée	148 174	98	EG	Montréal métropolitain
84.	Acier d'armature Ferneuf inc.	146 463	143	FE	Laurentides-Lanaudière
85.	Kolostat inc.	146 238	89	CV	Laurentides-Lanaudière
86.	R. Blais & fils inc.	145 631	101	MT	Abitibi-Témiscamingue
87.	Desourdy inc.	144 384	171	EG	Montérégie
88.	Acoustique Piché inc.	143 950	174	EG	Laurentides-Lanaudière
89.	GLR inc.	143 508	136	LT	Québec
90.	Michel Gagnon ltée	142 047	104	PT	Québec
91.	Adélard Laberge ltée	141 906	113	MT EL	Québec
92.	Les ascenseurs Labadie inc.	140 583	82	MA	Montréal métropolitain
93.	Lafarge Canada inc.	140 458	107	EG	Montréal métropolitain
94.	Simon Lemaire inc.	136 938	100	MT	Laurentides-Lanaudière
95.	J. Euclide Perron ltée	136 561	148	EG	Saguenay-Lac-Saint-Jean
96.	Kingston Byers inc.	135 465	94	EG	Montréal métropolitain
97.	Babcock & Wilcox Can. Ltd.	132 331	195	MT	Montréal métropolitain
98.	Acier Gendron ltée	130 524	135	FE	Montérégie
99.	Couverture Montréal-Nord ltée	129 447	88	CV	Montréal métropolitain
100.	Claude Miville inc.	127 503	86	EL MT	Québec

AS	Acier de structure	CV	Couvreur-tôlier	LD	Ligne de distribtuion	PT	Plâtrier
BM	Briqueteur-maçon	EG	Entrepreneur général	LT	Ligne de transmission	RF	Mécanicien en tuyauterie (réfrigération)
CF	Calorifugeur	EL	Électricien	MA	Mécanicien d'ascenseur	RT	Construction de route
CH	Chaudronnier	FB	Ferblantier	MT	Mécanicien en tuyauterie	SD	Soudeur
CM	Charpentier-menuisier	FE	Ferrailleur	PL	Poseur de systèmes intérieurs	XC	Excavation

Source : CCQ, mai 1990